Rapport fiunal

Réalisation d'une étude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration de la Lergue et de la Soulondre pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Rapport provisoire

Rapport final

Contrechamp – ACTeon

Grontmij - IRSTEA (sous-traitants)

Juillet 2016

Rapport provisoire

Sommaire

INTRODUCTION **6**

VOLET SOCIOLOGIQUE **7**

1. DE L'OFFRE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE **7**

1.1. L'OFFRE INITIALE 7
1.2. MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE 8
12 septembre 2015 : la Lergue et la Soulondre en crue *10*

2. PRISE DE CONTACT AVEC LE TERRAIN ET ENSEIGNEMENTS TIRES DES INFORMATEURS PRIVILEGIES **14**

Genèse et portée de l'étude socio-économique *14*
Lodève *14*
La place des cours d'eau dans la ville *16*

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES USAGERS ET DES RIVERAINS **18**

Bulletin météo et note d'ambiance *18*
Cours d'eau et espace cours d'eau *19*

4. ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES USAGERS ET DES RIVERAINS **20**

4.1. L'EXPLOITATION DE L'ENQUETE ET SES PRODUITS 20
4.1. LES USAGES ET LES USAGERS AU CRIBLE 20
L'affluence constatée et les plages horaires de fréquentation *20*
A propos des usages et des activités observées *21*
A propos de la fréquence et de la saisonnalité des usages *23*
A propos des lieux de pratique des usages observés *24*
A propos des formes de sociabilité associées aux usages *25*
A propos des activités des usagers rencontrés *25*
A propos de l'âge des usagers rencontrés *26*
A propos du genre des usagers *27*
A propos du lieu de résidence des usagers *27*
En synthèse, une lecture spatiale des usages *28*
4.2. UNE LECTURE DES UNIVERS DE PERCEPTION DES COURS D'EAU 31
Autour de la propreté/saleté *32*
Autour de la naturalité *35*
Autour de la sociabilité *38*
Autour de la mobilité *41*
Autour de la patrimonialité *44*
A propos des riverains *46*
En synthèse, les liens entre les différents univers *48*

VOLET ECONOMIQUE **51**

5. L'OFFRE ET LES ATTENTES **51**

Rapport provisoire

5.1. L'OFFRE INITIALE 51
5.2. ATTENTES ET EVOLUTION DE L'OFFRE 51

6. METHODOLOGIE ET PREALABLES 52

6.1. NOTE AU LECTEUR 53
6.2. CADRE METHODOLOGIQUE 53
Etapes de la méthodologie 53
Co-construction de recommandations 53
6.3. METHODES 54
Les différentes sources d'informations mobilisées 54
Des approches multiples prises en exemple 55
6.4. DEFINITIONS 56
Usages de l'eau, Activités liées à l'eau et Propriétés du milieu (définitions Onema) 56
Développement économique local 57
Economie de proximité et théorie de la base revisitée 58
6.5. PRESENTATION DE LA GRILLE « PROPRIETES DU MILIEU DES RIVIERES ET USAGES POTENTIELS » 59

7. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE / ETAT INITIAL 60

7.1. DEFINITION DU TERRITOIRE D'ETUDE 60
7.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS & LARZAC EN QUELQUES CHIFFRES 61
7.3. CONCLUSIONS DES ENTRETIENS 62
Entretiens auprès des informateurs privilégiés 62
Entretiens à dominante économique 63
Entretiens et enquête à dominante sociologique 63
Conclusions générales des entretiens 64
7.4. CARACTERISATION DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE 64
7.5. ETAT DES LIEUX DES USAGES 67
7.6. POIDS DES USAGES ACTUELS DANS L'ECONOMIE LOCALE 68

8. IMPACTS TEMPORAIRES DES TRAVAUX 70

8.1. DESCRIPTION DES TRAVAUX 70
Renaturation 70
Réseaux d'assainissement 71
8.2. L'OFFRE LOCALE D'ENTREPRISES 71
8.3. CAPACITE DES ENTREPRISES LOCALES A REPONDRE AUX TRAVAUX ET IMPACT POTENTIEL SUR L'EMPLOI 71

9. IMPACT DES TRAVAUX A MOYEN TERME 72

9.1. METHODOLOGIE 72
9.2. PROPRIETES DU MILIEU AVANT/APRES LES TRAVAUX 72
9.3. QUELLES EVOLUTIONS POTENTIELLES DES USAGES ECONOMIQUES ? 74
9.4. QUELLES EVOLUTIONS POTENTIELLES POURRAIENT DEVENIR EFFECTIVES ? 76
9.5. IMPACT SUR L'EMPLOI ET LA FREQUENTATION 83
Impact attendu de l'évolution des usages sur l'économie locale 83
Analyse des impacts attendus avec l'approche économie de proximité 84

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS 86

10. A PROPOS DES TYPES D'USAGES ET D'USAGERS ET DE LEUR SPATIALISATION 87

11. A PROPOS DES ACCES, TRAVERSEES ET CIRCULATIONS AU SEIN DE L'ESPACE COURS D'EAU 91

12. A PROPOS DE « ET DANS 10 ANS… » 92

Rapport provisoire

13. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 95

ANNEXE 1 : VOLET SOCIOLOGIQUE - CONDUCTEUR ENTRETIENS ELUS ET TECHNICIENS COLLECTIVITES..... 96

ANNEXE 2 : VOLET SOCIOLOGIQUE - TRAMES D'ENTRETIEN ENQUETE "USAGES ET REPRESENTATIONS" LERGUE ET SOULONDRE 98

ANNEXE 3 : VOLET ECONOMIQUE - CADRE METHODOLOGIQUE..... 101

Evaluation des impacts à court terme et à moyen terme des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local 101
Présentation de la grille « Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels » 103

ANNEXE 4 : VOLET ECONOMIQUE - ENTRETIENS REALISES ET PRINCIPALES CONCLUSIONS..... 105

Etude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration de la Lergue et de la Soulondres..... 105
Entretiens auprès des informateurs privilégiés 106
Entretiens à dominante économique 107

ANNEXE 5 : VOLET ECONOMIQUE - CALCULS « ECONOMIE DE PROXIMITE »..... 109

ANNEXE 6 : VOLET SOCIO-ECONOMIQUE 112

Liste des figures..... 112
Liste des tableaux..... 112
Liste des abréviations..... 113

Rapport provisoire

INTRODUCTION

Ce rapport présente les enseignements de l'étude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration de la Lergue et de la Soulondre commandée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'originalité de cette étude consiste à poursuivre deux objectifs conjoints :

- Il s'agit tout d'abord d'**une étude socio-économique préalable à un projet de restauration écologique** portant sur deux cours d'eau traversant la ville de Lodève, la Lergue et la Soulondre. Sur un plan technique, ce projet concerne potentiellement la continuité, la végétation et la géométrie du lit de ces cours d'eau. L'existence d'usages à vocation sociale et économique ainsi que de projets destinés à en créer et en promouvoir de nouveaux, associés étroitement à ces cours d'eau, pose nécessairement la question de leur prise en compte en amont du projet de restauration. En tenant compte des intérêts et éventuelles demandes sociales en jeu, l'enjeu est donc de favoriser l'intégration du projet au sein du territoire.
- Au-delà, **cette étude comporte une visée méthodologique**, destinée à préciser les conditions et modalités de mise en œuvre de ce type d'approche/étude dans des contextes comparables. En effet, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse investit depuis plusieurs années la prise en compte de dimensions historiques et socio-économiques dans le cadre de projets de restauration hydromorphoécologique[1]. A ce titre, cette étude comporte un volet de capitalisation des acquis et enseignements méthodologiques qui en résulteront.

Cette double vocation explique notamment le fait que cette étude soit portée par l'Agence de l'eau, en partenariat étroit avec les collectivités associées au projet de renaturation. Il s'agit de **la communauté de communes Lodévois et Larzac** compétente pour les travaux sur les cours d'eau de son territoire. C'est elle qui conduit les travaux d'entretien des berges et de leur végétation en temps normal et après les crues. Elle portera le projet de renaturation des cours d'eau avec le soutien de l'agence de l'eau. **La ville de Lodève** conduit pour sa part le projet de rénovation du centre ville, au titre de la politique de la ville, ainsi que des réseaux d'assainissement, dont un certain nombre sont situés dans l'espace dessiné par les cours d'eau.

Sa réalisation a été confiée à 2 bureaux d'études associés, Contrechamp et ACTeon, avec pour le premier des compétences d'ordre sociologique et sociopolitique et le second d'ordre économique ainsi que l'appui d'un expert en hydromorphologie de Grontmij et de 3 chercheurs (IRSTEA et Université de Marseille).

Sont présentés dans ce rapport successivement les enseignements du volet sociologique de l'étude, puis de son volet économique et enfin les perspectives et recommandations dessinées par l'équipe d'étude en lien étroit avec des acteurs locaux.

Par ailleurs, l'équipe d'étude appuyée par deux chercheurs de l'IRSTEA a également produit un rapport destiné à capitaliser les enseignements méthodologiques de cette étude[2].

[1] Guide technique SDAGE - Restauration hydromorphologique et territoires : Concevoir pour négocier

[2] Réalisation d'une étude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration de la Lergue et de la Soulondre pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Rapport de capitalisation – Contrechamp et ACTeon

Rapport provisoire

VOLET SOCIOLOGIQUE

1. De l'offre à la mise en œuvre de l'étude

Cette courte partie introductive présente tour à tour l'offre initiale de Contrechamp pour le volet sociologique de cette étude (partie 1.1) et la réalité du processus mis en œuvre et des principales orientations méthodologiques retenues en lien avec la connaissance du terrain acquise lors de nos premières visites.

1.1. L'offre initiale

Conformément à la commande, ce volet de l'étude visait a priori à éclairer :

- **Les relations que les habitants et les usagers entretiennent avec les milieux concernés** et à en expliciter les fondements en termes de représentations, de perceptions au sens large.
- **Les attentes potentielles à l'égard d'un projet,** qu'elles soient favorables ou non, explicites ou non[3].

Ces différents enseignements, associés à ceux du volet économique, avaient pour but d'alimenter à terme une réflexion stratégique intégrant des recommandations à vocation opérationnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de renaturation.

Dans cette perspective, était envisagé de développer une approche d'ordre sociologique, considérant la réalité sociale - ici les cours d'eau traversant Lodève et au-delà leur restauration écologique -, comme une construction des acteurs individuels et collectifs, reposant sur une interdépendance dynamique entre représentations, pratiques, intérêts et composants même de cette réalité social. En pratique, ce type d'approche exige de développer une écoute relativement large et approfondie des enquêtés en les interrogeant à la fois sur leurs pratiques/usages et représentations/perceptions, dans le cadre d'entretiens « en entonnoir », partant de questions sur les pratiques/usages en cours, puis sur les explications/justifications associées et enfin sur les points de vue/opinions qui en découlent (préférences, satisfactions, attentes,…).

Ainsi conformément au CCTP, l'approche portant sur des groupes sociaux relativement larges (habitants, riverains, usagers, populations saisonnières) et envisageant une quarantaine d'enquêtes, une méthode qualitative (entretiens) plutôt que quantitative (questionnaires) a paru plus adaptée aux résultats attendus (représentations, usages, pratiques, attentes,...). Pour s'assurer de la pertinence du choix de ces 40 enquêtés, était proposé (1) de repérer au préalable auprès d'informateurs privilégiés, à "dire d'experts", les catégories d'usages et d'intérêts en présence, pour orienter le travail d'enquête vers une panélisation pertinente (choix de critères) et représentative ; (2) et de se faire indiquer par ces informateurs privilégiés certains acteurs pouvant être porte-parole d'un usage donné (à défaut d'en avoir une visibilité exhaustive dans le cadre d'une enquête plus large).

Dans ce cadre, était donc prévue au niveau de l'offre :

[3] Pour être précis, nous distinguons habituellement différents ordres : les besoins d'ordre implicite et dont la mise à jour relève de l'analyse sociologique, les attentes énonçant des questions/problèmes à résoudre mais sans éléments sur les réponses à apporter, et enfin les demandes, qui intègrent des attendus formels, que l'analyse peut cependant réinterroger.

Rapport provisoire

- **une première phase d'investigation auprès d'informateurs privilégiés** (élus, techniciens des collectivités, responsables associatifs, socioprofessionnels,…).
- **une seconde phase destinée à rencontrer une trentaine d'habitants, riverains et usagers du territoire,** sur la base d'un panel élaboré grâce aux enseignements de la phase précédente. Etait aussi envisagé suivant les possibilités offertes par le terrain et ses acteurs de pouvoir également mobiliser d'éventuels groupes ou instances locales constitués qui potentiellement permettait d'élargir le panel des personnes interrogées.

Le but de ces investigations était de produire suite à un travail d'analyse un diagnostic des enjeux en matière de prise en compte des pratiques des habitants et usagers ou riverains dans le cadre du projet de renaturation. A partir de ces enjeux, l'étude devait aboutir à une série de préconisations stratégiques à caractère opérationnel, fondées sur une approche pragmatique du recours aux approches et grilles de lecture sociologiques.

A ce titre, étaient visées des recommandations, intégrant le projet de restauration écologique comme finalité et envisagées de façon globale et cohérente. Etait également mis en avant leur caractère opérationnel, c'est-à-dire réaliste en termes de faisabilité tout en apportant une plus-value au projet et à sa mise en œuvre. Enfin, ces propositions concerneraient potentiellement deux champs complémentaires, avec des éléments de discours potentiellement mobilisables en appui au projet (dimensions, arguments, récits, mot ou images-clés,…) ainsi que le ou les dispositifs à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renaturation, alliant information, communication et concertation.

1.2. Mise en œuvre de l'étude

Cette partie est présentée comme autant d'extraits d'un journal de bord de l'étude, prenant comme autant de points de repères les visites effectuées à Lodève par le responsable de ce volet sociologique, seul ou accompagné. Cette lecture au fil de temps (et non de l'eau) vise à saisir la façon dont notre approche de l'objet d'étude a évolué et entraîné une adaptation des orientations méthodologiques de notre offre, sans perdre de vue les finalités et ambitions de l'étude.

Conscient du caractère déterminant de la réalité physique des lieux concernés, le responsable de l'étude au sein de Contrechamp a choisi de les visiter avant même que soit organisé le premier comité de pilotage associant l'agence de l'eau, commanditaire, et les trois collectivités les plus directement concernées, la commune de Lodève, la communauté de communes Lodévois et Larzac et le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

Réalisée un samedi matin de début juin – jour de marché à Lodève -, **cette première visite** permet d'effectuer d'emblée un premier constat déterminant pour la suite de l'étude. La présence de nombreux usagers est relevée, associée à un large éventail d'usages énumérés à chaud de la manière suivante : *un havre de fraîcheur ce jour-là, une aire de pique-nique, un endroit pour faire pisser son chien, un refuge pour les amoureux, un lieu fréquenté par des marginaux ayant laissé quelques inscriptions, des seuils spots de pêche, un jardin à cultiver pour d'autres, un endroit où mettre sa table dehors pour certains riverains, une réserve d'eau à pomper pour son jardin au tuyau ou à l'arrosoir...* Suite à ce premier contact, **l'idée de donner une place prédominante aux usages et aux usagers dans cette étude apparaît comme une évidence.**

Le premier comité de pilotage à la mi-juin offrira l'opportunité de **notre seconde visite à Lodève.** A ce stade, la principale question qui nous taraude est de savoir comment notre intervention sera perçue sur le territoire et notamment par les collectivités partenaires. Nous sommes en fait rapidement rassurés, grâce à **une participation et des interventions fournies des élus et techniciens** présents, marquant un réel intérêt de leur part. Le principe d'entretiens auprès

Rapport provisoire

d'informateurs privilégiés est accepté, avec une ouverture thématique suffisante pour développer une approche territoriale suffisamment large (ex. rencontre prévue avec les services urbanisme, techniques, économie, culture… des collectivités). La mise au point conjointe d'**un document synthétique de présentation de l'étude** permet dans les jours qui suivent de se doter d'un langage commun et de sceller pratiquement cette alliance favorable à notre approche du terrain. En outre, une visite au bord des cours d'eau permet de comprendre que **la renaturation envisagée sera forcément modeste** avec un lit majeur enserré entre deux murs ou deux berges abruptes et boisées. Les principaux enjeux concernent la diversification des faciès d'écoulement et de la végétation rivulaire. Les seuils peuvent sans doute prêter à discussion sans que pour autant il soit possible d'envisager les supprimer tous. Concernant les seuils, il n'est semble-t-il pas question de faire tomber les grands seuils en amont et aval de la ville même si des projets de passes à poissons pourraient les concerner.

La troisième visite de terrain est essentiellement consacrée à **des entretiens au sein des collectivités.** L'ouverture et la capacité de questionnement pressentis se confirment, sans idées préconçues sur les enjeux et avec de réelles attentes à l'égard de l'étude. Cette posture semble cependant concerner d'autres projets portés par les collectivités privilégiant clairement transversalité des approches et décloisonnement des objets ou des champs. De ce point de vue, la recherche de la meilleure articulation entre restauration des réseaux d'assainissement, renaturation des cours d'eau et valorisation des usages autour de l'espace cours d'eau constitue un enjeu en soi. C'est aussi l'occasion d'approfondir notre connaissance de la ville et des cours d'eau en élargissant le cercle de nos pérégrinations.

Quatrième venue à Lodève : une visite au festival *Résurgences* début juillet, auquel tous mes interlocuteurs politiques et techniques m'avaient convié. Lors de la première soirée, les berges de la Soulondre entre le quai des Ormeaux et la Mégisserie sont remplies d'une foule qui rejoint les guinguettes et les petites scènes installées en bordure de cours d'eau. Le jardin partagé en bord de Lergue est pour sa part occupé l'après-midi par une lecture à l'initiative d'un « contre-festival », *Urgence poésie*, critiquant l'abandon récente du festival *les Voix de la Méditerranée*. Ces temps forts apparaissent cependant très différents de ce que nous avions observé lors de nos précédents passages et en dépit de quelques échanges au hasard, nous réfléchissons à deux cette fois-ci en priorité à la façon dont nous allons conduire la seconde phase de nos investigations, c'est-à-dire l'enquête auprès des usagers et des riverains. Pour nous adapter à l'étendue du périmètre concerné sachant que la découverte de ce dernier se poursuit pour aller vers les endroits les plus excentrés et les moins fréquentés, nous décidons de les réaliser dans le cadre d'une intervention collective mais réduite dans le temps, tout en tenant compte des différences de fréquentation entre semaine et week-end. En mobilisant en parallèle quatre enquêteurs, notre but est également d'éviter à un ou deux enquêteurs isolés de se perdre à la fois sur ce terrain trop vaste et dans les méandres de leur propre subjectivité…

Fin août, **le scénario d'une cinquième visite sous forme d'une enquête collective « coup de poing » est confirmé** et l'équipe d'enquêteurs recrutés au sein même de Contrechamp. Il reste à trouver le week-end adéquat suivant la rentrée, afin de s'assurer de la présence de lycéens. Face aux disponibilités de chacun et aux prévisions pessimistes de la météo de fin de semaine, l'équipe débarque à Lodève le jeudi 10 septembre en prévoyant de repartir le lundi 14. L'ambition est de produire une analyse la plus complète des pratiques et des perceptions des usagers et des riverains. Des précisions sur les conditions et modalités de cette phase de travail figurent dans la partie consacrée aux enseignements de l'enquête usagers, riverains et plus accessoirement non usagers. Le samedi se poursuit avec des entretiens auprès de riverains, avant que la pluie puis une crue historique de la Lergue et de la Soulondre viennent achever la programmation initiale. Pour connaître l'issue de cette visite, voir l'encadré *Une crue de la Lergue et de la Soulondre*.

Rapport provisoire

Enfin, mi-octobre, **une ultime série d'entretiens** permet de compléter l'approche des représentants d'usages concernés à un titre ou à un autre par la rivière (pêche, environnement, éducation à l'environnement, patrimoine…). C'est aussi l'occasion de rencontrer un responsable de la municipalité et une septuagénaire originaire de Lodève qui nous font prendre conscience du caractère récent –tout au plus 5 à 6 ans - d'une ouverture généralisée des berges proches du centre ville aux piétons, essentiellement grâce à un entretien de la végétation, puis l'aménagement l'an passé de l'accès au niveau du quai des Ormeaux. Auparavant seuls les lieux accueillant le festival étaient rendus accessibles quelques jours avant sa tenue et les usagers réguliers se limitaient semble-t-il aux chiens, à leurs maîtres et à certains pêcheurs. De quoi comprendre enfin pourquoi de nombreux interlocuteurs nous ont déclaré avoir découvert ces lieux à l'occasion du festival… et en écho de s'interroger sur la rapidité avec lesquels les usagers rencontrés se sont appropriés une partie des berges et les envisagent aujourd'hui sur le mode de l'habitude.

12 septembre 2015 : la Lergue et la Soulondre en crue

Cet encadré est le fruit du hasard. Comme exposé plus loin, la mise en œuvre du gros morceau de nos investigations – l'enquête usagers et riverains – s'est trouvé coïncider avec une crue historique des deux cours d'eau nous intéressant. Difficile donc de ne pas évoquer ce temps fort – c'est un euphémisme – sans plus de prétention que de tenter d'éclairer comment il a joué sur notre appréhension de notre objet d'étude… Si l'évocation de certains lieux ou usages paraît obscure au lecteur, il peut être souhaitable de prendre connaissance des analyses figurant dans le corps de ce rapport pour revenir plus tard à cette lecture.

Lors de la rédaction de la note de présentation de l'étude en juin, suite au premier comité de pilotage, nous avions été interpellés par le souci marqué des collectivités à affirmer à au moins 3 reprises que les projets concernant les cours d'eau sur Lodève ne renforceraient en aucun cas les risques en cas de crue. Quelques mois et une crue historique des cours d'eau lodévois plus tard, nos interrogations sont levées… définitivement. En effet, le hasard (comment en effet attribuer à autre chose qu'au hasard un évènement lié aux précipitations dantesques d'un épisode cévenol [4]?) a « voulu » que cette crue historique de la Lergue et de la Soulondre sur Lodève tombe le samedi 12 septembre, date à laquelle nous avions prévu d'aller à la rencontre des usagers des berges de ces cours d'eau, espérant échanger avec familles de pique-niqueurs, groupes d'amis de retour du marché, amateurs de farniente ou de lecture à l'ombre et peut-être même baigneurs intrépides, profitant des derniers feux de l'été. Nous savions bien depuis le début de la semaine que les augures météo étaient pessimistes, mais rien n'empêchait de rêver…

Et le samedi matin, comme prévu, il pleut. Mais rien ne nous empêche de nous replier sur un plan B envisagé dès le début de la semaine et prévoyant des enquêtes sur le marché du samedi matin puis un porte à porte chez les riverains l'après-midi, en espérant échapper ainsi au moins en partie aux foudres du ciel. Après avoir rencontré quelques lodévois se pressant sous leurs parapluies face à un marché réduit à quelques étals alimentaires et nous être intéressés notamment aux freins à la

[4] Les premières averses orageuses ont touché l'ouest de l'Hérault **dès le début d'après-midi du samedi 12 septembre**, en se décalant progressivement vers les Cévennes. L'activité pluvieuse et orageuse s'est ensuite renforcée **en fin de journée et soirée** toujours sur ces mêmes secteurs. **Les orages ont été quasi stationnaires**, apportant des cumuls notables. On a relevé par exemple quelques **140 mm en 1 heure à Lodève** (entre 18h et 19h). Les fortes pluies ont persisté jusqu'en cours de nuit du samedi au dimanche.

Sur la totalité de l'épisode, on a ainsi relevé pas moins de **389.4 mm à La Vacquerie** (34), **345.5 mm à Lodève** (34), **279.7 mm aux Plans** (34), **267.8 mm à Villefort** (48), **264.0 mm à Génolhac** (30), **259.0 mm à Ganges** (34), ou encore **256.0 mm à Valleraugue** (30). *Source site Météo-Contact.*

fréquentation de l'espace cours d'eau, chacun des enquêteurs part en quête de riverains dans différents secteurs de la ville, espérant trouver à cet occasion quelque abri bienvenu. En début d'après-midi, la pluie continue cependant à tomber et si nos deux cours d'eau manifestent un léger embonpoint et que leurs eaux se teintent couleur terre, ils restent confinés à leurs lits habituels. Mais peu avant 17 heures, alors que chaque enquêteur se concentre sur sa mission, la pluie redouble d'intensité et les rues se chargent d'eau ruisselante pendant que les rivières commencent à gonfler et l'eau à recouvrir les berges et les seuils. Chacun rejoint, rincé de la tête au pied, notre base au centre de la vieille ville. Vers 19 heures, nous constatons que la rue proche de notre domicile est envahie par un « torrent », qui draine des poubelles et des branches d'arbres, venant s'encastrer dans tout ce qui fait obstacle. Au loin, nous devinons la Soulondre qui déborde et commence à faire flotter des voitures garées au pied du Pont romain.

Ce n'est que vers 22 heures que nous ressortons, la pluie diminuant d'intensité. A ce moment précis, la Soulondre gonflée n'est pas loin de toucher le tablier de la passerelle de la Mégisserie. Il en est de même pour la Lergue à la hauteur du Pont de la Bourse. Les rues sont envahies de déchets divers, ne laissant circuler que des véhicules de sécurité armés de gyrophares… et d'habitants venus comme nous observer l'ampleur de la crue et des premiers dégâts visibles. Il règne une atmosphère d'urgence un peu électrique ainsi qu'une certaine forme d'excitation, avec à la fois le sentiment d'être situé aux premières loges d'un évènement hors norme impossible à appréhender dans sa globalité (à cause de la nuit et car le site est bien trop étendu pour en faire le tour rapidement, d'autant plus que certains lieux sont rendus inaccessibles par la crue), doublé du sentiment de sentir toute vie et installation humaine extrêmement vulnérables. Le hasard fait que nous rencontrons une élue enquêtée deux mois auparavant, qui nous lance quelque chose comme « vous aurez tout vu ce dont elles sont capables comme cela ! », tout en nous indiquant d'emblée qu'aucune perte humaine n'est a priori à déplorer et que c'est l'essentiel… L'essentiel des dégâts concernent des habitations et des équipements et paraissent devoir être associés au ruissellement et non aux crues des cours d'eau (distinction que les médias ont généralement du mal à réaliser…). Au-delà, nous sommes impressionnés de constater que cet espace cours d'eau urbain qui nous intéresse tant ces temps-ci est semble-t-il dimensionné pour laisser passer un débit multiplié par un facteur de l'ordre de plusieurs centaines et pour éviter de voir les rivières détruire la ville ou tout du moins les habitations riveraines.

Le lendemain, bien que redescendue plus rapidement que la Lergue, la Soulondre reste très grosse par rapport à son débit habituel, recouvrant la majeure partie de ses berges mais laissant déjà deviner l'ampleur des dégâts qui se confirmeront avec la décrue, avec un entrelacs d'arbres couchés et arrachés, des zones planes semées de cailloux, quelques carcasses de voitures, un mur écroulé, des jardins et des clôtures dévastés. Et pourtant, au milieu de ce fatras, voici un premier chien qui a rejoint avec sa maîtresse les berges de la Soulondre. Un énorme Saint Bernard encore jamais vu ! Il n'en reste pas moins que nous n'en croyons pas nos yeux de voir la vie reprendre ainsi son cours, avant même que la rivière ne soit rentrée dans son lit. Dans l'après-midi, nous retrouverons un propriétaire de chien rencontré vendredi qui nous affirmera que celui-ci ne retrouve pas ses repères habituels et nous repensons à un opposant à la présence de la gente canine sur ces sites, évoquant la vertu des crues (sans doute plus raisonnables que celle-ci…) et les vertus d'un « effet chasse d'eau » radical pour les déjections maudites. Sinon la plupart des plus petits sujets resteront tout le dimanche sur les quais et les Ponts à regarder au pied de leurs maîtres cet espace habituellement si accueillant leur être interdit d'accès… au moins pour un temps. Les chiens ne sont pas seuls au dessus des cours d'eau, il y a, comme le notera le journal local le lendemain, beaucoup de monde toute la journée à venir regarder ce spectacle post-crise. Et bien que l'excitation de la nuit ait laissé place à une certaine sidération, notamment au regard de l'ampleur des dégâts que l'on commence à appréhender, nous retirons l'impression que cet évènement même exceptionnel n'est pas de l'ordre de l'impensable pour les habitants. La plupart des gens se parlent, échangent sur leurs impressions et évoquent les problèmes pratiques à régler (dégâts matériels, déplacements,

absence de moyens de communication, entraide,…). Nous n'osons pas envisager la dépression qui guette derrière un évènement d'un tel paroxysme.

Le lundi matin, nous quittons la ville un peu sonnés. Si les rivières ont clairement entamé la dernière phase de leur décrue, Lodève est le siège d'une agitation impressionnante avec des employés publics, des habitants ou des agents de sociétés diverses qui nettoient, rangent et réparent. Nous avons fait l'essentiel de notre travail avec constance et détermination. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir un peu le sentiment d'abandonner la ville à son sort, alors que nous croisons un immense embouteillage de véhicules qui se dirigent vers Lodève, provoqué par la coupure de l'autoroute.

Il faudra attendre plus d'un mois pour que l'un d'entre nous revienne à Lodève à l'occasion d'une ultime fournée d'entretiens. Son premier réflexe sera avant tout rendez-vous de faire une sorte de « tour du propriétaire », en descendant la Soulondre jusqu'à la Confluence puis en rejoignant le jardin partagé des bords de Lergue. C'est la Soulondre qui lui paraît visuellement la plus bouleversée ; le paysage de la Lergue est affecté dans une moindre mesure, car d'emblée plus minéral que végétal. En effet, la majeure partie des arbres ont été coupés et l'espace du cours d'eau paraît nu, comme déshabillé. Comment ne pas penser à ces usagers qui disaient y venir parce que la végétation cachait à la fois la ville et les autres usagers. Sa valeur de lieu de retrait a pris un sacré coup. Quant aux berges, elles sont couvertes par endroit de gravier ou de sable. C'est sans doute à la Confluence que la physionomie des lieux a été le plus bouleversé : le généreux banc de gravier prêt à accueillir des petits groupes et les arbres qui les couvraient de leur ombre cet été ont totalement disparu. L'espace se réduit à quelques mètres carrés adossés à l'enrochement qui tient la rampe d'accès. C'est sur la berge que le banc semble s'être transporté. Deux personnes y promènent leurs chiens et des gens ont fabriqué avec des galets d'élégantes sculptures, comme autant de témoignages du retour de la présence humaine. A l'amont de la Soulondre, un noyer a été replanté et tuteuré au pied des enrochements protégeant l'hôpital ; un peu comme une déclaration de résistance à une rivière dévorant ses arbres… La physionomie des lieux a totalement changé, sans doute sous la poussée conjointe et quasi-antagoniste des deux cours d'eau ; une vieille Lodévoise a d'ailleurs affirmé qu'elle a eu peur que la Soulondre ne puisse plus se jeter dans la Lergue, tellement les deux étaient énormes. Le parking de l'hôtel de la Paix n'est pas restauré et donc interdit. Combien de temps, cela durera-t-il ? C'est actuellement dans le lit de la Soulondre que l'on s'affaire apparemment à remettre l'assainissement en état et les quais vrombissent au rythme des groupes électrogènes. Quant au jardin, il paraît indemne même si des jardiniers indiquent qu'il a été recouvert d'eau en grande partie et tout le monde a participé à la remise en état des lieux.

En remontant vers la ville, il faut se rendre à l'évidence. Les lits des cours d'eau ne sont pas prêts d'accepter des aménagements en dur et la quasi-totalité de nos interlocuteurs -usagers, riverains ou élus- le sait parfaitement, puisqu'aucune attente n'a envisagé cela. Ce qui n'empêchera pas les habitants et certains visiteurs de revenir aux beaux jours fréquenter ces cours d'eau. D'ailleurs, on note déjà que certaines personnes âgées ont repris possession de « leurs » bancs sur les quais, que des enfants jouent dans le parc à jeux riverains, que des lycéens montrent le bout de leur nez vers midi et que les chiens ont reconquis de quoi satisfaire leurs besoins sur les berges... Force est de constater qu'après ce déchainement gigantesque et instantané des forces de la nature, la culture - ou ce qui ressort des affaires humaines - reprend ses droits extrêmement rapidement et sans finalement changer grand-chose à ses habitudes.

Rapport provisoire

2. Prise de contact avec le terrain et enseignements tirés des informateurs privilégiés

La première phase d'enquête a consisté à rencontrer à la fois des personnels de l'agence de l'eau, commanditaire de l'étude et des élus et personnels des collectivités partenaires : la commune de Lodève, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault. Par ailleurs, certains acteurs, estimés incontournables dans le cadre d'un projet de renaturation intégrant les usages de l'espace cours d'eau, ont été rencontrées, pour recueillir leurs points de vue et priorités et s'assurer de leur pleine intégration à la démarche en cours.

Cette partie a pour objet de synthétiser les principales informations recueillies dans ce cadre.

Genèse et portée de l'étude socio-économique

- Cette étude se situe dans le cadre d'une négociation entre l'agence et les collectivités du territoire à propos du point noir que représente Lodève en matière d'assainissement à l'échelle du bassin de l'Hérault ; avec notamment pour enjeu déterminant de supprimer les fuites des collecteurs situés dans le lit des cours d'eau (5 km et 5 traversées via des seuils). Cette question revêt d'autant plus d'acuité que la Lergue et la Soulondre sont considérées comme des rivières étant globalement en bon état.
  Ce projet se heurte cependant aux manques de moyens des collectivités au regard de son montant atteignant plusieurs millions d'euros. L'agence se montre prête à apporter un coup de pouce, en augmentant ses taux d'aide, à condition que la question de la renaturation des cours d'eau soit posée et traitée, également avec son appui (essentiellement diversification des faciès d'écoulement, suppression de seuils, diversification de la végétation rivulaire,…). La commune et la communauté de communes, soucieuses de la rénovation urbaine du centre ville et de la revalorisation de son attractivité, indiquent que l'espace des cours d'eau est également l'objet d'usages variés et que les habitants ont exprimé des attentes à cet égard à l'occasion de différentes consultations. La prise en compte de cette dimension sociale apparaît donc nécessaire.
- C'est dans ce contexte de réflexion et de négociation qu'émerge l'intérêt de la conduite d'une étude socio-économique caractérisant les enjeux sociaux (dans un premier temps) économiques (dans un second temps) du projet de renaturation. Une telle approche est conçue également par l'agence comme offrant l'opportunité de tester la pertinence et l'intérêt de l'apport des approches sociologiques et économiques dans le cadre de projets de restauration physique de cours d'eau, en dépassant une approche centrée sur leur acceptabilité sociale et politique, voire leur rentabilité économique. C'est dans ce contexte qu'un cahier des charges est élaboré par l'agence en lien étroit avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l'agence.

Lodève

- Lodève conjugue à la fois un passé industriel florissant, avec pour témoin un patrimoine bâti riche (hôtels particuliers du centre ville, bâtiments industriels plus ou moins désaffectés proches de la Lergue,…), et un période récente marquée par une crise économique ayant mis fin à toute activité industrielle locale d'importance, avec la fin des activités minières de la COGEMA à l'issue des années 90. Même si le passé textile de Lodève remonte au 19ème siècle avant une longue décrue menant en 1960, la contradiction avec le destin actuel de la ville marque le discours de nos interlocuteurs. Du côté des collectivités, le discours est à la fois réaliste (*Lodève est une ville pauvre et dégradée,…)* et volontariste (*Lodève a des*

Rapport provisoire

projets, des réalisations telles que l'hôpital et le lycée offrent un appel d'air salutaire, le projet urbain sur le centre ville devrait inverser la tendance,…). A contrario, divers échanges avec la population permettent de constater des propos généralement plus pessimistes, craignant l'impossibilité de voir la tendance s'inverser ou la ville destinée à accueillir des populations reléguées dans le cadre d'une région caractérisée par de profonds déséquilibres de développement entre métropole régionale, littoral et arrière-pays. Et comme Lodève demeure une petite ville (8000 habitants) « *où tout le monde se connaît* »*,* la critique ou dans une moindre mesure les louanges adressées aux édiles locaux de tels ou tels bords ou de tous les bords sont assez communément répandus.

- Pourtant et comme on le constate souvent en pareil cas, ces regards dépréciateurs s'accompagnent d'un attachement fort à la ville, à sa personnalité, à son cadre de vie. Comme si les difficultés rencontrées participaient à renforcer l'identité vécue de la cité … De ce point de vue, les comparaisons répandues avec Clermont l'Hérault témoignent de ce « jeu ». Clermont, *petite ville de vignerons sans caractère*, connaitrait ainsi un développement rapide et quasi-anarchique pendant que Lodève serait condamnée à un destin de *belle endormie*.
- Il est cependant incontestable que la population de la ville est pauvre au sein d'un territoire rural et d'une région également pauvres, avec un taux de chômage de l'ordre de 30% et de pauvreté dépassant 25%. Comme observé plus haut, les moyens des collectivités reflètent cette situation, d'autant plus critique que les élus soulignent que la municipalité présente avant 2008 n'aurait pas investi dans l'entretien du patrimoine urbain, privilégiant notamment un investissement culturel jugé élitiste (expositions d'audience nationales, festival international,…). L'état de l'assainissement et la nécessité de mobiliser des sommes allant bien au-delà des moyens de la commune sont lus comme un témoignage emblématique de ces problèmes. Cette faiblesse n'empêche pas les collectivités d'affirmer leur volonté d'innover socialement sans forcément mobiliser d'énormes moyens. L'ouverture des berges de cours d'eau d'abord via un entretien de la végétation s'inscrit dans cette logique, de même que la mise à disposition d'un terrain pour le jardin partagé en bord de Lergue.
- La population de Lodève présente l'originalité d'être souvent présentée comme étant composée de communautés disjointes, avec pour principaux noyaux de référence :
    - les habitants de souche, témoin d'une histoire passée mais dont le poids tendrait socialement à se réduire ;
    - les habitants d'origine maghrébine, marquée par la présence historique d'une communauté harkie et des problèmes d'intégration rappelés régulièrement, même si d'autres origines sont parfois évoquées (espagnol, portugaise,…) ;
    - les néo-habitants, encore souvent assimilés pour partie aux personnes venus s'installer à la campagne notamment dans les arrière-pays méridionaux des années 60 aux années 80, dans le sillage d'un « retour à la terre » au sens large. Bien que la marginalité qui les marquait à l'origine se soit fortement estompée, ces personnes conservent une image de ce type sans doute pour les valeurs qui les animent. L'arrivée plus récente sur le territoire de personnes rencontrant des difficultés sociales ou économiques d'intégration et semble-t-il attirées par les perspectives d'une vie moins coûteuse que dans les grandes villes, confirme pour partie ce sentiment.

Pour les élus rencontrés, la cohésion et la mixité sociale au sein de la commune constitue un enjeu important. Le projet concernant la réhabilitation du centre ville s'inscrit dans cette logique. Les initiatives visant à créer des liens sont mises en exergue, comme le jardin partagé ou encore le festival Résurgences.

Rapport provisoire

La place des cours d'eau dans la ville

- On relève des conceptions différentes des relations entre le cœur historique de la ville et les cours d'eau, allant d'une opposition fondamentale (*« la ville s'est bâtie contre les cours d'eau »)* à une alliance ancestrale associant eau et rivière (*« la ville s'est ancrée sur les cours d'eau »* sachant qu'en langue celte Lodève proviendrait du terme *« marais »)* en passant par un rappel du poids de l'énergie délivrée par les rivières dans le développement de l'industrie textile.
- Sur un plan géographique, il apparaît que Lodève est bâtie au point de rupture de pente de la Lergue, avec à l'amont un cours d'eau à forte pente et à l'aval une rivière serpentant dans une plaine, et à la confluence avec la Soulondre. Par ailleurs, bien qu'ils circulent dans un relief encaissé, ces cours d'eau disposaient avant tout aménagement humain d'envergure de suffisamment de place et de force pour créer un lit en tresses pouvant évoluer au gré des crues sur un lit majeur plus ou moins large, tout en empruntant par endroit des verrous rocheux plus étroits et encaissés.
  Si l'installation de la ville a drastiquement limité ce lit majeur, la subsistance de crues subites et violentes a amené à ménager un espace important généralement enserré de murs formés par les quais ou les immeubles, au bord duquel le centre ville historique s'est d'abord bâti sur un point haut et (rive droite de la Lergue et gauche de la Soulondre juste en amont de la confluence). Sur les berges opposées et sur un linéaire plus important, se sont créés des faubourgs associant habitations et établissements industriels valorisant l'énergie hydraulique via des biefs et caractérisés également par ces hauts murs délimitant l'espace des cours d'eau. En temps normal, les cours d'eau occupent une place plus ou moins réduite au sein de ces espaces, laissant des espaces plats et praticables importants. Si ces espaces accueillent aujourd'hui une végétation arborée, les cartes postales du début du 20ème siècle permettent d'observer uniquement des lits de cailloux, témoignant conjointement d'un transit sédimentaire sans doute plus actif qu'aujourd'hui, d'une exploitation locale plus forte de ces matériaux pour la construction et d'une nécessité d'accès facilité à l'eau pour diverses activités (lessives, abreuvement des animaux,…).
  Au-delà de ces zones d'urbanisation anciennes, des jardins, puis des maisons et des lotissements plus récents ont progressivement occupé les berges sans que l'espace des cours d'eau ne soit aussi clairement dessiné par la ville. Les berges y sont souvent pentues boisées et peu accessibles et les habitations et plus souvent leurs jardins sont situés en haut des berges.
- L'espace des cours d'eau situé à proximité du centre ville a, comme évoqué plus haut, fortement changé d'aspect et d'usage au cours du siècle dernier. A dater de l'après-guerre, sa vocation utilitaire s'est progressivement estompée, même si le témoignage d'une lodévoise affirme que l'on n'allait pas jouer ou se promener dans ces endroits dans les années 50, considérés comme dangereux par les parents, sauf pour des garçons aventureux qui allaient se baigner à proximité de certains seuils. L'abandon de tout usage s'est accompagné d'un développement de la végétation rendant les lieux plus difficiles d'accès. L'espace est à cette époque utilisé essentiellement par les chiens et leurs maîtres. Les pêcheurs en sont aussi exclus puisqu'à l'époque le site est classé en réserve de pêche… Ce n'est finalement que dans le courant des années 2000 avec le festival "les Voix de la Méditerranée" que les berges de la Soulondre à hauteur de la passerelle vont être réinvesties par la collectivité. La mise en place de guinguettes sur la durée du festival permet aux festivaliers et aux lodévois de « découvrir » les attraits d'une de leurs rivières… sur un laps de temps relativement limité. Mais ce n'est finalement que vers 2010 que la collectivité s'engage dans un entretien plus durable de la végétation favorisant l'accès de la population aux berges des cours d'eau, sachant que la mise en place d'une équipe en charge de l'entretien des cours d'eau au sein de la communauté de communes facilite ce type d'intervention. A la même période, la mairie mettait à disposition de l'association

Rapport provisoire

"Terre en partage" un terrain riverain de la Lergue pour y créer un jardin partagé. L'été 2014, après quelques hésitations, une guinguette est également installée pour l'été (contrairement aux guinguettes sur la Soulondre présentes uniquement lors du festival) à proximité de ce jardin. Il en résultera cependant des conflits d'usage avec certains riverains importunés par des nuisances sonores nocturnes, condamnant l'initiative pour l'instant… En 2013, en lien avec la première phase de rénovation du tour de ville au niveau de la place de la Bouquerie, la création d'une banquette en béton au pied du quai des Ormeaux et d'un escalier d'accès confirme cette (re)conquête, avec un premier investissement matériel dans cet espace. Jusqu'à ce jour, c'est donc par touches et de façon relativement « discrète » que la revalorisation sociale des cours d'eau s'effectue à l'initiative des collectivités locales.

- Aux yeux des collectivités, cet espace constitue aujourd'hui un des éléments pris en compte dans le cadre du projet « Politique de la ville » concernant le centre historique de Lodève. Les fonctions qu'il assure et les potentialités qu'il offre sont en effet soulignées par les élus et techniciens de la ville notamment, sans que pour autant ils n'aient paru avoir un projet très précis lors de nos entretiens. Sans doute parce que l'on attend les résultats des études en cours concernant à différents titres cet espace (schéma directeur d'assainissement, renaturation des cours d'eau et la présente étude), mais aussi parce que peu de ces personnes fréquentent en fait ces lieux et enfin en raison d'une modestie face aux capacités des crues de ces rivières à bouleverser en quelques heures tout scénario trop établi… comme en témoignaient les élus consultés lors de la rédaction du document synthétique de présentation de cette étude, évoquant à trois reprises que tout projet concernant ces cours d'eau n'accroitraient en rien le risque dont ils sont vecteurs.
- Parmi les usages peu observés par la suite de l'étude, il faut noter la présence importante de pêcheurs les jours de lâchage de poissons (5 à 6 jours lors de la saison d'ouverture). Même si cette pratique est discutée au sein de l'AAPPMA la Gauloise qui assure la gestion de ces cours d'eau et que le tonnage de poissons lâchés est réduit d'année en année, la tradition se perpétue et attire de nombreux détenteurs de carte de pêche. Le CPIE des Causses Méridionaux développe pour sa part des activités d'éducation à l'environnement soutenues par la Communauté de communes. Les lieux se prêtent à cette activité notamment en raison de la proximité de plusieurs écoles de Lodève et même si les problèmes de saleté agissent parfois comme des repoussoirs pour les enseignants.

Rapport provisoire

3. Modalités de mise en œuvre de l'enquête de terrain auprès des usagers et des riverains

L'analyse portant sur les usages a été conduite suivant des étapes successives qui ont permis de définir les conditions et modalités de mise en œuvre de l'enquête auprès des usagers et des riverains, matériau central de l'étude :

- Quatre visites préalables entre mai et juillet ont tout d'abord permis de constater l'existence d'une fréquentation significative des bords de la Soulondre et de la Lergue même si l'affluence et les usages concernés se distinguaient au long des linéaires de ces cours d'eau, notamment en lien avec leur accessibilité plus ou moins aisée (de facile à quasiment impossible).
- Il est également ressorti de ces observations que ces usages concernaient à la fois l'espace dessiné par les cours d'eau dans la ville mais aussi les espaces urbains proches tels que les quais, les Ponts ou passerelle donnant directement sur cet espace (voir ci-dessous encart intitulé Cours d'eau et espace cours d'eau).
- Par ailleurs, le fait d'avoir réalisé ces visites lors de jours de semaine et de week-end ont permis de faire l'hypothèse que les usages et les profils des usagers n'étaient pas forcément identiques suivant périodes de la semaine et les lieux (ex. Présence d'adolescents le midi en semaine et présence de famille ou de groupes d'amis le week-end)
- Ces visites ont également abouti au constat que de nombreuses habitations donnaient plus ou moins directement sur l'espace dessiné par les cours d'eau. La nécessité de d'intéresser aux usages et points de vue de ces riverains (beaucoup plus difficiles à observer) a été confirmé par nos informateurs privilégiés (essentiellement élus et techniciens de la ville et de la communauté de communes) de conflits entre riverains et usagers à propos de nuisances nocturnes concernant ces espaces (essentiellement bruits liés à une fréquentation nocturne non souhaitée). L'épisode de la guinguette installée l'été 2014 en bord de Lergue a de ce point de vue constitué un point de cristallisation régulièrement évoqué.

A partir de ces différents éléments, l'équipe d'étude a décidé d'alimenter le volet sociologique central de cette étude portant sur les perceptions des cours d'eau par une enquête focalisée sur les usagers et les riverains.

Pour pouvoir couvrir l'ensemble des sites, l'enquête terrain a été conçue pour être conduite sur 4 jours consécutifs incluant un week-end en fin d'été après la rentrée scolaire (du jeudi 10 au dimanche 13 septembre et en mobilisant 3 à 4 enquêteurs). Les hasards de la météo ont fait que l'enquête usagers n'a en fait pu être réalisée que sur les jeudi et vendredi. En effet, la pluie puis une crue cinquantenale des deux cours d'eau ont empêché de réaliser des entretiens avec des usagers sur le week-end. Celui-ci a été donc consacré aux enquêtes auprès des riverains ainsi que quelques entretiens avec des non-usagers dans le cadre du marché de Lodève le samedi matin, malheureusement affecté lui-même par la pluie… Le fait d'avoir assisté à la montée et à la redescente partielle de cette crue exceptionnelle a cependant permis une autre appréhension des rivières et du rapport des populations locales aux crues et risques associés (cf. encadré partie 1).

Bulletin météo et note d'ambiance

Pour ce qui est des conditions météo de ces deux jours d'enquête, on retiendra un temps sec mais avec un soleil plus voilé que ce que nous avions observé en fin de printemps et début d'été, notamment le vendredi 11 septembre. De même, les températures de 23 degrés observées la journée étaient plus basses que celles des jours précédents évoluant entre 27 et 25.

Rapport provisoire

Par ailleurs, les usagers ont fait marque d'une réelle facilité de contact, sans aucun refus d'échange. Ce qui en revanche n'a pas été le cas des riverains, visités le samedi après-midi, avec des refus de répondre ou de nous accueillir chez eux en dépit d'une pluie plus que battante…. Ce constat est sans doute à mettre en regard avec le fait que l'espace des cours d'eau apparait comme favorable à la sociabilité : des gens s'y rencontrent, s'y retrouvent, se saluent en passant. Quant aux espaces de sociabilité proches (bancs, jeux d'enfants, mosquée), ils paraissent faciliter cette ambiance.

Quant à la mise en œuvre pratique de l'enquête, elle a consisté d'abord à repérer des personnes « en flagrant délit d'usage » !, puis de consigner de manière systématique un certain nombre d'informations résultant d'une simple observation (lieu, horaire, type d'usage, forme de sociabilité,…). Il s'est ensuite agi d'engager la conversation pour recueillir des éléments de discours, permettant à la fois de compléter les données factuelles sur les usages et usagers (fréquence de fréquentation, lieux fréquentés) ainsi que éléments plus qualitatifs (motivations, intérêts, habitudes, goûts, préférences, comparaison, regard sur les autres usages,..) (cf. trame d'entretien en annexe).

Cours d'eau et espace cours d'eau

L'identification des usages a permis de constater que les usages strictement associés aux cours d'eau (pêche, baignade et jeux d'eau) sont finalement peu répandus. Aussi les perceptions recueillies dans le cadre de ces entretiens ne portent pas sur les cours d'eau au sens strict du terme, même si elles les concernent aussi.

Elles concernent l'espace dessiné par les cours d'eau dans la ville. En effet, comme il est classique pour les cours d'eau méditerranéens, qui connaissent des variations de régime extrêmement importantes et subites, les lits majeurs anthropisés de la Lergue et de la Soulondre tiennent en fait soit entre deux murs ou entre deux digues. A hauteur de la ville ancienne, ces lits majeurs et au-delà les quais les bordant par endroits dessinent ainsi un espace en U, bien plus large et plus ouvert par rapport aux rues plus ou moins étroites du centre historique. La plupart des riverains rencontrés accordent d'ailleurs une valeur importante au recul et à la vue offerts par cet espace, comparés aux appartements sombres et contigus de la vieille ville. En amont et en aval du centre ville, les berges sont généralement peu accessibles car escarpées et boisées au dos des propriétés riveraines ou inexistantes à la hauteur de certains verrous rocheux occupés par des seuils. Les accès se font en quelques points précis (ex. Pont de Celles), avec comme exception notable les terrasses situées en dessous de la route en dessous du Super U.

C'est cet espace cours d'eau, ainsi l'avons-nous nommé, qui accueille les usages observés, les cours d'eau n'en occupant en temps normal qu'une partie plus ou moins restreinte (qu'ils remplissent par contre en quelques heures en cas de crue comme constaté le 10 septembre dernier…).En outre, ont été intégrés les usages pratiqués à proximité directe de ces espaces cours d'eau avec vue directe sur ceux-ci (hors circulation automobile). Il s'agit des usages concernant les quais empruntés par des piétons, les Ponts et passerelle.

4. Enseignements de l'enquête de terrain auprès des usagers et des riverains

4.1. L'exploitation de l'enquête et ses produits

L'exploitation de ces investigations a été réalisée dans le cadre d'une confrontation approfondie et à chaud (c'est-à-dire au cours des journées consacrées aux enquêtes et notamment lors du dimanche, jour « sans enquête ») des informations recueillies par chacun des 4 enquêteurs et de leurs impressions respectives, sachant que tous ont été ensuite invités à relire ce rapport et à proposer les compléments et adaptations qu'ils jugeaient utiles ou nécessaires. Elle a donné lieu aux **deux parties** qui suivent :

- **La première est alimentée essentiellement par des données issues de l'observation des usages et l'écoute des usagers réalisée** à cette occasion, auxquels ont pu s'ajouter quelques constats issus de nos visites précédentes, de nos investigations auprès des riverains et de non-usagers. **Elle vise à décrire ces usages, leurs conditions et modalités d'exercice et ces usagers de façon relativement précise.** Elle peut alimenter la réflexion des collectivités porteuses d'un projet de renaturation des cours d'eau de se situer dans une optique de conception assistée par l'usage, tenant fortement compte de l'existant avec à la clef les réponses aux questions stratégiques suivantes : Quels usages favoriser, décourager voire interdire ? Comment intégrer les réalités physiques et sociales de la pratique de ces usages (espace, temporalité, sociabilité,…) ?
- **La seconde se fonde en priorité sur l'analyse de l'écoute conduite auprès des usagers,** conduisant à **la mise en évidence d'univers de perception structurant les rapports que les usagers et dans une moindre mesure les riverains entretiennent avec ces cours d'eau.** Cette partie est davantage destinée à nourrir la réflexion sur les tonalités du projet de renaturation et de prise en compte des usages. On constatera cependant que si elle distingue clairement des univers, elle considère qu'ils fonctionnent en liens étroits, rendant impossible l'abandon de l'un d'entre eux.

On peut donc considérer que la première partie peut permettre de tenir compte la lettre des usages dans le projet, alors que la seconde permet est centrée sur l'intégration de l'esprit de ces usages.

4.1. Les usages et les usagers au crible

Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des usagers dans ou à proximité de l'espace cours d'eau, ont été relevés de façon systématique les usages observés, les lieux d'exercice de ces usages, les formes de sociabilité associées (collective et individuelle), le genre et l'âge des usagers, les plages horaires de fréquentation. D'autres variables, telles que les activités professionnelles des usagers et leurs lieux de résidences ont été récoltées de manière partielle lors des entretiens.

Les données sont présentées ici accompagnées de commentaires destinés à qualifier ces usages.

L'affluence constatée et les plages horaires de fréquentation

Le jeudi 10 septembre

Rapport provisoire

Entre 11 heures 30 et 14 heures	35 personnes
Entre 14 heures et 16 heures	22 personnes
Entre 16 heures et 19 heures 30	31 personnes
Total 10 septembre	**88 personnes**
Le vendredi 11 septembre	
Entre 9 heures et 12 heures	15 personnes
Entre 12 et 14 heures	25 personnes
Entre 14 heures et 16 heures	17 personnes
Entre 16 et 19 heures	24 personnes
Total 11 septembre	**81 personnes**
Total général	**169 personnes**

Avec des liens établis avec 169 personnes différentes, le dispositif d'enquête mis en place a permis ainsi de constater que l'espace cours d'eau et ses abords bénéficiaient d'**une affluence importante**, même si ce constat est à pondérer en fonction des disparités spatiales observées (voir *A propos des lieux de pratique des usages observés et la carte afférente figurant en fin de cette partie)*. Cette fréquentation est également marquée par une **fréquentation tout au long de la journée** (même si la mi-journée voit les lycéens et certains employés grossir le rang des effectifs et la fin de journée davantage de personnes circuler aux abords des cours d'eau). De même, on ne note pas de différence de fréquentation entre ces deux journées de semaine.

Les écarts entre les mêmes plages des deux journées peuvent en revanche s'expliquer à la fois en raison de la présence de 4 enquêteurs le jeudi à partir de la fin de matinée et de 3 le vendredi et du fait que sur deux jours, nous avons été amenés à rencontrer plusieurs fois les mêmes personnes (non comptabilisées). Ce phénomène s'est d'ailleurs répété le samedi lors de notre enquête sur le marché et auprès des riverains. Ce constat témoigne semble-t-il de la **proximité de résidence de la majorité des personnes rencontrées** (voir *A propos du lieu de résidence des usagers*).

Rapport provisoire

A propos des usages et des activités observées

Le tableau suivant propose un répertoire des usages **suivant leur fréquence d'observation lors de l'enquête de terrain** :

Usages ou activités observés	Effectif de personnes concernées	Commentaires
Circuler	39	Dont 5 ont déclaré se promener… Essentiellement sur la passerelle ou les quais proches de la Soulondre. Ponctuellement dans l'espace cours d'eau voire en traversée de rivière (seuil menant au jardin partagé).
Manger et discuter	36	Tous en collectifs de 2 à 5 personnes et dont 26 sont lycéens (6) ou lycéennes (18)
Faire prendre l'air à son chien	22	Dont 12 personnes seules et 10 personnes à deux.
Discuter	21	Dont discuter et fumer (6) discuter et boire (3)
Visiter et/ou photographier	11	Activités concernant des touristes
Garer sa voiture	5	Pour 4 véhicules

Jouer	4	Concerne exclusivement des enfants de moins de 10 ans. Au regard de ce que nous avions observé fin juin/début juillet, la rentrée a été semble-t-il « fatale » aux usages infantiles (jeux d'eau, baignade, explorations,…)
Fumer	3	Fumeurs solitaires
Contempler	3	Usagers solitaires
Jardiner	3	Activité plus développée les week-ends au regard de nos visites précédentes
Pêcher	3	Dont 1 personne seule et 2 ensemble
Lire	3	Lycéens
Téléphoner	2	2 personnes seules
Faire la sieste	2	2 touristes de passage
Travailler	1	1 agent municipal

Parmi cet ensemble d'usages riche et diversifié, il est possible de dénombrer :

- 91 usages qui relèvent **du loisir ou de la détente** : manger, discuter, visiter et photographier, jouer, fumer, contempler, lire, faire la sieste. Il s'agit d'usages impliquant généralement un arrêt dans ou aux abords de l'espace cours d'eau et qui sont pratiqués davantage collectivement.
- 67 usages qui relèvent plutôt **de l'utilité** : circuler, faire prendre l'air à son chien (quoique ce dernier usage relève luis aussi du registre du loisir et de la détente, bien qu'il reste plus solitaire), garer sa voiture et travailler. Ils présentent également la caractéristique d'être des usages caractérisés par une certaine mobilité et davantage solitaires que les précédents.
- Jardiner, pêcher, téléphoner peut être envisagé comme relevant potentiellement de ces deux catégories.

En outre, en dehors de la pêche, on ne note **pas d'activités mettant en jeu spécifiquement les cours d'eau**, mais bien des activités qui valorisent l'espace cours d'eau et son cadre particulier, et que l'on pourrait envisager dans d'autres lieux (manger, discuter, lire faire).

Pour mémoire, lors de nos précédentes visites, nous avions également observé à deux reprises des personnes campant près du jardin partagé et en amont du parking de l'hôtel de la Paix, des personnes faisant du feu un soir vers le Pont Vieux, des personnes mangeant sur une table située sur la berge en dessous de leur appartement en rive gauche de la Soulondres en amont du Pont Vieux, des amoureux s'embrassant face à la prairie de Mégisserie, des personnes pêchant sur le seuil en amont du Pont de la Lergue, deux personnes se faisant bronzer sur la Lergue en amont du Pont de Celles et sur le seuil menant au jardin partagé. A plusieurs reprises pendant les jours chauds de juillet, nous avons également observé des enfants d'une dizaine d'années se baignant dans la Soulondre.

Quoi qu'il en soit, on constate que les usages « utilitaires » occupent une place significative, d'autant plus qu'ils relèvent généralement d'une pratique plus régulières et fréquente. On peut ajouter à ça la question du choix relatif des usages de détente (qui d'ailleurs sont plutôt de l'ordre de la détente que du loisir pur). Ces usages de "détente" nous parlent sans doute aussi d'une réalité sociale plus large : on vient passer le temps, fumer, discuter...

Rapport provisoire

A propos de la fréquence et de la saisonnalité des usages

Les éléments qui suivent émanent des déclarations des personnes rencontrées, portant à la fois sur leurs propres pratiques et celles des autres usagers.

Usages ou usagers	Usagers dominants	Fréquence de la pratique	Saisonnalité
Sortir son chien	Propriétaires de chiens, habitant en proximité et sans jardin	Pluriquotidienne jusqu'à 3 X/jour	Toute l'année
Discuter en petits groupes au bord de l'eau + manger/boire/fumer	Lycéens (en journée à la pause déjeuner et aux intercours) Jeunes ou « marginaux »	Régulière pour lycéens pouvant être quotidienne voire pluriquotidienne ? pour autres usagers	Toute l'année pour lycéens (sauf pluie ou froid), Préférablement à la belle saison pour les autres
Se promener et s'asseoir sur un banc sur les quais	Retraités en majorité sinon il s'agit plutôt de circuler, avec une majorité de riverains (ou en proximité)	De quotidienne à très régulière	Toute l'année (sauf pluie ou froid)
Garer sa voiture	Propriétaires de voiture de Lodève et surtout des environs et touristes	Régulière	Toute l'année
Jardiner	Habitants de Lodève présentant une mixité sociale (hors propriétaires de jardins)	Régulière	Plutôt belle saison
Pique-niquer seul ou en groupe (en dehors de lycéens)	Familles, amis (we) Travailleurs (semaine)	De plusieurs fois par mois (travailleurs) à quelquefois dans l'année (familles, amis) exceptionnel	Belle saison
Jouer	Enfants, famille	Régulièrement	Belle saison
Pêcher	Pêcheurs	De plusieurs fois par semaine à exceptionnel	Saison pêche
Fumer, contempler, méditer	Adultes solitaires	Irrégulière suivant disponibilité	Toute l'année (sauf pluie ou froid)
Lire, se reposer	Adultes solitaires	De régulier à exceptionnel	Eté
Se baigner	Préados	Régulier à exceptionnel	Eté
Visiter et photographier	Touristes	Visite unique	Plutôt belle saison

Le regard porté sur la fréquence et la saisonnalité permet de constater l'existence :

- **d'usages utilitaires** qui ne sont pas ou peu dépendants de la saison ou de la météo (sortir son chien, garer sa voiture),
- **d'usages de détente** (discuter, se promener, lire, se reposer, ...) réguliers dans le temps hormis en cas de conditions climatiques défavorables (se retrouver en groupe de lycéens),

Rapport Provisoire

- **de nombreux usages de loisirs** (pique-niquer, se baigner, visiter,...) fortement tributaires de la saison ou de la météo, mais relativement réguliers et importants une fois que les conditions le permettent.

A propos des lieux de pratique des usages observés[5]

En pratique, l'enquête a été conduite par 4 enquêteurs qui se sont partagé le terrain, afin de pouvoir le couvrir de la façon la plus satisfaisante possible. Deux enquêteurs ont plutôt investis la Soulondre, qui est la rivière la plus fréquentée. Un autre enquêteur a navigué entre la confluence Lergue/Soulondre et le jardin partagé situé à l'amont. Le dernier enquêteur a circulé en véhicule aux limites du périmètre de l'étude sur la Lergue, entre le Pont situé à l'amont de la ville et les prairies situées sur le Super U à l'aval.

La localisation de ces contacts donne une idée sans doute assez fidèle de la répartition spatiale de la fréquentation des espaces formés par les deux cours d'eau dans la traversée de Lodève. On compte ainsi :

- **Plus d'une centaine de contacts sur la Soulondre**. Ils sont essentiellement concentrés entre le quai des Ormeaux (parc à jeux et bancs), la passerelle, le quai de la Mégisserie, les berges entre le Pont romain et le seuil à l'aval de la banquette située sous le quai des Ormeaux. Ce sont les lieux qui concentrent **la fréquentation la plus nombreuse et la plus variée** avec la présence de lycéens, de familles, de groupes d'enfants et de personnes de tous âges. En lien étroit avec cette diversité, c'est le secteur qui accueille la plus grande diversité d'usages, à la fois collectifs et solitaires, mobiles et statiques ; il est possible de considérer que tous les usages observés y trouvent place, sauf peut-être la pêche. Ce territoire central connaît deux extensions avec des fréquentations bien moindres : vers l'amont dans l'espace cours d'eau sur quelques centaines de mètres à l'amont du Pont Romain (rive gauche jusque sous l'hôpital et le lycée) et vers l'aval via le quai de la Mégisserie et la rue Montbrun jusqu'au Pont Vieux (essentiellement des usages circulatoires ou ponctuellement touristiques reliant les Ponts Vieux ou Romain hors de l'espace cours d'eau très peu emprunté à ce niveau car difficile d'accès).
- **Une trentaine de contacts à la Confluence**, dont 20 dans l'espace cours d'eau et 8 sur les bancs du quai Vinas situés au plus près de la Confluence. L'**usage dominant concerne la promenade canine**. Il consiste généralement à lâcher son chien sur la rive droite de la Soulondre, le propriétaire restant généralement aux environs de la rampe d'accès à la Confluence. Les chiens sont de toutes manières bloqués par la rivière et le resserrement de la berge en aval du Pont Vieux. Le banc de gravier situé exactement à la Confluence accueille quelques personnes qui s'assoient généralement face à la Lergue en petits groupes, voire en famille comme observés en été, parmi lesquels des touristes ont pu être observés. La présence de petites digues créant des micro-bassins à l'extrême aval de la Soulondre témoigne de ce type d'usages familiaux.
- **Près de 25 contacts sur la Lergue** dont 8 sur le parking de l'hôtel de la Paix, 6 sur le parking proche du jardin partagé, 4 au jardin partagé et 7 seuls dans des lieux isolés (route du cimetière, arrière parking Netto, pelouses sous le Super U). A proximité du centre ville aux alentours amont et aval du parking de l'hôtel de la Paix, les usages observés consistent essentiellement à garer sa voiture, promener son chien, fumer une cigarette. Dans les lieux plus excentrés (sur la berge accessible du parking du Netto, sous et en amont du Pont de Celles, sur les berges en croissant situés sous le Super U,…) il peut s'agir de contempler/méditer, pêcher, fumer ou téléphoner, sachant que **la fréquentation**

[5] Une carte intitulée « Sites, usages et fréquentations sur la Lergue et la Soulondre » figure à la fin de cette partie.

Rapport provisoire

extrêmement réduite de ces lieux favorise le retrait et la tranquillité. Quelques traces de feux et reliefs de boissons sous le Netto et le Super U témoignent de la présence sans doute tardive de petits groupes, dans ces lieux facilement accessibles en voiture, mais difficiles d'accès à pied du centre ville. Sous le Pont de Celles, les activités observées cet été s'apparentaient davantage à celles d'une rivière plus rurale (pique-nique, bronzage, baignade, pêche).

A propos des formes de sociabilité associées aux usages

Dans le cadre des 169 contacts établis lors de ces deux journées, on décompte :

Formes des groupes observées	Nombre de contacts	Nombre de groupes concernés
Personnes seules	45	45
Personnes à deux	62	31
Personnes à 3	39	13
Personnes à 4	8	2
Personnes à 5	15	3

A partir de ces données, il est possible de constater que la fréquentation de l'espace cours d'eau ou de ses abords directs **concerne essentiellement des personnes seules ou des groupes réduits à 2 ou 3 personnes**. Au-delà des usages individuels, on voit se dessiner **un espace favorable à des formes restreintes de sociabilité**, concernant essentiellement des petits groupes limités à 2 ou 3 personnes. Les observations conduites lors de nos précédentes visites ainsi que les propos recueillis en entretiens permettent cependant de penser que **les week-ends estivaux accueillent des groupes plus importants** amicaux ou familiaux notamment dans le cadre de pique-niques en milieu de journée, dans la foulée du marché du samedi matin par exemple. Enfin, l'envahissement par des foules de centaines de personnes des berges à hauteur de la Mégisserie lors du festival début juillet constitue une exception par rapport à ces pratiques habituelles.

Concernant les usages associés à ces formes de sociabilité, il est évident que certains paraissent exclusivement associés aux personnes seules (téléphoner, contempler, méditer) et d'autres aux personnes en groupe (discuter, manger).

A propos des activités des usagers rencontrés

Sur 96 contacts dont on connaît l'activité déclarée, on dénombre :

Activité déclarée	Effectif contacts
Lycéen	42
Retraité	20
Chômeur	10
Au foyer	2
Activités professionnelles	22
Total	96

Rapport provisoire

Ces données sont particulièrement éloquentes avec près de la moitié de l'effectif composé de lycéens et près d'un quart de retraités et moins de 10 % de chômeurs. Ainsi **les personnes ne déclinant pas une activité professionnelle au sens strict dominent clairement ce panel**. A mettre sans doute en regard du fait que lors de l'écoute de non usagers, certaines personnes ont clairement évoqué comme frein le fait de manquer de temps pour aller sur ces bords des cours d'eau, un peu comme si ces lieux étaient destinés en quelque sorte aux « oisifs » ou à la détente…

Il faut cependant relever que les lycéens sont davantage concernés par le fait d'être quasi-systématiquement en groupes parmi les plus importants et de stationner un bon moment dans cet espace pour y pique-niquer, discuter ou fumer. Ils déclarent d'ailleurs souvent « s'isoler » ici de la sociabilité imposée de la cour ou de la cantine du lycée. Les retraités fréquentent davantage les quais que l'espace cours d'eau et sont soit en groupes et discutent sur des bancs, soit seuls et se promènent. L'effectif de chômeurs rencontrés ne permet pas de conclure sur l'usage ou le lieu préférentiel de cette catégorie.

Concernant les personnes ayant déclaré une activité professionnelle, elles sont plus souvent seules et en train de se déplacer, sauf en milieu ou en fin de journée où leurs usages se diversifient (promener son chien, se promener, discuter).

A propos de l'âge des usagers rencontrés

Les âges relevés ont été pour l'essentiel attribués au jugé par tranche d'âge par l'enquêteur. On compte ainsi :

Tranche d'âge	Effectif contacts
Moins de 11 ans	7
De 11 à 19 ans	44
De 20 à 24 ans	6
De 25 à 34 ans	28
De 35 à 44 ans	24
De 45 à 54 ans	24
De 55 à 64 ans	23
De 65 à 75 ans	11
Plus de 75 ans	2
Total	**169**

On retrouve ici l'effectif majeur de lycéens (11 à 19 ans) présents ces deux jours, qui représentent un quart de l'effectif total des usagers. On est en revanche certains qu'ils auraient été sous-représentés voire absents lors d'un week-end ou de congés scolaires, la plupart vivant dans les communes alentours et ayant déclaré ne pas venir en dehors des pauses scolaires (pause repas, attente du bus) au bord de la rivière.

Les quatre classes d'âge menant de 25 à 64 ans bénéficient par contre d'**une représentation quasiment équivalente**.

Parmi les classes sous-représentées, on distingue :

- les enfants de moins de 11 ans, qui n'ont semble-t-il pas « survécu » à la rentrée scolaire, alors qu'ils nous paraissaient nombreux pendant les journées d'été – pour les plus jeunes « sous bonne garde » autour de l'espace de jeu du quai des Ormeaux et de la prairie de la

Rapport provisoire

Mégisserie et pour ceux d'une dizaine d'années le plus souvent en petits groupes de 3 à 5 et explorant les limites de ce périmètre très fréquenté, sur le seuil situé en aval de la passerelle et dans la rivière en amont du Pont Vieux

- Les jeunes âgés de 20 à 24 ans, sachant qu'il est possible d'émettre deux hypothèses sur cette faible présence : il s'agit de la période où cette tranche de population est sans doute la moins présente sur Lodève, ne serait-ce que pour des raisons de formation ou de recherche d'un emploi et c'est sans doute également un âge où « sortir » réclame d'aller plus loin qu'au bord d'une rivière que l'on a sans doute fréquenté plus jeune. On peut cependant estimer qu'une enquête réalisée en soirée en période estivale aurait permis de rencontrer davantage d'usagers de cette tranche d'âge en train de manger et/ou de boire au bord de l'eau.
- Les personnes âgées de plus de 75 ans et dans une moindre mesure les personnes âgées de plus de 65 ans, sachant que la plupart ont été rencontrées circulant hors de l'espace des cours d'eau (le plus souvent sur la route ou les quais). Ce constat est sans doute à mettre en regard au moins partiellement avec la difficulté d'accès à l'espace cours d'eau à la fois pour ces personnes et les enfants en bas âge, évoquée par plusieurs de nos interlocuteurs.

A propos du genre des usagers

Avec 97 personnes, les femmes représentent près 60 % de l'effectif total, avec un poids prédominant des lycéennes, qui représentent les deux tiers de celui des élèves du lycée rencontrés. En revanche au sein des retraités, la proportion des hommes remonte avec un effectif équilibré avec les femmes. Et pour les chômeurs, les données s'inversent, puisque les femmes ne représentent plus que 30% de ce groupe.

A propos du lieu de résidence des usagers

Parmi les 165 personnes dont le lieu de résidence est connu, on distingue :

	Effectif Lieu de résidence
Lodève	103
Villages alentours	35
Gignac et Clermont l'Hérault	10
Région LR	2
Région MP	2
Autres régions de France	9
Pays étranger	4
Extérieur sans précision	-
Total	165

Avec près de 140 personnes, **la part des usagers de proximité (Lodève et alentours) au regard de leur lieu de résidence représente 80% de l'effectif enquêté**. La quarantaine de lycéens intégrée ne suffit pas à expliquer cette importance, qui dénote **une très forte fréquentation de proximité**. Plusieurs facteurs très différents peuvent cependant expliquer ce constat. Certains usages, tels que « Faire prendre l'air à son chien » ou « Fumer une cigarette », sont par exemple forcément très fortement marqués par cette proximité. Les entretiens ont par ailleurs permis de constater que la Soulondre et le jardin partagé sur la Lergue offraient à ces populations des espaces de respiration à

Rapport provisoire

proximité d'un centre ancien et de quartiers proches marqués par une forte densité urbaine. Ces échanges et ceux avec des non-usagers ont enfin abouti à l'idée qu'une part sans doute significative de cette population fréquentait ces lieux par absence de moyens (véhicule, …).

Estimée à une dizaine de personnes, l'effectif des personnes faisant du tourisme aux alentours des cours d'eau demeure relativement faible, sachant que la plupart ont été rencontrées à proximité des deux Ponts les plus anciens sur la Soulondre, sans doute seuls éléments de patrimoine bénéficiant d'une promotion explicite (brochures touristiques, cartes postales,…). La période estivale proprement dite était pourtant finie lors de la réalisation des enquêtes.

En synthèse, une lecture spatiale des usages

Pour achever cette première partie, ont été produites **deux cartes complémentaires** :

- La première présente la **distribution spatiale des usages auprès des cours d'eau lodévois**, en précisant de façon synthétique le niveau d'affluence sur les sites repérés comme étant fréquentés plus ou moins régulièrement, les usages concernés, des éléments sur leur fonctionnement,…

- La seconde précise **la situation des principaux axes de circulation** au sein de l'espace formé par les cours d'eau, assorti de leur niveau de fréquentation. En regard, elle indique les principaux obstacles à cette circulation. Parmi ces obstacles, trois sont jugés par l'équipe d'étude à enjeux et font l'objet d'un commentaire spécifique.

Ces cartes offrent ainsi une base de discussion pour envisager une éventuelle prise en compte des usages dans le cadre d'un projet de renaturation de la Lergue et de la Soulondre. Et même si ce projet n'est aujourd'hui pas encore mis à l'étude, les éléments dont nous disposons quant aux enjeux et à l'esprit de cette restauration[6] permettent d'estimer que **les approches technique et sociale pourraient se retrouver sur des principes communs d'intervention relativement légère** sur les cours d'eau et les usages existants (en un mot, pas de rupture fondamentale) et de diversification des milieux, de la végétation et des usages (sur un linéaire suffisamment important pour envisager une cohérence d'ensemble qui ne fonctionne sur aucune approche exclusive au détriment d'autres, tant pour la renaturation que pour le soutien apporté aux usages).

Rapport provisoire

[6] En résumé, suite à la visite avec le technicien de rivière de la communauté de communes et l'hydromorphologue de chez Grontmij associé à cette étude, il est possible d'envisager des interventions physiques relativement limitées, visant essentiellement à diversifier les profils d'écoulement et un effort de renaturation visant à diversifier la végétation rivulaire

Sites, usages et fréquentations sur la Lergue et la Soulondre

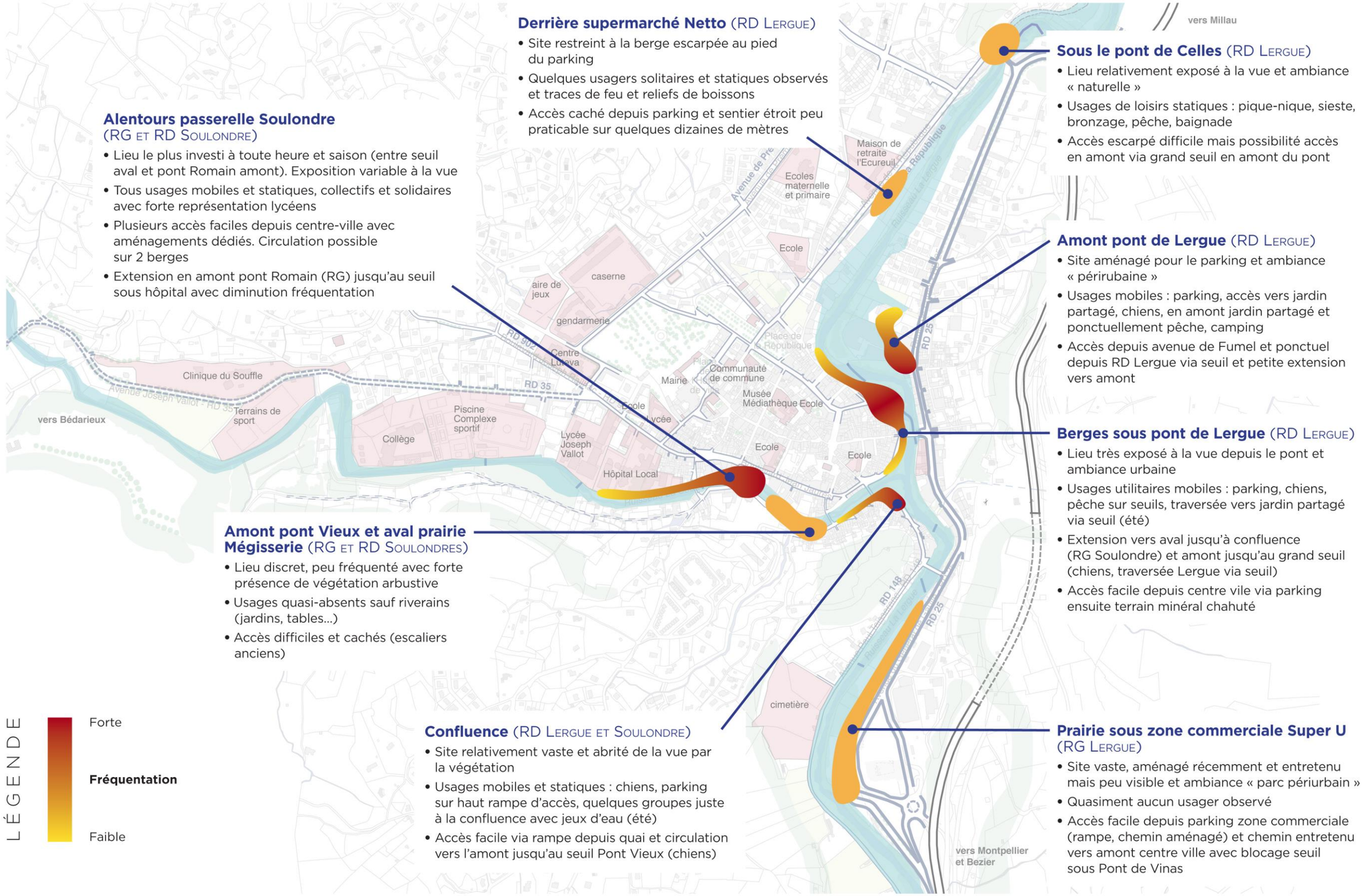

Derrière supermarché Netto (RD Lergue)

- Site restreint à la berge escarpée au pied du parking
- Quelques usagers solitaires et statiques observés et traces de feu et reliefs de boissons
- Accès caché depuis parking et sentier étroit peu praticable sur quelques dizaines de mètres

Alentours passerelle Soulondre (RG et RD Soulondre)

- Lieu le plus investi à toute heure et saison (entre seuil aval et pont Romain amont). Exposition variable à la vue
- Tous usages mobiles et statiques, collectifs et solidaires avec forte représentation lycéens
- Plusieurs accès faciles depuis centre-ville avec aménagements dédiés. Circulation possible sur 2 berges
- Extension en amont pont Romain (RG) jusqu'au seuil sous hôpital avec diminution fréquentation

Sous le pont de Celles (RD Lergue)

- Lieu relativement exposé à la vue et ambiance « naturelle »
- Usages de loisirs statiques : pique-nique, sieste, bronzage, pêche, baignade
- Accès escarpé difficile mais possibilité accès en amont via grand seuil en amont du pont

Amont pont de Lergue (RD Lergue)

- Site aménagé pour le parking et ambiance « périrubaine »
- Usages mobiles : parking, accès vers jardin partagé, chiens, en amont jardin partagé et ponctuellement pêche, camping
- Accès depuis avenue de Fumel et ponctuel depuis RD Lergue via seuil et petite extension vers amont

Berges sous pont de Lergue (RD Lergue)

- Lieu très exposé à la vue depuis le pont et ambiance urbaine
- Usages utilitaires mobiles : parking, chiens, pêche sur seuils, traversée vers jardin partagé via seuil (été)
- Extension vers aval jusqu'à confluence (RG Soulondre) et amont jusqu'au grand seuil (chiens, traversée Lergue via seuil)
- Accès facile depuis centre vile via parking ensuite terrain minéral chahuté

Amont pont Vieux et aval prairie Mégisserie (RG et RD Soulondres)

- Lieu discret, peu fréquenté avec forte présence de végétation arbustive
- Usages quasi-absents sauf riverains (jardins, tables…)
- Accès difficiles et cachés (escaliers anciens)

Confluence (RD Lergue et Soulondre)

- Site relativement vaste et abrité de la vue par la végétation
- Usages mobiles et statiques : chiens, parking sur haut rampe d'accès, quelques groupes juste à la confluence avec jeux d'eau (été)
- Accès facile via rampe depuis quai et circulation vers l'amont jusqu'au seuil Pont Vieux (chiens)

Prairie sous zone commerciale Super U (RG Lergue)

- Site vaste, aménagé récemment et entretenu mais peu visible et ambiance « parc périurbain »
- Quasiment aucun usager observé
- Accès facile depuis parking zone commerciale (rampe, chemin aménagé) et chemin entretenu vers amont centre ville avec blocage seuil sous Pont de Vinas

Légende

Forte

Fréquentation

Faible

Axes de circulation et obstacles sur la Lergue et la Soulondre

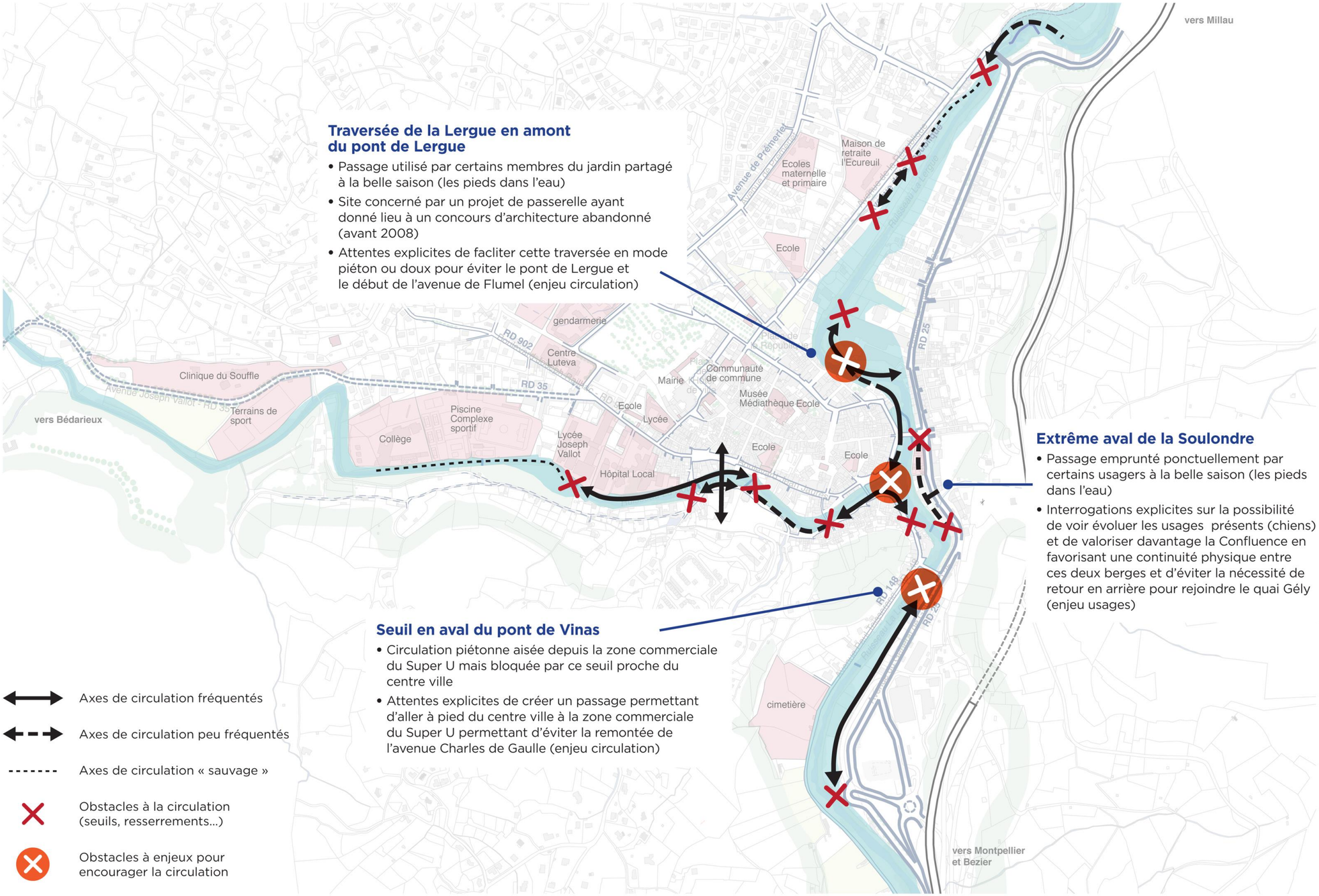

Traversée de la Lergue en amont du pont de Lergue

- Passage utilisé par certains membres du jardin partagé à la belle saison (les pieds dans l'eau)
- Site concerné par un projet de passerelle ayant donné lieu à un concours d'architecture abandonné (avant 2008)
- Attentes explicites de facliter cette traversée en mode piéton ou doux pour éviter le pont de Lergue et le début de l'avenue de Flumel (enjeu circulation)

Extrême aval de la Soulondre

- Passage emprunté ponctuellement par certains usagers à la belle saison (les pieds dans l'eau)
- Interrogations explicites sur la possibilité de voir évoluer les usages présents (chiens) et de valoriser davantage la Confluence en favorisant une continuité physique entre ces deux berges et d'éviter la nécessité de retour en arrière pour rejoindre le quai Gély (enjeu usages)

Seuil en aval du pont de Vinas

- Circulation piétonne aisée depuis la zone commerciale du Super U mais bloquée par ce seuil proche du centre ville
- Attentes explicites de créer un passage permettant d'aller à pied du centre ville à la zone commerciale du Super U permettant d'éviter la remontée de l'avenue Charles de Gaulle (enjeu circulation)

LÉGENDE

- Axes de circulation fréquentés
- Axes de circulation peu fréquentés
- Axes de circulation « sauvage »
- Obstacles à la circulation (seuils, resserrements...)
- Obstacles à enjeux pour encourager la circulation

4.2. Une lecture des univers de perception des cours d'eau

Ce second volet de l'approche sociologique concerne **les représentations et attentes** que les usagers rencontrés ont exprimées à proximité des deux cours d'eau lodévois. Il a été alimenté grâce aux entretiens menés auprès de près de 170 d'entre eux par les 4 enquêteurs de terrain. Il a été complété de l'exploitation d'une trentaine d'entretiens d'habitants de la commune, riverains des deux cours d'eau. Quant à l'analyse, elle a été ensuite structurée dans le cadre de deux séquences d'exploitation collective, conduite dans la foulée des enquêtes, dans le but de confronter les constats et analyses des enquêteurs.

Dans ce travail, nous avons considéré que **les perceptions sont des facteurs qui structurent les discours et les rapports à la Lergue et à la Soulondre** (ici plus précisément l'espace cours d'eau. voir encadré partie 3). Ils sont de **trois ordres** et peuvent renvoyer :

- **à des ressentis, mettant en jeu les sens** ;
- **à des formes diverses de projection empruntes de subjectivité** (ex. points de vue, craintes, préférences, ressorts imaginaires,…) ;
- **à une approche essentiellement rationnelle** (attentes formelles, vision politique,…).

Le lecteur constatera d'ailleurs que les univers mis en évidence peuvent être différemment marqués par la prégnance de ces trois ordres.

La constitution des univers résultent quant à elle d'**un travail d'analyse et de mise en relation d'éléments évoqués par nos interlocuteurs.** Ont été ainsi mis en évidence des distinctions, des rapprochements et des oppositions entre ces éléments. Un peu comme dans l'Univers ont été ainsi mis en évidence des objets plus ou moins importants (structurant plus ou moins fortement les perceptions et les discours) et des forces d'attraction et de répulsion existant entre ces objets. Quant au consensus sur le contenu des univers et leur dénomination générale, il s'est fait aisément et rapidement, même si les enquêteurs ont pu témoigner de tropisme ou de préférence pour creuser tel ou tel univers (d'où l'intérêt de travailler dans le cadre d'un collectif). C'est la description et l'analyse de leur constitution qui ont occupé la majeure partie des échanges entre enquêteurs.

Notre analyse retient **5 univers de perception** présentés successivement :

- **Autour de la propreté et de la saleté ;**
- **Autour de la naturalité ;**
- **Autour de la sociabilité ;**
- **Autour de la mobilité ;**
- **Autour de la patrimonialité.**

Chacun de ces univers sera analysé dans les pages suivantes tout d'abord au travers d'une présentation des mots clefs les plus fréquemment évoqués par les personnes rencontrées, suivie d'une analyse transversale des perceptions, représentations et attentes auxquelles ils renvoient et qui constituent cet univers d'évocation.

Rapport Provisoire

Autour de la propreté/saleté

Lecture des mots clefs

La forte prégnance de ces mots clefs très présents dans le discours des usagers et des riverains a permis de qualifier grossièrement leur degré de présence, allant du (++) forte présence au (-) faible présence. Ce qui n'est pas le cas pour les autres univers.

Saleté

- **Perception physique :**
- Espace cours d'eau
  - Crottes de chiens, catastrophe, miné, odeurs, manque de distributeurs de sachets à crottes ⇨ incrimination propriétaires de chiens (++)
  - Pas assez de poubelle, détritus, déchets, jamais de ramassage ⇨ incrimination jeunes/lycéens et collectivité (++)
  - Broussailles, pas assez débroussaillé, manque d'entretien, ça fait sale ⇨ incrimination collectivité (+)
- Cours d'eau
  - Saleté de l'eau : algues, odeurs désagréables (=)
  - Rivière égouts collectifs, rejets directs assainissement, restes de papier toilette (+)
  - Pesticides, produits chimiques (-)
  - Mort de poissons (-)

- **Prolongations et conséquences**
  - Qualité/propreté eau : ne pas se baigner, juste les pieds, dangereux, arrêté préfectoral (=)
  - Rats, puces vecteurs de maladies
  - Maladies : un chien a perdu ses poils jusqu'au ventre, j'ai eu une tumeur après m'être baigné, il y aurait quelqu'un qui serait mort de maladie liée à la rivière (-)
  - Moins de poissons, mon frère ne pêche plus (-)

Propreté

- Rivière
  - Eau claire (-)
  - Rivière vivante, on voit les poissons, on voit des rats d'eau, des ragondins,… (-)
  - La rivière s'entretient toute seule. Si jamais il n'y avait pas d'inondations, vous marcheriez sur un tapis de crottes (-)
- Indirect
  - Pour la ville : les berges accueillant les chiens, c'est grâce à cela que le centre ville est propre. Si on les interdit, ils iront où ?
  - Rappel d'initiatives privées de ramassage

Eléments d'analyse

Rapport provisoire

Cet univers est celui qui transparaît le plus directement dans le discours de pratiquement **tous les usagers,** sauf ceux qui considèrent que leur chien et eux-mêmes sont plus propres que les autres…

Privilégiant la dimension du ressenti, il renvoie à l'exercice de leurs sens (vue, odorat en l'occurrence), vecteurs les mieux partagés de l'appréhension du monde qui les entoure. Plus sensible et moins intellectualisé que les autres, **il peut déboucher sur des points de vue contradictoires** (ex. regards portés sur la qualité de l'eau ou la présence de rats ou ragondins, jugés par certains comme témoin de saleté et par d'autres de qualité naturelle), même si la tendance très dominante est à la dénonciation de différentes formes de saleté.

C'est sans doute en son sein que **les rivières sont les plus directement évoquées,** au travers de **la qualité de l'eau, l'existence de problèmes d'assainissement** (réseaux fuyards, rejets sauvages) et de leurs conséquences notamment sur la baignade et les risques pour la santé. Même si cette dimension sanitaire a été peu évoquée et sous forme de rumeurs plutôt que de faits avérés (ex. j'ai le frère d'un ami, on m'a dit que,…), elle illustre la portée de cet univers. En écho, il est possible de relever qu'aucun de nos interlocuteurs nous a déclaré se baigner dans ces rivières à hauteur de Lodève, même si l'on reconnaît que « des gens se baignent, souvent des gosses… ».

La Lergue et la Soulondre peuvent être tour à tout évoquées comme étant plus propres, soit au niveau de leurs berges ou de la qualité de l'eau. De même, aucun secteur n'apparaît comme étant jugé comme plus propre ou plus sale que les autres. Ces deux constats renvoient sans doute au fait que **l'essentiel de la fréquentation de proximité se cantonne généralement aux mêmes lieux**, sans connaissance des autres sites et que les usagers plus ponctuels ne disposent pas de connaissance suffisante pour émettre de telles comparaisons.

Le sentiment de saleté n'en demeure pas moins jugé comme **un des principaux freins à la fréquentation de ces bords de cours d'eau,** comme observé auprès des non usagers rencontrés. Elle justifie au moins en partie d'aller ailleurs (cela peut être aussi pour fréquenter de « vrais » lieux de baignade ou des sites plus « naturels » en amont ou en aval de la ville), c'est-à-dire lorsque l'on dispose d'un véhicule. Avec à la clef de ce constat, l'hypothèse qu'une part (importante ?) du public qui fréquente ces berges y serait davantage par manque de moyens que par aspiration réelle.

Cette thématique est globalement marquée par une tendance générale à **incriminer d'autres usages, usagers ou acteurs** pour les nuisances dont on affirme pâtir :

- **Les propriétaires canins** sont dénoncés au premier chef comme responsable de la nuisance numéro 1, les crottes de leurs chiens ; celle qui tout du moins empêche d'aller s'asseoir tranquillement n'importe où et/ou de laisser jouer des enfants en bas âge. Sans doute, cela explique-t-il qu'ils n'apparaissent pas eux-mêmes très clairs, d'abord en n'évoquant pas sPontanément la saleté ou la propreté. Une fois interrogés sur ce point, la tendance à se défausser sur d'autres propriétaires, voire d'autres chiens (plus gros, plus sales) ou à évoquer la présence de déchets est patente. Ces attitudes sont somme toute classiques de la part d'acteurs qui se savent fondamentalement en position de faiblesse.
- **Les jeunes, les lycéens et les marginaux** ou considérés comme tels sont pour leur part généralement accusés pour la présence de déchets sauvages (essentiellement reliefs de boissons ou de pique-niques). Au-delà, c'est la responsabilité de la commune qui est évoquée, considérant qu'un entretien régulier ou l'équipement de poubelles/distributeurs de "sac ramasse-crottes" participeraient à l'éducation des gens, les dissuadant de jeter eux-mêmes.
- **La commune** est également considérée comme **responsable du manque d'entretien de la végétation, de l'embroussaillement** par les usagers qui les dénoncent. Certains usagers estiment que cela pourrait être **une source de travail pour certains chômeurs.** D'autres généralement plus impliqués dans les initiatives alternatives locales évoquent très

Rapport provisoire

positivement **l'existence d'initiatives collectives privées de nettoyage de certaines portions de cours d'eau** ces dernières années (et sans que le lien avec les collectivités soient bien cerné). Bien qu'elles aient mobilisé plusieurs dizaines de personnes, on relève que d'autres enquêtés ont évoqué cette idée, qui selon eux responsabilise ou responsabiliserait les gens, pour ceux qui n'en connaissaient pas l'existence.

Faire avancer cette question réclamerait pour nos interlocuteurs **une éducation des usagers, passant par un investissement de la collectivité** (mise en place de poubelles, ramassage régulier des déchets, débroussaillage,…), qui finiraient pas les dissuader d'abandonner des détritus, dans une dynamique vertueuse. A l'inverse, une femme a avoué avoir arrêté de ramasser les déjections de son chien, car personne ne le faisait. Notons par ailleurs que nous avons observé un lieu excentré où les berges jouaient encore le rôle de décharge sauvage, en dehors du dépôt de déchets verts par des propriétaires riverains là encore sur des lieux peu ou non fréquentés.

Concernant les chiens, quelques personnes ont évoqué **la mise en place de parcs à chiens** et **la mise à disposition de sachets à déjection canine sur site.** Et bien que certains usagers estiment que Lodève soit une ville qui concentre particulièrement les chiens, **aucun n'a envisagé devant nous l'interdiction des chiens de cet espace**. Quant aux propriétaires de chiens interrogés sur une telle éventualité, ils ont reconnu qu'une telle décision leur rendrait la vie plus difficile, notamment parce qu'il leur faudrait monter sur les versants boisés proches plutôt que « descendre à la rivière ».

Rapport provisoire

Autour de la naturalité

Lecture des mots clefs

Dimension positive

- Générique
  - Magnifique, « rivière naturelle », incroyable d'avoir ça en ville > relatif à la ville, à l'urbain, etc.
  - Naturel = ça bouge (paysage change), réversibilité (inondations nettoient, font bouger…), renouvellement
  - Sauvage
  - Nature indomptée/indomptable. A cause des crues, c'est impossible d'aménager (source de modestie)
- Faune et flore
  - l'herbe, la végétation naturelle, les arbres, les broussailles
  - les poissons, les canards, les oiseaux, les rats, les couleuvres (rare),
- Sensoriel
  - le bruit de l'eau
  - l'odeur de la végétation
  - la fraîcheur, l'air, respiration
  - l'ombre, les arbres
  - la vue sur la rivière
- Cadre de vie/Paysage
  - l'ouverture, la lumière
  - l'absence de vis à vis
  - calme, tranquillité, être seul

Dimension négative

- On n'entretient pas assez, ce n'est pas assez débroussaillé,… (=)
- Des rats, des serpents dans les hautes herbes,… (-)
- Manque de mise en valeur (lien patrimonialité), trop sale (lien propreté)
- Les crues et leur violence

Eléments d'analyse

Cet univers englobe tout **ce qui a trait à la « nature » au sens large ou plutôt à l'idée que nos interlocuteurs s'en font** (c'est pourquoi nous nous sommes permis d'emprunter le terme de naturalité plutôt que celui de nature trop connoté). Ceci dit, les termes « nature », « sauvage » affleurent rapidement dans leurs discours pour décrire leur appréhension de l'environnement des bords de cours d'eau. Il s'agit sans doute de l'univers qui se trouve de notre point de vue le plus marqué par des projections empruntes d'une forte subjectivité de l'ordre de l'imaginaire et des préférences, tout en associant des éléments de ressenti.

Cette dimension est d'autant plus soulignée que **les sites concernés se trouvent à proximité directe d'espaces très urbains** avec lesquels ils sont l'objet d'une comparaison : « C'est une chance pour Lodève d'avoir cela en ville » « c'est comme un respiration dans la ville ». Elle relève également d'**une certaine exceptionnalité, s'agissant de rivières pérennes**, sachant que la plupart des villes proches ne disposent pas de cours d'eau coulant de façon permanente : « De l'eau toute l'année qui coule, dans le coin, c'est rare, sauf à aller dans les Cévennes. » « En été, quand

Rapport provisoire

on vient de Montpellier avec toute cette garrigue, la rivière ici c'est comme une oasis de fraîcheur. »

On se situe donc là essentiellement face à **une conception de la nature favorable, accueillante et prisée**, qui est partagée par la quasi-totalité de nos interlocuteurs, qui considèrent que **ce qui dégrade, « salit » les sites, c'est la présence et les comportements humains.** Pour autant, une lecture plus approfondie laisse apparaître **des divergences notables de points de vue,** démontrant la complexité de cette approche :

- **Certaines personnes comparent ces sites à d'autres plus ou moins proches situés en amont et en aval** hors de l'emprise de la ville, qui ne souffriraient pas des effets des pressions humaines, pour la plupart déjà observés dans l'univers relatif au couple propreté/saleté (pollutions de l'eau, déchets, déjections,…). Dans ce cadre, **la qualité naturelle des lieux est généralement dévaluée** et justifie parfois une absence ou une faiblesse de fréquentation. C'est d'ailleurs en lien avec ce type de remarques qu'émerge l'idée que si l'on fréquente ces lieux, ce serait finalement parce que l'on n'a pas le choix et notamment pas les moyens de se déplacer.
- **Certains objets bénéficient de regards contradictoires.** Dans cet esprit, l**a broussaille** est appréciée par certains en tant qu'élément "naturel" alors que d'autres l'estiment trop présente et témoignant d'un manque d'entretien regrettable. Quant à **l'herbe verte,** elle crée un espace accueillant ou elle cache des animaux dangereux ou plus prosaïquement des crottes de chiens. **Les rats ou les ragondins** déclenchent les craintes de certains (signes de saleté, vecteurs de maladie,…), alors que d'autres moins nombreux considèrent leur présence comme témoin de la qualité naturelle des lieux et que la majorité ignore. Il en est de même pour **les puces ou les serpents,** évoqués quelques rares fois. Les chiens ne sont en revanche pas assimilés à cette sphère naturelle.

Il faut cependant noter que **les représentations négatives sont bien plus rares que les perceptions positives.**

Entre **la Soulondre** et la Lergue, la première est **appréhendée comme étant plus « naturelle »,** à la fois parce que la végétation y occupe une place plus importante sur les berges et que les arbres dissimulent la ville pourtant très proche. Plus qu'au cours d'eau lui-même, le sentiment de nature semble ici très liée à **la présence de végétation à différentes strates** (herbes, arbustes, arbres), ainsi qu'au confort qu'elle apporte (ombre, fraîcheur et dans une moindre mesure lieux pour s'asseoir). Cette perception explique sans doute en partie que **ces lieux soient les plus fréquentés,** outre leur plus grande accessibilité. **Sur la Lergue, les bancs de graviers[7], la proximité des parkings et les vues sur le Pont de la Lergue ainsi que sur les immeubles riverains** semblent constituer a contrario des éléments qui font écran à ce sentiment de nature. Ce qui n'est pas le cas sur les extrémités amont et aval de la Lergue, qui sont jugées plus naturelles mais moins accessibles et fréquentées (Pont de Celles, sous le cimetière).

En revanche, **les rivières au sens strict constituent une sorte de point aveugle** de l'appréhension des usagers, qui privilégient clairement une approche globale de l'espace cours d'eau. L'évocation de leur aménagement ne paraît pas soulever de craintes (même si l'exposition au risque a pu être évoquée ponctuellement) ou de questions particulières sauf de la part de pêcheurs, intéressés par le maintien de certains seuils sur lesquels ils pêchent. Ce constat peut sans doute être attribué fortement au fait que les crues récurrentes de ces cours d'eau rappellent régulièrement aux habitants la difficulté à les dompter. Preuve en est que quasiment personne n'envisage d'aménagements lourds au sein de l'espace cours d'eau.

[7] Les bancs de graviers souffrent plus régulièrement de regards défavorables (« on n'entretient pas la rivière, regardez ces bancs de graviers ») que d'un regard positif associé à la naturalité de leur présence et de leurs déplacements.

Rapport Provisoire

On notera cependant que certains usagers ont affirmé apprécier la vue des grands seuils situés au droit et en amont du Pont de Lergue (de même que celui en amont du Pont de Celles). En créant des effets de largeur et de profondeur, ils participent au sentiment (vu du Pont de Lergue) d'être en présence d'une plus grosse rivière qu'elle n'est réellement.. On peut supposer que la disparition de certains seuils et des paysages qu'ils participaient à créer pourrait de ce point de vue être mal accepté par la population riveraine ou usagère de ces espaces.

Cette dimension dessine **un clivage entre deux grands types de profils d'usagers** :

- L'aspect naturel des lieux est avant tout mis en exergue par **les habitants non originaires de Lodève**, sans doute parce que nombre d'entre eux, plutôt originaires de grandes villes, déclarent être venus vivre dans la région de Lodève pour bénéficier de ce type d'environnement. Cette posture débouche cependant parfois sur une forme d'idéalisation, avec un discours très favorable à cette dimension naturelle et plutôt défavorable à tout aménagement, sans pour autant être associée à une pratique effective et à une tendance à rallier les sites plus sauvages évoqués plus haut.
- A contrario, **les lodévois de souche** se focalisent moins sur cette dimension, sans doute parce que cet espace est davantage intégré à leur vécu et apparaît comme plus banal et moins extra-ordinaire. On peut également émettre l'hypothèse d'une dévaluation de longue date de cours d'eau, dont on sait que la première fonction utilitaire, déjà ancienne, est d'accueillir les collecteurs d'assainissement de la ville, qui plus est aujourd'hui défaillants. De quoi entamer quelque peu un idéal de nature… Il faut d'ailleurs noter que certains élus nous ont affirmé que la prise de conscience locale de la valeur de ces lieux, somme toute récente, était selon eux généralement due au travail de médiation réalisé de fait par les néo-habitants.

La dimension naturelle est soulignée davantage par **les personnes qui fréquentent seules ces espaces pour se promener**, pour méditer, contempler, se reposer que par celles qui y développent des pratiques de sociabilité collectives. Ce constat est patent pour les lycéens qui n'insistent qu'à la marge sur cette dimension et paraissent plus motivés par les pratiques de sociabilité qu'ils développent dans ces lieux.

La qualité naturelle de cet environnement apparaît à certains usagers, toujours plutôt non originaire de Lodève, comme **un vecteur possible de patrimonialisation** et de valorisation de la Soulondre, de la Lergue et de leurs abords, trouvant dommage qu'ils ne soient pas plus mis en exergue. Chez certains de nos interlocuteurs, il semble qu'une éventuelle promotion de ces lieux puisse aussi participer à **confirmer cette valeur aux yeux de la population locale.** Certains en attendent aussi **davantage de respect** et personne ne semble craindre les effets contradictoires d'une éventuelle concentration de la fréquentation, témoin sans doute du sentiment répandu de faible développement du potentiel touristique de Lodève dans son ensemble.

Cette naturalité des lieux exige enfin **une approche mesurée de l'entretien du cours d'eau et des berges** (et encore davantage de leur aménagement), à la fois :

- par attachement, en **conservant l'aspect naturel, sauvage de l'environnement** par ceux qui estiment qu'il fait la valeur des lieux ;
- pour pouvoir **maintenir les usages liés aux chiens**, les herbes devant être suffisamment hautes pour dissimuler les déjections.
- par pragmatisme, au regard de **la force destructrice des crues qui empêche d'envisager de « faire du dur ».** Cette conception est très intégrée et acceptée. Nous en aurons d'ailleurs la confirmation suite à la crue survenue en septembre (voir 1.2 encadré sur la crue du 12 septembre 2015)

Rapport Provisoire

Autour de la sociabilité

Lecture des mots clefs

Dimension positive

- Lieu de retrait à l'écart
  - être seul – isolé (en comparaison avec d'autres lieux notamment le parc au-dessus de la mairie pour voir du monde selon des lycéens)
  - partir du lycée, de la cantine, « être entre nous »
  - être tranquille
  - être à l'abri des regards (fumer, boire, faire un feu, dealer, s'embrasser)
- Lieu de rencontre
  - se retrouver, se donner rendez-vous
  - être ensemble
  - pique-niquer, discuter,
  - en famille, avec des copains, des amis
  - lieu qui « ne craint pas » sauf pour certaines nouvelles lycéennes qui s'interrogent
- Cohabitation entre usages
  - De manière générale, tout le monde s'entend bien, pas de problèmes avec les autres (sauf liés à la cohabitation parfois difficile des chiens et de leurs maîtres)
- Initiatives collectives
  - Festival avec des retours très positifs, même de la part de personnes qui n'y vont pas, avec notamment les guinguettes, « c'est comme cela que j'ai découvert la rivière »
  - Le ramassage collectif des déchets vu comme une excellente initiative
  - Plus que de construire des choses en dur, « ce qu'il faudrait faire, c'est des choses en collectif, comme débroussailler ou monter un truc »
  - « Pourquoi ne pas embaucher tous ces jeunes qui font rien pour entretenir »

Dimension négative

- Nuisances
  - crottes, saletés, impossible de s'asseoir où l'on veut
  - autres chiens (dangereux, bâtards, agressifs, non dressés,...) et leurs maîtres (ils ne tiennent pas leurs chiens…) de la part de propriétaires de chiens
  - passage (lorsque l'on veut se mettre en retrait)
  - bruit (conversations nocturnes en été, musique, guinguette,…) essentiellement de la part de riverains
- Aménagement
  - pas de bancs ou d'endroits pour s'asseoir (maman, vieux, …)
- Sécurité
  - Avant l'aménagement du quai (des ormeaux), c'est un endroit où cela dealait, c'était craignos.
  - le soir, je ne sais pas…
  - il y a des endroits, on ne sait pas si c'est chez des gens
  - vols dans les jardins (riverains)
  - Le soir / la nuit

Rapport provisoire

Eléments d'analyse

Cet univers intègre **la façon dont les personnes rencontrées vivent et conçoivent les relations avec les autres dans cet espace**. C'est un univers qui est à la fois **caractérisé par les pratiques des usagers,** décrites dans la partie précédente, tout en permettant à **des attentes diverses plus ou moins pragmatiques ou utopiques de s'exprimer.**

En premier lieu, il apparaît que la fréquentation de la rivière est caractérisée par **une figure de retrait.** On fréquente les bords des cours d'eau pour **se mettre à l'écart de la ville proprement dite, de ses nuisances** (notamment le monde, le bruit et la chaleur) pour y rechercher un certain calme, une certaine tranquillité (et une fraîcheur déjà évoquée), comme c'est le cas pour le plus grand nombre de nos interlocuteurs. Et si l'on s'y retrouve à plusieurs, c'est plutôt **en petits groupes restreints** de deux à trois personnes, propices à l'échange.

Au-delà de cette quête de calme, il peut aussi s'agir **de se mettre à l'abri des regards** pour les activités réclamant **une certaine discrétion,** sans être forcément répréhensibles (faire uriner son chien, téléphoner, s'embrasser, moins fréquemment consommer de l'alcool ou de la drogue,…).

Cette recherche de retrait est naturellement **renforcée lorsque l'on vient seul**. Si l'on exclut les nombreuses personnes qui circulent seules autour de l'espace cours d'eau, il demeure **un petit nombre de « promeneurs solitaires »,** essentiellement des hommes, qui tendent à se situer dans les endroits les moins fréquentés (sur la Lergue, en amont du Pont Romain sur la Soulondre). Le caractère propice à la contemplation, voire à la méditation, souvent associé à la présence de l'eau qui coule, a été souligné par certains.

Et quand on observe les cours d'eau dans leur ensemble, on constate **une relative spécialisation des espaces en fonction des usages,** avec un gradient de sociabilité qui serait opposable à un gradient de naturalité. Ainsi les bancs sur les quais seraient propices à la sociabilité des personnes âgées ou des mères de famille sans accéder à la « nature » offerte par l'espace cours d'eau (ou encore les parapets des quais ou des Ponts, le terrain de jeu pour enfants). A l'opposé se situeraient des zones « naturelles » plus difficilement accessibles ou moins connues fréquentées plutôt par des hommes seuls en quête de retrait. La banquette en béton au pied du quai des Ormeaux ou les espaces proches de certains accès à l'espace cours d'eau (escaliers, rampes) constituent de ce point de vue des espaces intermédiaires, situé dans l'espace cours d'eau tout en autorisant une sociabilité affirmée.

Concernant les relations entre usages et usagers, les usagers n'expriment **pas de problèmes majeurs de confrontation,** qui empêcheraient certains acteurs de fréquenter ces lieux pendant la journée. En soirée ou la nuit, la trace de feux souvent accompagnés de reliefs de boissons dans des lieux relativement reculés témoigne cependant de la présence de groupes. Quelques usagers dénoncent d'ailleurs la présence de « marginaux », qu'ils associent aux pratiques plus ou moins délictueuses décrites plus haut et sans doute à ces fréquentations nocturnes. Plus ordinairement, certains propriétaires de chiens dénoncent l'incapacité d'autres à maîtriser leur animal. Et même si l'on incrimine tel ou tel pour les crottes de son chien ou les restes de son pique-nique, personne n'envisage l'interdiction de tel ou tel usage. Cette cohabitation consensuelle s'explique sans doute en partie du fait de la conjonction de la relative spécialisation des espaces et de la quasi-absence de déplacement les usagers dans l'espace cours d'eau, en l'absence de facilité évidente (et/ou d'envie ?) de circuler (cheminements intermittents et d'entretien variables, obstacles infranchissables).

A côté de cette sociabilité ordonnée et sans accrocs notables, s'expriment **des aspirations à voir d'autres formes se développer,** notamment chez les néo-habitants. Appréciant fortement la

Rapport Provisoire

présence de guinguettes temporaires en bordure de rivière lors du festival ou de la guinguette présente l'été passé à proximité du jardin partagé, certains aimeraient voir se pérenniser sur la saison estivale ce type d'animation, considérant qu'elles participeraient à renforcer les liens avec les cours d'eau mais aussi au sein de la cité. A contrario, certains riverains dénoncent déjà le bruit suscité en été par la fréquentation nocturne informelle aux alentours de la Mégisserie et ne souhaitent pas voir s'installer ce type d'activités durablement. Ce constat laisse d'ailleurs penser que tout changement porté ou accompagné par la collectivité, trouvera nécessairement son lot de soutiens et son lot de contempteurs, prêts à défendre ardemment leurs points de vue.

Rapport provisoire

Autour de la mobilité

Lecture des mots clefs

Dimension problématique

- Difficultés d'accès
  - les mamans, les poussettes, les vieux, les vélos, les enfants en bas âge
  - pas de voies d'accès, des escaliers impraticables
  - un manque de sentiers, trop de broussailles, trop de cailloux pour se déplacer
  - on va où on peut aller/s'asseoir
- Manque d'équipement d'accueil
  - pas de bancs, de tables, difficile de se poser
  - on n'y va pas parce que l'on ne sait pas où se mettre, quand en bas c'est plein, on reste en haut dans le parc pour enfants car on peut s'asseoir (lycéens)
- Circulation
  - Pour l'instant, la rivière elle ne permet pas aux habitants de circuler, il y a des endroits où tout le monde ne peut pas passer et d'autres où cela ne passe pas, sauf à faire de l'escalade…
  - Aller d'un endroit à un autre reste difficile
  - Différentes attentes précises : permettent aux gens qui reviennent à pied du Super U d'éviter la route, faciliter la traversée de la Lergue entre le centre ville et le jardin partagé, qui permettrait aussi à des gens de traverser, à des jeunes d'aller à l'école sans risquer de se faire écraser.

Attentes

- Accéder
  - Des escaliers, des rampes aménagées, dans les endroits proches de la ville, un peu comme ce que l'on a fait sous le quai des Ormeaux
  - Pas forcément partout, en tenant compte des risques
- Circulation
  - Différentes attentes précises : permettent aux gens qui reviennent à pied du Super U d'éviter la route, faciliter la traversée de la Lergue entre le centre ville et le jardin partagé, qui permettrait aussi à des gens de traverser, à des jeunes d'aller à l'école sans risquer de se faire écraser.
  - Des attentes globales : valoriser les berges des rivières pour circuler hors des routes, qui sont dangereuses pour les piétons.

Eléments d'analyse

Le terme de mobilité recouvre en fait **deux dimensions distinctes.** La première concerne **l'accessibilité à l'espace cours d'eau** tandis que la seconde s'intéresse à **la circulation dans ou auprès de cet espace.** On peut y associer des visions relatives au **renforcement des capacités d'accueil de ces espaces,** notamment à destination des nouveaux publics dont on entend voir l'accès favorisé. Ces dimensions entretiennent cependant des relations qui permettent de les associer dans le cadre de cet univers consacré à la mobilité. Ajoutons qu'il s'agit d'un univers qui s'exprime essentiellement **dans la sphère rationnelle, recouvrant des critiques et des attentes factuelles et matérielles.** Ce qui n'empêche pas de considérer que celles-ci prennent source dans des aspirations empreintes de subjectivité, autour de ce que peut recouvrir l'idée de vivre ensemble.

Rapport Provisoire

Nos premières visites sur le site nous avaient laissé penser que nous rencontrerions des usagers assez jaloux du calme et de la tranquillité qui caractérisent les bords des cours d'eau fréquentés et pas forcément favorables à envisager des mesures aboutissant à la fréquentation des sites. Nous avions en effet observé sur deux week-ends la façon dont les petits groupes d'usagers (familles, amis,…) prenaient soin de maintenir une certaine distance entre eux. C'est donc avec une certaine surprise que nous avons constaté que **la plupart des usagers rencontrés se montraient favorables à faciliter cette fréquentation** et sPontanément forces de proposition. Ce constat est sans doute lié au fait que la coexistence des différents usages se déroule aujourd'hui dans des conditions plutôt favorables (voir partie précédente sur la sociabilité).

L'enjeu de **faciliter l'accès à l'espace cours d'eau** apparaît comme dominant chez nos interlocuteurs. Pour en démontrer la nécessité, sont évoqués en priorité les publics qui rencontreraient des problèmes pour accéder **: mères de famille, enfants en bas âge et poussettes, personnes âgées,….** On estime que les accès praticables manquent et l'on attend des aménagements adaptés (escaliers ou rampes) et de l'entretien (broussailles jugées impraticables), au moins des quelques lieux jugés stratégiques, c'est-à-dire sur la Soulondre essentiellement à la hauteur de la passerelle de la Mégisserie. Il ne semble pas que les crues de la rivière soient conçues comme un obstacle à ces investissements. On notera cependant que les personnes âgées rencontrées généralement sur les quais ou sur les bancs situés sur ces quais ne sont pas dans l'ensemble sPontanément demandeuses de se rendre dans l'espace cours d'eau, par habitude, réalisme ou fatalisme…

En lien étroit avec cette demande de facilitation des accès et généralement portée par les mêmes personnes, émerge une demande de **développer les équipements d'accueil** au sein de l'espace cours d'eau (essentiellement des bancs et tables de pique-nique). Il s'agit notamment de répondre aux besoins des nouveaux types d'usagers créés par le développement de l'accessibilité, c'est-à-dire les familles et les personnes âgées. Si la plupart sont conscients de la difficulté à envisager des équipements permanents, deux « écoles » se dégagent avec ceux qui défendent le béton « ancré dans le sol » et ceux, plus nombreux, qui souhaitent du provisoire installé pour la saison d'été, a priori moins marquée par les crues (tables de pique-nique et bancs en bois déplaçables relativement facilement).

Le développement de la circulation dans l'espace cours d'eau est quant à elle promue par quelques néo-habitants, dans ce qui s'apparente davantage à l'expression d'une vision politique alternative aux déplacements motorisés et privilégiant les modes actifs. Avec là encore, deux façons d'envisager la chose :

- Soit en privilégiant certains itinéraires avec notamment pour **vocation d'éviter les axes routiers.** A ce titre, on retient la traversée de la Lergue entre le centre ville et le parking proche du jardin partagé pour éviter le Pont sur la Lergue et le resserrement sur l'avenue de Fumel, ainsi que le passage du seuil situé sous le Pont de Vinas pour permettre de rejoindre à pied le Super U du centre ville et la descente de la Soulondre entre la Mégisserie et la Confluence. Le caractère social de ces mesures est à noter, « Il y a des gens qui n'ont pas le choix et vont au Super U à pied le long de D609 », « Il y a des enfants qui pourront aller à l'école sans risquer de se faire écraser ou d'être accompagnés par leurs parents. »
- Soit en imaginant sans plus de précisions de **rendre circulable la quasi-totalité du linéaire des deux cours d'eau** dans leur traversée urbaine, c'est-à-dire dans le périmètre de cette étude, sans avoir connaissance nécessairement du terrain. Cette dernière approche n'est cependant pas l'objet d'une demande sociale forte, sachant que cette enquête n'a pas permis de constater des usages de déplacements empruntant les rivières sur de longues portions et par exemple l'absence de joggers dans ces espaces.

Dans les deux cas de figure, nos interlocuteurs estiment qu'il est possible de trouver **des solutions techniques adaptées aux crues et respectueuses de la dimension naturelle des sites.** Sont par

Rapport Provisoire

exemple évoqués des pas chinois sur certains seuils ou la mise en place d'escaliers ou de passerelles légères retirables en cas de crue….

Face à ces perspectives d'encourager l'affluence sur les berges des cours d'eau ou au moins sur certains sites, on peut distinguer **deux types de réactions :**

- D'une part, quelques usagers déclarent craindre **une perte de tranquillité** (lectrice), **l'afflux de déchets** (plus de tables = plus de déchets), **la peur de ne plus pouvoir lâcher leur chien** ou même de voir l'accès interdit aux chiens et de perte de naturalité liée aux aménagements nécessaires,…
- D'autre part, l'enquête auprès **des riverains** amène à envisager **des réactions défavorables** notamment de la part de certains dont les biens donnent directement sur la rivière. A priori privilégiant plutôt la dimension naturelle des bords de cours d'eau et la tranquillité qui accompagne l'absence de vis-à-vis, ils pourraient voir d'un mauvais œil cette fréquentation. En revanche, ceux qui n'ont que la vue sur la rivière peuvent être intéressés par la facilitation des accès à l'espace cours d'eau (« ça fait du monde » « on voit des pêcheurs, des promeneurs, c'est agréable »), tout en veillant à ce que les nuisances liées au bruit les soirs d'été ne viennent pas entamer aussi leur tranquillité. Mais le plus difficile pourrait être de faire accepter à des propriétaires de jardins à l'écart du centre historique une présence qui pour l'instant n'existe quasiment pas…

Rapport provisoire

Autour de la patrimonialité

Mots clefs

Dimension problématique

- Objets d'intérêts
  - Les Ponts anciens sur la Soulondre
  - Le patrimoine naturel : « rivière naturelle », « incroyable d'avoir ça en centre ville »
  - Le paysage : c'est beau, ça donne envie de se promener
  - Un espace vert au centre ville, c'est rare. C'est à cause de la présence de la ville
  - Idée que parking hôtel de la Paix, à valoriser, c'est l'entrée de Lodève, on tombe dessus…
  - Paroles de touristes : « On ne s'attendait pas à trouver cela si près de la ville », « C'est reposant », « Pour une ville du Sud, c'est bien d'avoir ça », « Où aller à la rivière pour se mettre au frais ? On l'a vue du Pont »
- Lergue et Soulondre
  - L'environnement de la Soulondre est plus attirant, il y a plus de monde, il y a les Ponts.
  - La Lergue, plus difficile d'accès, moins accueillante, « on voit trop les immeubles qui bordent la rivière », « il faudrait faire attention au parking de l'hôtel de la Paix, c'est l'entrée de Lodève, on tombe dessus en arrivant. »
- Les obstacles
  - Les voitures près de la rivière, les bâtiments désaffectés en bord de rivière.
  - Trop sale pour des gens de l'extérieur.
  - Pas si extraordinaire, banal, des coins pas loin qui sont plus sympas, quel intérêt pour des gens qui viennent de loin.
  - Paroles de touristes : « Dommage que ce ne soit pas mis en valeur, pas mieux indiqué. »

Eléments d'analyse

L'existence de cet univers repose sur le fait de considérer que les cours d'eau de Lodève revêtent **une valeur sociale et culturelle,** permettant de les envisager comme un patrimoine commun, qu'il s'agit de conserver, gérer et surtout valoriser. Cette mise en évidence de la valeur patrimoniale fonctionne en effet en synergie avec **l'idée d'une mise en valeur touristique,** reposant sur l'intégration d'un regard extérieur qui existe déjà aujourd'hui et qui, pour beaucoup, mériterait d'être appuyé. L'enjeu de **conserver l'intégrité physique** des sites ne paraît pas inquiéter nos interlocuteurs, sachant que l'espace que la ville leur réserve est avant tout déterminé par le risque de crues, même si l'on constate que certaines occupations temporaires de cet espace, notamment les parkings, s'opposent clairement à ce souhait de valorisation. Quant aux conditions et modalités de **gestion des sites** (concernant essentiellement leur entretien), elles prêtent davantage à débat, renvoyant surtout aux niveaux de propreté et de naturalité attendus.

Marqué par l'expression de projections empreintes de subjectivité révélant ce à quoi l'usager croit, ce qu'il défend, il s'agit de **l'univers qui émerge le moins souvent et sPontanément** dans le discours des usagers rencontrés, sans qu'il ne déclenche non plus d'oppositions. Il est patent que les usagers qui expriment ce type d'attente sont la plupart **des habitants non originaires de Lodève** ; ceux-là même qui, selon la plupart des lodévois de souche rencontrés, auraient contribué à la reconnaissance de la valeur des cours d'eau et de leurs abords... cette attente de la mise en valeur

Rapport provisoire

patrimoniale de ces sites se situent dans le droit fil de ce premier pas, élargissant sa «découverte » et sa reconnaissance à de nouveaux publics. Ainsi, certains pensent que l'introduction d'un regard-tiers pourrait également contribuer à **accroître la reconnaissance locale** et à assurer une gestion plus active et adaptée des sites concernés.

En écho, **la dizaine de touristes rencontrés sur les quais** et pour la plupart de passage entre la côte méditerranéenne et le Nord, étaient généralement attirés par le Pont Romain et le Vieux Pont sur la Soulondre. Généralement informés de leur existence par des photos figurant sur des brochures touristiques, tous déclaré avoir été étonnés et séduits par **la présence de ces « vraies » rivières** à proximité du centre ville. Cet été, nous avions également rencontré une famille d'étrangers cherchant comment rejoindre la rivière, vue de voiture du Pont de Lergue, pour prendre le frais. Cependant, tous ont regretté que **les lieux ne soient pas mieux indiqués** (fléchage, nom et histoire des rivières,…), à l'instar du centre historique, jugé lui-même insuffisamment valorisé (état des façades et du bâti notamment). Un couple qui s'était aventuré au bord de l'eau à la Confluence pour faire la sieste a souligné la contradiction entre la beauté des lieux et leur saleté.

Peu nombreuses, **les personnes qui n'adhèrent pas à cette ambition** peuvent être soit :

- **Des natifs de Lodève,** dont certains s'étonnent encore de l'attrait finalement récent des rivières et notamment de la Soulondre aux yeux des habitants. Certains reconnaissent d'ailleurs que ce sont les habitants venus de l'extérieur qui ont été les premiers à fréquenter ces lieux. Au-delà, ces réactions s'apparentent parfois à un discours négatif plus global sur l'incapacité de Lodève à tirer sa carte du jeu en matière touristique, qui résonne lui-même avec la capacité marquée des lodévois à « dénigrer » leur ville déjà relevée.
- **Plusieurs riverains** marqués par la crainte d'une éventuelle affluence dans leur voisinage direct et des nuisances qui vont avec. Il s'agit souvent de personnes qui craignent ou se plaignent des usages existants et des nuisances associées.
- **Quelques usagers** craignant d'éventuelles conséquences d'une patrimonialisation à vocation touristique, qui pourrait affecter ce qu'ils apprécient dans ces lieux (retrait, tranquillité, repos, entre soi, ambiance naturelle,…) ou restreindre leurs propres usages, notamment la présence de chiens en liberté.

Plus globalement, il semble utile de noter que de nombreux usagers rencontrés apprécient ces lieux, ils ne considèrent pas pour autant que la valeur qu'ils leur accordent soit digne d'une valorisation touristique ; comme s'il s'agissait d'**un univers essentiellement « domestique »** à usage local. Ce constat est aussi à mettre en regard avec le fait que cet espace a été longtemps considéré par de nombreux habitants au mieux comme **un espace utilitaire,** comme « l'endroit où faire pisser les chiens ».Cette vision est encore très prégnante chez les personnes qui vivent depuis toujours ou longtemps à Lodève, sachant que la mise en valeur des berges date de l'ordre 5 ans (entretien végétation et aménagement de l'accès en dessous du quai des Ormeaux). S'y ajoute l'idée bien perceptible en toile de fond chez les non-usagers qu'il s'agit **de lieux fréquentés surtout par des personnes n'ayant pas d'autre choix** et notamment pas les moyens de se déplacer vers l'extérieur de la ville (jeunes, familles « pauvres », personnes âgées). Au-delà, il est patent que **la population de Lodève croit difficilement au potentiel d'attractivité de sa cité,** considérée comme pauvre et incapable de faire valoir ses atouts, dont son patrimoine (ce qui n'empêche d'ailleurs pas cette population de paraître très attachée à la ville…). Autant de représentations ne militant pas activement en faveur d'une approche patrimoniale des lieux.

La Soulondre présente semble-t-il **un potentiel plus important** aux yeux des habitants, comme en témoigne d'ores et déjà son attractivité plus forte à l'égard des habitants de Lodève. La présence des deux Ponts anciens, qui sont déjà visités régulièrement (et apparaissent sur les brochures touristiques et les cartes postales) est considéré comme un atout. Il paraît logique à certains de nos

Rapport provisoire

interlocuteurs d'y associer les berges de cours d'eau ad minima entre ces deux Ponts. D'autres estiment que la Confluence présente un beau potentiel. Mais tout cela paraît possible à condition d'assurer des accès plus faciles, de prévoir des fléchages et des indications et surtout un nettoyage et un entretien réguliers. Le problème des déjections canines paraît également rédhibitoire à certains de nos interlocuteurs.

A propos des riverains

Une **trentaine de riverains** du périmètre de l'étude ont été enquêtés. Le contact a été moins aisé qu'avec les usagers. Et si par cet après-midi pluvieux, certains nous ont accueillis, d'autres n'ont accepté de nous parler que sur le pas d'une porte, notamment lorsque nous nous éloignions du centre ancien.

Au niveau du centre historique, il apparaît que **les logements riverains des cours d'eau jouissent d'une valeur très positive** auprès de leurs propriétaires ou locataires. Ils présentent aux yeux de la plupart d'entre eux l'avantage comparatif d'être situés **en proximité directe du centre urbain** (et des services offerts), **tout en évitant de nombreux inconvénients** : essentiellement manque d'ouverture/de lumière, densité/vis-à-vis/promiscuité et nuisances associées dont bruit notamment, chaleur en été,... Cette approche est confirmée par le fait que plusieurs usagers de l'espace cours d'eau résidant en centre ville, essentiellement des néo-habitants au sens large, nous ont déclaré être intéressés par ce type de logement, au titre de ces mêmes avantages. Pour préserver ces atouts, certains de ces **riverains ne souhaitent clairement pas voir la fréquentation des bords de cours d'eau encouragée**, craignant notamment la perte de calme particulièrement en soirée et en été (nuisances sonores). L'évocation de l'épisode de la guinguette estivale sur la Lergue revient régulièrement pour illustrer ces craintes. La plupart de ces personnes disposent généralement d'une assez bonne connaissance de la portion des cours d'eau et des espaces dont ils sont riverains, sachant que leurs fenêtres et leur fréquentation des quais constituent généralement d'excellents postes d'observation au long cours.

Mais au-delà parmi ces riverains, il faut distinguer :

- **Ceux qui accèdent à l'espace cours d'eau** et se sont « appropriés » leurs berges. Ils sont assez peu nombreux et essentiellement situés sur la rive gauche de la Soulondre en aval de la Mégisserie et en amont du Pont de Fer.
- **Ceux qui accèdent à l'espace cours d'eau au même titre que les autres usagers**. Il s'agit de personnes disposant d'un logement riverain sans accès direct aux berges (appartement, logement situé sur un quai ouvert à la circulation).
- **Ceux qui n'ont pas d'accès et qui ne fréquentent pas les berges**.

Pour les premiers, la **cohabitation avec les usagers** est parfois la plus complexe, sachant que **les droits de chacun ne sont généralement pas clairs**. Si certains jardins en hauteur sont clôturés, ce n'est pas le cas des espaces situés directement en bordure de cours d'eau. Dans ce cadre, la présence d'usagers peut **être vécue comme une sorte d'intrusion**. Notons qu'en retour face à ces lieux porteurs de signes d'appropriation privée (table de jardin, fleurs ou plantes cultivées, aménagements divers), certains usagers **s'interrogent également sur leurs droits à traverser ces terrains**. Si aujourd'hui **ce type de problème est limité** car les riverains ayant investi cet espace sont peu nombreux et les lieux concernés ne sont pas les plus accessibles et les plus fréquentés des bords de Soulondre, une éventuelle perspective d'accroître la fréquentation pose question à nos interlocuteurs, notamment avec le **risque de voir les incivilités se développer** (dégradations, vols,…) et leurs propres usages affectés.

Rapport provisoire

Pour les autres, on constate finalement les mêmes types de moteurs et de freins par rapport au fait de fréquenter ces espaces, si ce n'est la proximité directe qui en facilite généralement l'accès.

Sur les zones plus éloignées du centre historique, il s'agit généralement de propriétaires dont les jardins donnent sur les berges des cours d'eau. Le contexte est très différent sachant que ces berges n'accueillent généralement pas d'usagers, sauf exception (pêcheurs, « aventuriers »,…). En outre contrairement au centre ancien, les logements ne sont pas situés en bordure de l'espace cours d'eau. Quant aux jardins, ils sont généralement clos de murs ou de clôtures sur le haut des berges et celles-ci accueillent souvent des amas de déchets verts provenant de ces jardins. Ces habitants **ne sentent donc pas concernés par la présence d'usagers en bord de rivière** et ont du mal à imaginer que « leurs » berges puissent accueillir du « passage ». Mais si cela devait être le cas, ils font dans l'ensemble part de réactions défavorables, craignant notamment **des intrusions et des vols par l'arrière de leur propriété**. L'un d'entre eux rappelle qu'il est a priori propriétaire des berges et que donc rien ne l'empêche de s'opposer à ce type de présence.

Si **la valorisation de la Lergue** paraît **moins évidente,** elle n'en est pas moins considérée comme un site stratégique, parce que c'est cette rivière que les visiteurs découvriraient en premier du haut du Pont de Lergue en se dirigeant vers la vieille ville. En dehors de la rivière qui est généralement considérée comme belle d'aspect, notamment grâce aux seuils qui donne le sentiment d'un cours d'eau important, ce sont ses abords et notamment le parking qui déprécient les lieux. Pour certains, les façades dégradées des immeubles riverains ne sont pas non plus très attirantes….

Rapport provisoire

En synthèse, les liens entre les différents univers

Au-delà de la mise au jour et de la caractérisation de ces cinq univers de perception, il semble nécessaire à ce stade de saisir les liens qu'ils entretiennent entre eux. D'ores et déjà, les analyses par univers ont démontré l'existence de certains de ces liens.

Le schéma suivant mobilise ainsi un certain nombre d'objets ou de notions, facteurs d'interactions entre ces univers. Par exemple, les broussailles conçues comme un témoin de naturalité, désirée ou non, sont susceptibles d'affecter la mobilité, au travers de la capacité à se déplacer dans l'espace des cours d'eau.

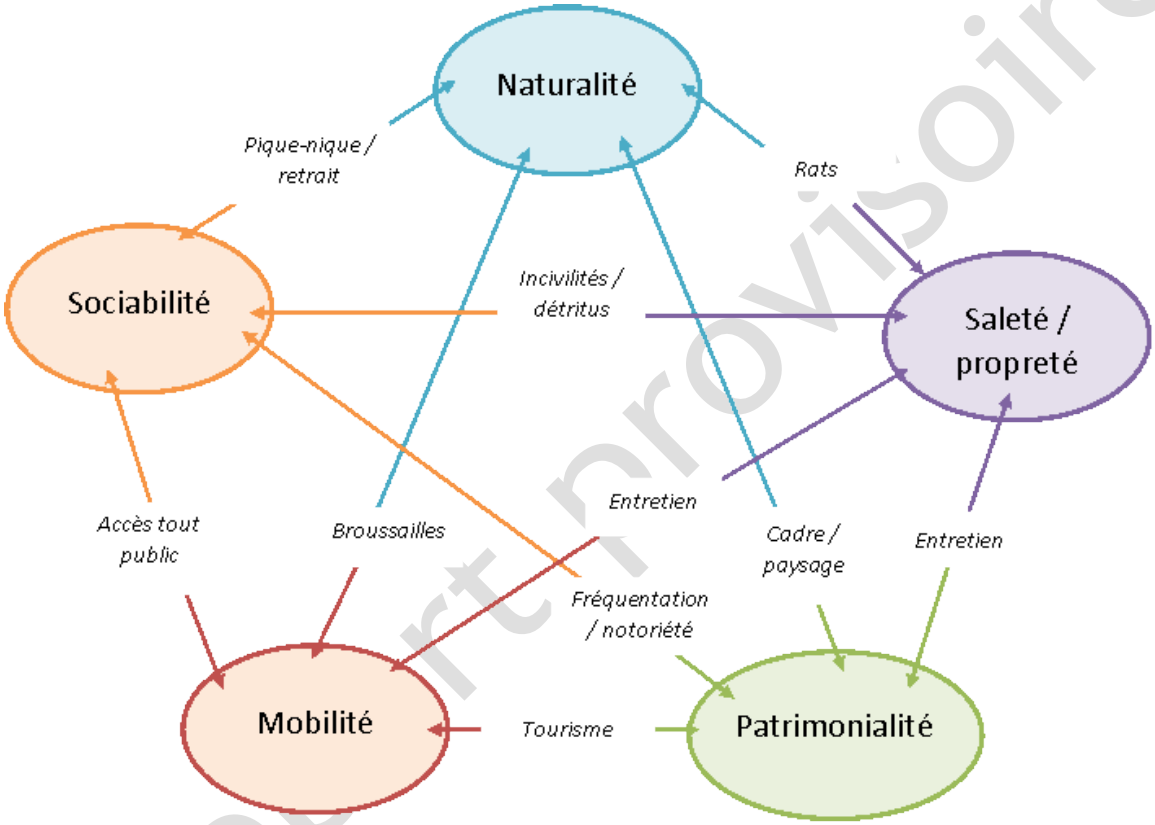

Au-delà, le tableau suivant produit une lecture plus systématique de ces liens sous forme des principaux jeux d'influence. Il est à lire de la manière suivante : si l'on intervient sur l'univers figurant dans la colonne de gauche, quels peuvent être les effets sur les univers figurant en ligne en entrée du tableau. La diagonale gauche/droite du tableau précise également si nécessaire certaines interactions au sein d'un même univers (ex. différences ou oppositions de perceptions,…) ou tout au moins celles jugées déterminantes.

Rapport provisoire

	Propreté / Saleté	Naturalité	Sociabilité	Mobilité	Patrimonialité
Propreté Saleté	Différents degrés de conception du « sale et du propre »	Entretien excessif = Risque perte naturalité	Saleté = Moins de familles avec enfants		Saleté = Frein déterminant valorisation patrimoniale
Naturalité	+ naturalité = - entretien des lieux = - respect propreté Ragondins associés à saleté	Différentes lectures de ce qui est témoin de naturalité	+ naturalité = + sociabilité de retrait	+ naturalité défavorable à accessibilité et circulation à grande échelle	+ naturalité = vecteur valeur patrimoniale à condition de devpt accessibilité
Sociabilité	+ de sociabilité = + de saletés et déchets	Devpt sociabilité et affluence défavorable naturalité (et au retrait qui l'accompagne)	Coexistence de différentes formes de sociabilités : retrait vs ouverture, solitaire vs collective		+ sociabilité locale favorable à la renommée du lieu et donc à la valorisation patrimoniale
Mobilité	+accessibilité et circulation = + affluence = + saleté	+ accessibilité et mobilité = + affluence = risque perte naturalité	+ accessibilité = + affluence défavorable à sociabilité de retrait	Des usagers favorables au développement de l'accessibilité et/ou de la mobilité vs des riverains redoutant + passage et nuisances	+ accessibilité nécessaire à valorisation patrimoniale
Patrimonialité	+ valorisation patrimoniale = + entretien = + respect propreté	+ valorisation = + notoriété = risque perte naturalité	+ notoriété = - sociabilité de retrait et favorable à ouverture	Accessibilité = passage obligé pour valorisation patrimoniale + notoriété = + attractivité locale	Usages locaux quotidiens très marqué par l'utilitarisme vs des usages touristiques appelant une valorisation

Cette lecture croisée, même si elle est incomplète, permet de conclure que **la prise en compte de ces univers de perception ne peut être conçue de façon indépendante**. Tout porteur de projet au sein de cet espace et reconnaissant une place aux usages existants doit être conscient de ces interactions. Sans pour autant qu'il doive considérer que les possibles contradictions mises en évidence empêchent de développer une approche et un projet cohérent. En effet, l'existence d'un linéaire suffisamment important et de sites variés aux abords des cours d'eau disposant d'atouts et de contraintes différents au regard des usages existants ou potentiels constituent **une opportunité pour développer une approche permettant la prise en compte de ces différents univers au sein d'un seul et même projet global**. En revanche, cette lecture témoigne que l'éventuelle priorité accordée à un ou deux de ces univers sans intégrer une prise en compte des autres pourrait être clairement défavorable à son intégration sociale au sein de la cité.

Il paraît enfin nécessaire de noter qu'un certain nombre des usagers rencontrés ont sPontanément opéré des liens avec le projet de ville au travers de l'expression de certaines attentes très diverses. Il a pu s'agir d'évoquer l'intérêt de faire travailler des chômeurs pour entretenir les lieux, de rénover les façades riveraines pour attirer les touristes ou encore d'y emmener les enfants des écoles pour qu'ils découvrent les lieux ou déjà évoqué de pouvoir circuler entre certains quartiers en empruntant cet espace. Ainsi une restauration de la rivière tenant compte des usages paraît

Rapport provisoire

pouvoir être aisément rattachée ou intégrée à d'autres préoccupations locales et notamment au projet de ville, sans nécessairement aller mobiliser des arguments

Rapport provisoire

VOLET ECONOMIQUE

5. L'offre et les attentes

5.1. L'offre initiale

Conformément au cahier des charges de l'Agence de l'eau, ce volet économique visait à (extrait de la proposition) :

- **Construire et analyser un scénario probable de développement économique** des activités en lien avec la Lergue et la Soulondres à Lodève dans l'avenir (c'est-à-dire après restauration des cours d'eau) ;
- **Conclure quant aux implications techniques de ce scénario** pour le projet de renaturation des deux rivières.

Les informations et données nécessaires à la réalisation de cette analyse sont issues :

- d'enquêtes réalisées en commun avec le volet sociologique auprès d'informateurs privilégiés (élus, directeurs/trices de services de la Communauté de Communes et de la Ville) ;
- d'enquêtes auprès des acteurs représentatifs des activités et usages économiques actuels et potentiels des rivières et de leur espace ;
- des conclusions des enquêtes réalisées auprès des usagers et des riverains dans le cadre du volet sociologique ;
- et d'une collecte de données nécessaires à la caractérisation des activités et de la dynamique territoriale en mobilisant des bases de données publiques.

Pour parvenir à un scénario de développement économique probable, le recensement des activités en lien avec les rivières et leur espace et l'analyse des liens entre les propriétés du milieu constitué par les rivières (propriétés quantitatives, qualitatives et physiques) et les activités potentielles pouvant s'y développer avaient été prévus comme un préalable nécessaire. Des hypothèses d'évolution (développement, stabilité, diminution) pour chaque activité potentielle (c'est-à-dire permise grâce aux nouvelles propriétés du milieu) ou actuelle identifiée pourraient alors être formulées selon les conditions en termes d'attentes, de porteurs et d'infrastructures réunies. L'analyse des hypothèses retenues car jugées probables permettrait alors d'estimer leur impact potentiel sur le territoire en termes d'emplois directs ou induits (avec notamment la méthodologie associée à la théorie de la base revisitée). Enfin, le but de cette investigation était de produire un certain nombre de recommandations quant aux implications techniques pour la restauration hydromorphologique des deux cours d'eau.

5.2. Attentes et évolution de l'offre

Dans le cadre de la restauration hydromorphologique de cours d'eau, le guide technique "Concevoir pour négocier"[8] préconisait, après une approche territoriale sommaire (intégrant une première

[8] L. Bourdin, S. Stroffek, C. Bouni, J.B. Narcy, M. Dufour (2011). Restaurer et préserver les cours d'eaux. Restauration hydromorphologique et territoires. Guide technique SDAGE « Concevoir pour négocier ». Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse.

Rapport provisoire

approche historique et socio-économique), d'élaborer un projet technique basé sur une expertise physique. C'est sur la base du projet technique qu'il était alors proposé de construire une argumentation destinée à convaincre de son intérêt social et économique (en termes d'impacts et d'acceptabilité).

La présente étude, tout en confirmant la volonté d'intégrer une dimension territoriale à ces démarches, se distingue de l'approche préconisée dans "Concevoir pour négocier" en affichant comme ambition de construire en partie le projet technique sur la base d'une identification préalable des attentes sociales et des opportunités potentielles de développement économique liées à la restauration des cours d'eau.

Concernant le volet économique les attentes identifiées étaient donc les suivantes :

- La proposition d'une **nouvelle approche méthodologique intégrant le développement économique territorial comme un levier** et une résultante possible de la renaturation des cours d'eau, tout en étant dans la continuité des approches actuelles.
- L'application test de cette approche au cas de la Lergue et de la Soulondres à Lodève pour appréhender **ses avantages et ses limites, sa reproductibilité et son articulation possible avec l'analyse sociologique**.

Les premières rencontres avec les acteurs institutionnels de Lodève (Communauté de communes Lodévois & Larzac et Ville de Lodève) et le cadrage de l'étude avec l'Agence de l'eau RMC en tant que commanditaire ont permis d'envisager quelques évolutions à l'offre initiale dès le démarrage :

- Sur les tronçons de la Lergue et de la Soulondres dans la ville de Lodève, les travaux de restauration hydromorphologique sont étroitement liés à des travaux prévus sur les réseaux d'assainissement (suppression des traversées et rejets). Il semble ainsi pertinent d'étudier **les opportunités de développement économique permises par les nouvelles propriétés des rivières générées par les travaux de renaturation et d'assainissement** dans l'espace des cours d'eau.
- En voulant traiter des questions de développement économique territorial et des attentes sociales par rapport à l'espace rivières, il semblerait restrictif de se cantonner uniquement aux implications pour les travaux de renaturation et d'assainissement. En effet, il apparaît inévitable que **des questions d'aménagement de l'espace rivière**, plus proches du domaine de l'urbanisme que de l'eau, émergent au cours des analyses menées dans les deux volets. Ces aspects seront donc intégrés dans nos analyses tout en gardant à l'esprit le cœur de notre étude, c'est-à-dire les deux rivières.
- Bien qu'il ne soit pas prévu que les opérations de renaturation de la Lergue et de la Soulondres transforment de façon radicale ces espaces, il a semblé que l'importance des travaux de renaturation et d'assainissement était tout de même suffisante (en termes de durée et de budget) pour que **l'impact économique local de la réalisation même des travaux** soit aussi analysé (et pas seulement les impacts potentiels des résultats des travaux).
- Etant données les fortes interactions économiques de la ville de Lodève avec les communes de son bassin de vie (que l'on estime correspondre à la Communauté de Communes Lodévois & Larzac), il semble plus pertinent de traiter les questions de développement économique à **l'échelle de la Communauté de Communes** et pas uniquement de la ville de Lodève.

C'est pour répondre aux attentes et au contexte décrits ici que l'approche méthodologique présentée dans les paragraphes suivants a été construite.

6. Méthodologie et préalables

Rapport provisoire

6.1. Note au lecteur

La méthodologie employée pour le volet économique de cette étude a été développée spécifiquement pour répondre aux questions posées par la demande initiale (voir partie 5.1). Ainsi, **un cadre méthodologique général** (et potentiellement réutilisable pour d'autres études similaires) a donc été construit - avec ses étapes, des sources de données à mobiliser et des grilles réutilisables.

L'application de ce cadre méthodologique au cas de Lodève a ensuite été faite. Toutefois, pour plusieurs raisons, le **cadre prévu s'est révélé surdimensionné** par rapport au cas de la Lergue et la Soulondres à Lodève (hypothèses à discuter lors de la phase de capitalisation) :

- Les **activités économiques** (ou usages ayant des retombées économiques locales) en lien avec les rivières à Lodève sont **peu nombreuses** ;
- Le **projet technique de renaturation n'est pas encore défini** et pas encore en cours de définition (l'étude technique sera lancée en février 2016), peu d'éléments sur les modifications envisagées sont donc disponibles pour servir de point de départ à la construction des évolutions potentielles des usages ;
- Bien que le projet technique ne soit pas encore défini, **le linéaire de cours d'eau et les travaux qui auront lieu sont de petite ampleur** (voir partie 8.1), les modifications de propriétés des milieux attendues et donc les potentialités pour de nouveaux usages sont donc également limitées.

6.2. Cadre méthodologique

Etapes de la méthodologie

Le cadre méthodologique comprend trois étapes distinctes qui doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les activités existant aujourd'hui en lien avec les rivières et leur espace et ayant des retombées économiques localement ? **Quel est le poids de ces usages dans l'économie du territoire** ? (partie 7)
- Quels seraient les impacts directs et à court terme **des travaux de renaturation et d'assainissement** sur le développement économique local ? (partie 8)
- Quels seraient les impacts à moyen et long terme des **résultats des travaux de renaturation et d'assainissement** sur le développement économique local ? (partie 9)

L'approche méthodologique décrite vise à être mise en place grâce à des informations réunies via une collecte de données et des entretiens auprès d'acteurs du territoire.

Bien qu'étroitement liées, les deux questions concernant les impacts peuvent être développées séparément ou en parallèle. Les approches méthodologiques proposées pour les traiter sont décrites en annexe. Il est par ailleurs envisagé que les futures recommandations méthodologiques issues de cette étude précisent dans quel contexte explorer chacune de ces questions (par exemple selon la taille du territoire d'étude, l'ampleur des travaux prévus ou la volonté politique à l'origine de l'étude).

Co-construction de recommandations

Sur la base des impacts potentiels des travaux sur l'économie locale identifiés, des souhaits politiques et techniques d'orientation des travaux pourront émerger. Ces volontés devront alors se

Rapport provisoire

traduire sous forme de **recommandations en termes de propriétés du milieu à atteindre** (et donc d'opérations de renaturation et d'assainissement à mener), en termes d'acteurs à soutenir (au sein des services des collectivités, accompagnement pour la création d'entreprises, augmentation des capacités d'accueil, etc.), ou en termes d'infrastructures et de supports à aménager (aménagements, mobiliers, signalisation, locaux, communication, etc.).

Par souci de pertinence, de faisabilité et d'acceptabilité sociale, ces recommandations ne pourront pas / ne devront pas être construites par les prestataires seuls : il y a nécessité de co-construire ces recommandations entre les deux volets de l'étude (sociologique et économique) et avec les décideurs et acteurs du territoire. Ce sera l'objet d'un atelier réunissant prestataires, élus et directeurs de services des collectivités, acteurs locaux et citoyens. Quatre aspects devront être pris en compte pour les recommandations qui émergeront afin de les rendre concrètes :

- La faisabilité politique/technique (adéquation aux priorités politiques locales et aux compétences des collectivités porteuses) ;
- La priorisation temporelle (court ou moyen terme) ;
- La localisation des projets ;
- L'acceptabilité par les acteurs locaux ou le niveau de consensus au sein de la population.

6.3. Méthodes

Deux points sont décrits ici :

- les différentes sources d'informations mobilisées pour alimenter et appliquer le cadre méthodologique présenté ci-dessus ;
- Les autres méthodologies ou études ayant été utilisées comme appui et inspirations au développement de la présente étude.

Les différentes sources d'informations mobilisées

Analyse documentaire

Une analyse documentaire des nombreux rapports d'étude transmis par la CC L&L a été réalisée avant toute chose pour prendre connaissance du contexte local, des projets en cours et des enjeux déjà identifiés (en lien avec les rivières ou avec le développement économique local).

Entretiens informateurs privilégiés

Des entretiens avec les élus et directeurs de services des collectivités du territoire et les acteurs institutionnels locaux liés aux rivières ont été réalisés pour comprendre les enjeux locaux (sociologiques, économiques, urbanistiques, patrimoniaux) et les attentes institutionnelles vis-à-vis des travaux de renaturation.

Ces entretiens ont eu lieu au cours du premier mois de l'étude puisqu'ils devaient participer à la précision des enjeux de territoire. Ils étaient menés sous forme d'entretiens semi-directifs, et les informateurs privilégiés rencontrés ont été sélectionnés sur la base des enjeux identifiés lors de l'analyse documentaire et du premier comité de pilotage.

Entretiens acteurs économiques

Des entretiens téléphoniques ou de visu ont été réalisés avec les acteurs locaux porteurs des usages économiques actuels liés aux rivières, ainsi que les acteurs pouvant être des porteurs de futurs usages économiques liés aux rivières. Par exemple : irrigants, propriétaires de centrales

Rapport provisoire

hydroélectriques, associations de pêche, pisciculteurs, club d'activités nautiques, club de randonnées, agences immobilières, tenanciers de commerces/bars/restaurants/hôtels, services rivières ou aménagement des collectivités au titre de leurs actions d'entretien/nettoyage, etc.

Ces entretiens semi-directifs ont eu lieu durant toute la phase d'analyse de l'étude (entre la phase de lancement et la phase d'élaboration des recommandations).

Enquête sociologique (usagers et riverains)

L'enquête auprès des usagers et des riverains réalisée dans le cadre du volet sociologique de l'étude a également fourni des résultats précieux pour l'identification des usages actuels et la compréhension/caractérisation des attentes (représentatives de l'existence d'usagers potentiels).

Collecte de données

De nombreuses données ont été collectées en mobilisant diverses sources, principalement des données publiques (INSEE) et des données des collectivités. Elles ont été utiles pour caractériser le territoire et établir un premier diagnostic socio-économique, ainsi que pour caractériser les dynamiques de développement économique actuelles. Les données recherchées portaient notamment sur : la démographie et les ménages ; les logements ; l'emploi et les revenus ; les entreprises ; le tourisme.

Des approches multiples prises en exemple

Une approche économique centrée sur la caractérisation économique des activités et usages de l'eau

L'Onema et les Agences de l'eau ont conduit de nombreux travaux visant à définir/caractériser/étudier les usages de l'eau sur un territoire et leurs relations avec les milieux aquatiques. Une continuité avec ces travaux et les définitions qu'ils proposent a donc été recherchée dans la présente étude. Ces études proposent par exemple :

- Des définitions des propriétés du milieu et de leurs fonctionnalités ;
- Des typologies d'usages et d'activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques, et des éléments pour leur caractérisation économique ;
- Des éléments pour l'analyse des liens entre usages et milieux[9] ;
- Des outils pour établir un diagnostic territorial socio-économique appliqué au domaine de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Une approche économique centrée sur l'évaluation des services « rendus » par les écosystèmes

La distinction entre un potentiel naturel pour des usages et les usages effectifs a déjà été faite dans l'étude Zones humides : évaluation économique des services rendus réalisée par ACTeon en 2011 pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle s'inscrivait alors dans le cadre de l'évaluation des services écosystémiques[10] et des principes du Millennium Ecosystem Assessment (MEA). Des correspondances entre le vocabulaire et les concepts développés dans le MEA et les concepts utilisées dans la présente étude peuvent être proposées (voir paragraphe suivant).

[9] Des éléments concernant les 3 premiers points peuvent être trouvés dans Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Onema, 2013.

[10] Bienfait direct ou indirect que l'homme retire de la nature. Les écosystèmes et plus généralement la biodiversité soutiennent et procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques, qu'on classe parfois comme bien commun et/ou bien public, souvent vitaux ou utiles pour l'être humain, les autres espèces et les activités économiques. Ces services regroupent les services d'auto-entretien, les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels. (source : Eaufrance)

Rapport Provisoire

Dans la bibliographie, Ringold (2013) propose également une approche pertinente par la production d'une liste d'indicateurs mesurant les caractéristiques des milieux aquatiques qui permettent de fournir aux bénéficiaires (usagers) les services écosystémiques finaux (qui correspondraient aux usages effectifs dans la présente approche). Cette liste a permis de nourrir les présents travaux, et notamment la construction d'une grille « Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels » (voir partie 6.5).

Une approche économique centrée sur les impacts sur l'emploi et la redistribution locale des revenus (économie de proximité)

Peu d'études se sont intéressées au lien entre emplois et milieux aquatiques à des échelles locales. C'est le cas de l'étude « Emplois et usages de loisirs liés aux milieux aquatiques et humides du bassin Seine Normandie » de 2006, qui explore les liens entre gestion des milieux aquatiques, usages de loisirs et emplois.

Sans s'intéresser spécifiquement aux questions environnementales ou aux ressources naturelles, les travaux de Laurent Davezies et Magalie Talandier proposent une approche moderne pour l'étude des dynamiques de développement économique à l'échelle des territoires. Ces travaux, regroupés sous les noms « théorie de la base revisitée » et « économie de proximité », étudient notamment la capacité des territoires à capter des revenus et à les redistribuer dans leur économie locale. L'approche développée ici a cherché à appliquer ces principes à l'étude des liens entre les milieux aquatiques et les territoires où ils se trouvent.

6.4. Définitions

Dans une perspective de travail interdisciplinaire, les enjeux de définition revêtent une importance particulière. Sont présentées ci-dessous les définitions ayant structuré notre approche économique. Dans une perspective de capitalisation, elles pourront, à partir du travail de terrain et d'exemples concrets issus de la présente étude, être discutées et confrontées avec les autres disciplines.

Usages de l'eau, Activités liées à l'eau et Propriétés du milieu (définitions Onema)

Sur la base des études et rapports mentionnés dans le paragraphe précédent, les définitions suivantes sont proposées.

- Usages de l'eau (Onema, 2013) : « L'usage de l'eau est l'acte qui consiste à utiliser certaines propriétés de l'eau (que l'on peut assimiler à l'offre d'un point de vue économique) et certaines de ses fonctions (fonctionnalités) pour satisfaire un (des) besoin(s) (que l'on peut assimiler à la demande d'un point de vue économique). Les différents usages de l'eau peuvent être classés suivant leur finalité. » L'utilisation du terme usages dans les deux volets de cette étude correspond bien à cette définition.
- Activités liées à l'eau (Onema, 2013) : « Ce terme désigne à la fois les activités humaines qui ont un impact sur l'état des eaux et des milieux aquatiques, et les activités économiques.» Ainsi dans le volet économique de la présente étude usages et activités seront employés indifféremment.
- Dans l'approche services écosystémiques, les propriétés des milieux aquatiques leurs confèrent certaines fonctionnalités qui sont à la base de services[11] (Figure 1). Dans la

[11] On trouve de nombreuses discussions sur les notions de services et de fonctionnalités, et la distinction entre les deux, dans la littérature spécialisée. Toutefois, ces questions ne sont pas l'objet de la présente étude et ne freinent pas l'utilisation de ces termes dans notre développement méthodologique.

Rapport provisoire

présente étude on parlera indifféremment de propriétés des milieux pour évoquer leurs fonctionnalités et plus particulièrement leurs fonctions de support. Et au lieu de parler de services, on s'intéressera ici aux usages permis.

Services d'approvisionnement	Services de régulation
■ Ressources alimentaires (poissons, coquillages, gibier d'eau, fruits et graines, fourrures et peaux) ■ Fibres et matériaux divers (bois, tourbe, fourrages, roseaux) ■ Ressources biochimiques et génétiques (médicaments, biocides) ■ Fourniture d'eau* (domestique, agricole, aquacole, industrielle) ■ Granulats et autres ressources minérales**	■ Régulation du climat (production/captage de gaz à effets de serre, pluviométrie) ■ Régulation hydrologique (stockage et relargage, alimentation des nappes) ■ Purification et traitement des eaux ■ Régulation de l'érosion et de la sédimentation, stockage de sédiments ■ Régulation des risques naturels (inondations, tempêtes) ■ Régulation biologique : entretien de bio auxiliaires et régulation d'espèces nuisibles ou envahissantes
Services socio-culturels	**Divers**
■ Services spirituels, esthétiques et religieux (mythes, cultes, création artistique, valeur hédonique, valeur d'existence d'espèces ou d'habitats) ■ Services récréatifs et de bien-être (détente, loisirs aquatiques**, tourisme, pêche et chasse récréative) ■ Education (classes d'eau, classes de mer)	■ Services spirituels, esthétiques et religieux (mythes, cultes, création artistique, valeur hédonique, valeur d'existence d'espèces ou d'habitats) ■ Services récréatifs et de bien-être (détente, loisirs aquatiques**, tourisme, pêche et chasse récréative) ■ Education (classes d'eau, classes de mer)

** à considérer plutôt comme un service environnemental, le service écologique portant plutôt sur les fonctions de régulation qualitative et quantitative*
*** plutôt service environnemental*

Figure 1 : Recensement des différents services des hydrosystèmes
Source : Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels, Jean-Pierre Amigues & Bernard Chevassus-au-Louis, 2011

Développement économique local

Les notions de développement (économique) local et développement territorial sont étroitement liées, elles font pourtant référence à des processus proches ou complémentaires, parfois à des échelles différentes. Bien qu'il existe dans la littérature spécialisée de nombreuses définitions et de nombreux débats sur leurs spécificités, on choisira ici d'employer ces termes de manière indifférenciée, pour faire référence à une notion globale illustrée par les définitions suivantes :

- Développement local (dans Davezies, 2002)[12] : « processus de mobilisation d'acteurs, qui met en jeu un diagnostic partagé, toutes notions qui renvoient à celle de la gouvernance » ;
- Développement territorial (dans Baudelle et al., 2011)[13] : « Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroitre la compétitivité des territoires en

[12] Laurent Davezies, Le développement local revisité, Compte-rendu du Séminaire Entrepreneurs Villes et Territoires de L'Association des Amis de l'École de Paris du management, Séance du 3 avril 2002.
[13] Baudelle (G.), Guy (C.), Mérenne-Schoumaker (B.), 2011, Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats, coll. Didact Géographie, éd. Presses Universitaires de Rennes, 281p.

impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale » ;

- Développement économique[14] : « Le **développement économique** désigne les **évolutions positives** dans les **changements structurels** d'une zone géographique ou d'une population : démographiques, techniques, industriels, sanitaires, culturels, sociaux... De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie ».

Economie de proximité et théorie de la base revisitée

Les concepts et définitions présentés ci-dessous sont issus des ouvrages suivants : Les Cahiers de l'économie de proximité de la Région Rhône-Alpes (Avril 2013) ; Rapport de L. Davezies « La crise et nos territoires : premiers impacts » (2010) ; Thèse de doctorat de M. Talandier « Un nouveau modèle de développement hors métropolisation » (2007).

Définitions

La théorie de la base revisitée d'après Laurent Davezies stipule que le développement des territoires dépend de deux mécanismes : leur capacité à capter du revenu de l'extérieur de leurs « frontières » (c'est ce qu'on appelle base ou revenus basiques) et celle à redistribuer ces revenus basiques dans leur économie locale sous la forme de dépenses de consommation.

Quatre grands types de revenus captés hors « des frontières » d'un territoire, qualifiés de revenus basiques sont définis (définitions M. Talandier) :

- *La base productive* : ce sont les revenus issus des activités qui se localisent pour produire et exporter en dehors de la zone étudiée. Elle se compose des traitements et salaires de la base exportatrice, des bénéfices des indépendants et des revenus des capitaux mobiliers et revenus fonciers.
- *La base résidentielle* : elle correspond à l'ensemble des revenus qu'un territoire capte à l'extérieur grâce à ses atouts résidentiels. Les salaires des migrants alternants, les dépenses des touristes et le montant des pensions de retraites sont les éléments qui constituent la base résidentielle.
- *La base publique* : il s'agit des salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans la fonction publique (État, territoriale et hospitalière).
- *La base sociale* : elle regroupe l'ensemble des revenus sociaux de transfert dont bénéficient les habitants du territoire. On y trouve les allocations versées par Pôle Emploi, les prestations familiales, les allocations logement, le minimum vieillesse, le RSA, les indemnités journalières (maladie et maternité), les remboursements en soins de santé et les dépenses sociales des départements.

Le secteur domestique (ou de proximité) dont le développement est induit par le secteur basique grâce à des effets multiplicateurs d'emplois et de revenus, répond à la demande locale de biens et de services. On parle d'emplois domestiques ou d'emplois présentiels.

En outre, M. Talandier apporte quelques précautions d'usage quant aux résultats obtenus grâce à cette méthodologie. Tout d'abord, les revenus basiques ne constituent pas le total des revenus des ménages, il ne s'agit donc pas d'un modèle comptable des économies locales. À noter aussi que le calcul des bases ne tient pas compte de la fiscalité propre aux territoires.

[14] Source : www.hypergeo.eu

Rapport provisoire

Les indicateurs du potentiel de l'économie de proximité

En théorie, les revenus captés sont transformés en demande si la propension à consommer localement est maximale, entretenant ainsi le marché de l'emploi domestique. Si ces emplois sont occupés par des locaux, ils peuvent induire une baisse de la pauvreté et du chômage. Dans la réalité, il est essentiel de repérer les moments de désajustement de ce mécanisme. Pour cela, trois indicateurs sont étudiés :

- La capacité à capter des revenus à l'extérieur est calculée en rapportant le total des bases économiques à la population des zones d'emploi. Plus cet indicateur est élevé, plus le potentiel de captation est fort.
- La capacité à redistribuer les revenus captés se mesure grâce à l'effet multiplicateur, défini par le rapport total des bases économiques / nombre d'emplois présentiels. Exprimé en euros, l'effet multiplicateur peut se lire comme le volume de revenus basiques nécessaire pour la création d'un emploi présentiel supplémentaire.
- La capacité d'utilisation des revenus captés est appréhendée par le taux de couverture en emplois présentiels. Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre d'emplois présentiels à la population résidente.

6.5. Présentation de la grille « Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels »

L'objectif de cette grille est de fournir des indications qualitatives sur les propriétés du milieu nécessaires aux usages et les pressions exercées par ceux-là. En revanche, elle ne fournit pas de descriptions fines et quantifiées de ces exigences et pressions.

La grille recense les propriétés du milieu constitué par les rivières et l'espace rivière en termes de caractéristiques qualitatives du milieu, de caractéristiques quantitatives de l'eau et de caractéristiques physiques du milieu. Comme indiqué plus haut, les propriétés du milieu sont à l'origine de fonctionnalités du milieu qui constituent alors le support d'usages potentiels. Toutefois, l'objet final de la présente étude n'étant pas celui-là, on simplifiera le lien propriétés du milieu - fonctionnalités du milieu - usages potentiels en propriétés du milieu - usages potentiels.

Les exigences vis-à-vis des propriétés du milieu indiquées correspondent ainsi aux conditions physiques à réunir pour que l'usage soit potentiellement présent, mais d'autres conditions (notamment en termes d'usagers, de porteur, ou d'infrastructures) peuvent être nécessaires pour rendre cet usage effectif. Ces exigences peuvent être définies réglementairement (normes de qualité pour l'alimentation en eau potable ou la baignade par exemple) ou être définies par les professionnels qui mettent en œuvre des activités (profondeur d'eau pour le kayak) ou les usagers eux-mêmes (propreté des berges pour la promenade). Lorsque les exigences sont déterminées par les usagers eux-mêmes, elles sont susceptibles de varier selon les usagers, mais la grille proposée se veut suffisamment générale pour ne pas nécessiter de les détailler.

La liste des usages (ou activités) potentiels pouvant se développer autour des rivières (en lien direct avec elles, dans leur espace ou plus largement à leur proximité) a été construite sur la base des références citées précédemment. Bien que certains usages aient peu de résonnance économique, il nous a semblé tout de même intéressant de les inclure pour assurer l'articulation avec le volet sociologique et tenter de fournir une liste quasi exhaustive.

En plus des exigences vis-à-vis des propriétés du milieu pour le développement de chaque usage, on regarde aussi les pressions que les usages imposent au milieu. Ceci permet de tenir compte de ces aspects pour la construction des hypothèses de développement ensuite, et aussi parce que certains usages peuvent être incompatibles avec la renaturation ou entre eux.

Rapport provisoire

Cette grille Usages / Propriétés du milieu présentée en annexe, pourrait être amenée à évoluer au fur et à mesure de son utilisation sur différents territoires et cours d'eau.

7. Diagnostic du territoire / Etat initial

7.1. Définition du territoire d'étude

En travaillant à une échelle territoriale comme c'est le cas pour la présente étude et plus généralement pour les études traitant d'économie de proximité, la définition du zonage et de l'échelle de travail est particulièrement importante.

Concernant l'échelle de travail, le territoire étudié doit être assez grand pour pouvoir être considéré comme un système (en termes de population, d'emploi, d'urbanisation, etc.), mais ne doit pas être trop vaste au risque de perdre la pertinence de la dimension locale et résidentielle des études (Talandier, 2007).

D'après Bernard Py, plusieurs types de zonage sont définis en géographie, selon l'intensité des flux économiques et de population entre plusieurs communes :

- Les zones homogènes sont caractérisées par des activités et une population uniformément réparties ;
- Les zones polarisées sont caractérisées par un centre urbain regroupant la majorité des activités et « attirant » les travailleurs des communes alentours ;
- Les zones plans sont définies sur des critères administratifs principalement.

L'Insee propose par exemple un découpage du territoire selon différents zonages : classiquement les communes et intercommunalités, mais aussi les aires urbaines[15], les zones d'emploi[16] ou les bassins de vie[17].

Pour Lodève, la zone d'emploi (zonage souvent adopté dans les études traitant d'économie de proximité) ne semblait pas appropriée pour la présente étude car trop étendue (il s'agit de la zone « Clermont-l'Hérault - Lodève »). L'aire urbaine, avec tout juste 10 000 habitants et 9 communes semblaient au contraire un territoire trop restreint. Le bassin de vie semblait une échelle pertinente pour l'étude et l'analyse du développement économique local, mais pour des raisons de praticité dans la collecte de données et de cohérence par rapport aux questions de politiques d'aménagement abordées, le territoire de la Communauté de Communes Lodévois & Larzac (correspondant au bassin de vie diminué de cinq communes) a été préféré (Figure 2). Il s'agit d'une zone définie sur des critères administratifs, qui pourrait être qualifiée de polarisée avec la ville de Lodève qui concentre la majorité des activités de la zone.

Rapport provisoire

[15] Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (source : Insee)

[16] Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. (source : Insee)

[17] Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. (source : Insee)

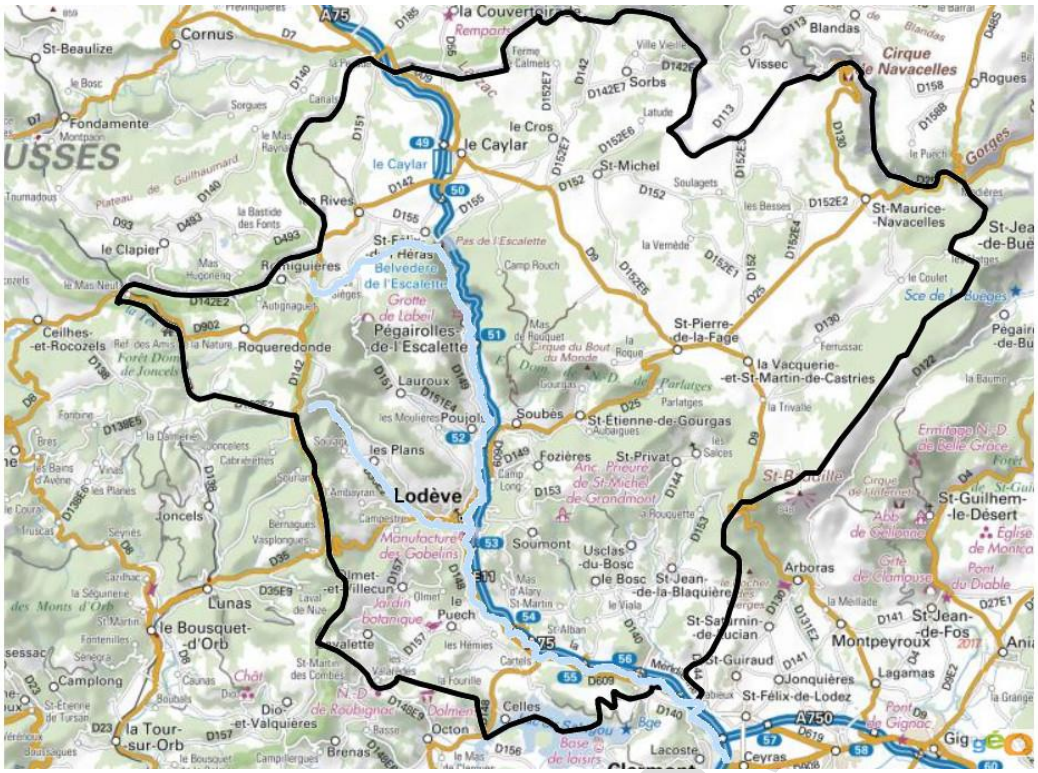

Figure 2 : Carte du territoire d'étude (Communauté de Communes Lodévois & Larzac) et des rivières Lergue et Soulondres

Comme mentionné dans la partie 5.2, ce territoire est choisi tout en gardant à l'esprit que les travaux de renaturation étudiés ne concernent que les tronçons de la Lergue et de la Soulondres traversant la ville de Lodève.

Par ailleurs, des modifications de la qualité et des quantités d'eau sur la Lergue en aval du périmètre d'étude retenu pourraient résulter des travaux de renaturation et d'assainissement prévus à Lodève. Toutefois, la zone d'étude n'inclut pas ces territoires pour des raisons de complexité à prévoir les impacts des travaux sur l'aval du cours d'eau et pour conserver une cohérence du zonage avec l'échelle administrative à laquelle ont lieu les décisions d'aménagement envisagées.

7.2. La Communauté de Communes Lodévois & Larzac en quelques chiffres

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac (CCLL) c'est[18] :

Une petite intercommunalité de l'Hérault en termes de population avec 14 500 habitants (6 300 ménages) en 2012, soit 1,3 % de la population départementale, et 26,1 habitants par km² contre 176,6 hab./km² pour l'ensemble du département.

Une population en légère mais stable augmentation depuis la fin des années 90 (+1,7% par an entre 1999 et 2007 et +1,3% entre 2007 et 2012) du fait des nouveaux arrivants (avec un solde naturel annuel de -0,1% entre 1999 et 2012), composée principalement de personnes entre 30 et 65

[18] Données Insee 2012.

Rapport Pro

ans (47%) et en égale proportion (23%) de jeunes (moins de 20 ans) et de personnes âgées (plus de 65 ans) - soit une composition sensiblement identique à celle de la population régionale.

Des établissements sans salarié largement majoritaires, avec 80% des établissements du territoire qui ont 0 salarié.

Un secteur public et social très développé dans les emplois…
Avec 45% des emplois salariés dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale contre 35% au niveau départemental.

… et un secteur des commerces et services divers plutôt restreint.
Le secteur représente 31% des emplois contre 47% dans le département.

Un bassin d'emploi…
Avec seulement 11% de résidents actifs ayant un emploi travaillant en dehors du territoire.

… fortement touché par le chômage et la pauvreté.
Avec un taux de chômage de 19% contre 14,5% au plan départemental, et un taux de pauvreté de 24,8% contre 19,2% dans l'Hérault. Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 16 300 €/an dans la CC L&L et 18 412 €/an dans l'Hérault.

Une attractivité touristique faible…
Avec des capacités d'accueil limitées (111 chambres d'hôtels et 735 emplacements de camping), et peu de touristes à Lodève même malgré 2 grands sites sur le territoire de la CCLL (Cirque de Navacelle et Lac du Salagou), la proximité de l'A75 et de Montpellier[19].

…et un tourisme de passage et local principalement
A Lodève, les touristes viennent majoritairement de France (86%) et de l'Hérault plus spécifiquement (68% des français)[20], et restent généralement moins de 2 nuits[21].

7.3. Conclusions des entretiens

Entretiens auprès des informateurs privilégiés

Le premier comité de pilotage a permis de rencontrer un certain nombre d'élus et directeurs de services de la CC et de la Ville (qualifiés d'informateurs privilégiés), et à cette occasion d'avoir une première vision du territoire, de ses enjeux et des projets de travaux de renaturation et d'assainissement. Les personnes présentes au comité de pilotage, plus d'autres agents de la CC L&L ont ensuite été rencontrés séparément. Concernant le volet économique de l'étude, les entretiens suivants ont été réalisés :

- Hélène Durand, Office du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture – CC Lodévois & Larzac
- Sophie Pirkin, Service Tourisme – CC Lodévois & Larzac
- Franck Loyat, Service Culture – CC Lodévois & Larzac
- Amélie Déage et Mathieu Catala, Service Eau, Rivières & Assainissement – CC Lodévois & Larzac

[19] Source : Entretien avec Sophie Pirkin, Directrice du Service Tourisme de la CC L&L.
[20] Source : Enquête sur le profil des touristes demandeurs d'information auprès de l'office de tourisme.
[21] Source : Entretien avec des gérants d'hôtels de Lodève.

Rapport provisoire

Les conclusions de chacun de ces entretiens sont fournies en annexe et les comptes-rendus détaillés sont disponibles sur demande.

Entretiens à dominante économique

Une dizaine d'entretiens avec des porteurs d'usages liés à l'eau actuels ou potentiels ayant une dimension économique étaient prévus. L'objectif de ces entretiens était de caractériser les activités (guide d'entretien disponible en annexe) : utilisation/lien à l'eau des rivières ou à l'espace rivières, dépendance/effet de la proximité des rivières, importance économique de l'activité, souhait/idée de développement/aménagement autour des rivières.

Toutefois, tous les acteurs n'ont pas pu être mobilisés et sept entretiens téléphoniques ont été réalisés. Les acteurs qui ont été interviewés (ou dont l'interview était prévue) sont les suivants, et les conclusions de chaque entretien sont données en annexe :

- L'Association Terre en Partage qui gère les jardins partagés sur les berges de la Lergue.
- L'Association Compagnie des jeux qui a tenu une guinguette sur les berges de la Soulondres lors du festival Voix de la Méditerranée en 2014 et du festival Résurgence en 2015 et qui propose des ateliers jeux sur les berges de la Soulondres en été les mercredis après-midi.
- L'Association Calendrete qui a tenu une guinguette sur les berges de la Soulondres pendant le festival Résurgence (et précédemment pendant le festival Voix de la Méditerranée), et dont l'animateur a aussi participé à l'initiative privée d'une guinguette estivale en 2013 - L'entretien n'a pas pu être réalisé.
- Un propriétaire de microcentrale hydroélectrique sur la Lergue - Les 3 autres n'ont pas pu être réalisés.
- La gérante d'un hôtel à proximité immédiate des berges à Lodève - Le second commerce proche des rivières (une boulangerie) n'a pas pu être interviewé.
- Un commerce d'articles de pêche du centre-ville de Lodève - L'entretien n'a pas pu être réalisé.
- Une agence immobilière et un office notarial de Lodève.
- Une base de location de canoë-kayak voisine (basée à Aniane).
- L'Association Riverains du beau des tubes qui regroupe les propriétaires de Lodève prélevant de l'eau dans la Lergue pour l'arrosage de leur jardin - L'entretien n'a pas pu être réalisé.
- Des entretiens avec des entreprises locales de BTP n'ont pas pu être menés.

Entretiens et enquête à dominante sociologique

Les conclusions des entretiens et enquêtes menés dans le cadre du volet sociologique (voir rapport idoine) ont également permis de nourrir les réflexions sur le volet économique de l'étude.

Ainsi les enquêtes auprès des usagers et des riverains ont participé à l'identification des usages actuels (dont certains peuvent être étudiés dans le cadre du volet économique), et ont permis de mettre en lumière 5 univers de perception. Ces éléments peuvent être utilisés pour déterminer les attentes vis-à-vis de certaines activités et appréhender l'existence d'usagers potentiels pour de nouvelles activités. Les conclusions des entretiens et de l'enquête sociologique peuvent également permettre de penser la hiérarchisation des nouveaux usages en termes d'attentes sociales (par exemple, développement de l'usage promenade très peu probable tant que le nettoyage des déjections canines n'est pas assuré et l'accessibilité aux berges améliorée).

En plus de l'enquête auprès des usagers et riverains, l'entretien réalisé dans le cadre du volet sociologique de l'étude auprès de l'Association de pêche AAPPMA La Gauloise (dont le président est

Rapport provisoire

également gérant d'une activité de pisciculture sur un ruisseau dans les environs de Lodève) a été utile au volet économique (voir conclusions dans le rapport idoine).

Conclusions générales des entretiens

- Des entretiens auprès d'informateurs privilégiés (directeurs/trices des services de la CCLL) ont permis de conclure à une volonté politique de penser les rivières après les travaux de renaturation et d'assainissement comme un levier possible de redynamisation du centre-ville, en développant à la fois des usages pour les locaux (réappropriation des espaces rivières) et pour les touristes (accroître la fréquentation).
- Des entretiens auprès des acteurs locaux porteurs d'usages économiques liés aux rivières (actuels ou potentiels après travaux) ont confirmé l'existence d'une dimension économique à certaines activités mais avec une importance relativement limitée (dans le temps, en termes de nombre d'usagers, de valorisation immobilière ou de revenu généré). Ces entretiens ont également confirmé le souhait partagé de développer l'attractivité des deux rivières. Les travaux de renaturation et d'assainissement sont donc perçus comme l'occasion d'améliorer l'image des lieux auprès des habitants et peut-être d'augmenter la fréquentation touristique de la ville.
- L'enquête sociologique a également permis d'identifier des attentes des habitants et des riverains en termes d'activités dans l'espace rivières.
- En conclusion, sur la base de ces trois séries d'entretien, les principales attentes d'évolution formulées sont les suivantes : le maintien des usages actuels (jardins partagés, prélèvement d'eau pour l'irrigation, microcentrales hydroélectriques), la création de nouveaux événements culturels et/ou d'une guinguette estivale, le développement de l'activité de pêche de loisir, le développement d'une attractivité globale du centre-ville favorisant sa fréquentation touristique, l'entretien et la réalisation d'aménagements pour inciter les Lodévois à se réapproprier cet espace.

7.4. Caractérisation de l'économie de proximité

Le poids des 4 bases économiques sur le territoire de la CC L&L a été calculé (Figure 3) en appliquant la méthode développée par Laurent Davezies et Magalie Talandier, qui a toutefois dû être adaptée sur certains aspects du fait des données disponibles et du temps imparti à cette étude. Tous les calculs ne sont pas détaillés dans cette partie mais peuvent être trouvés en annexe.

Rapport provisoire

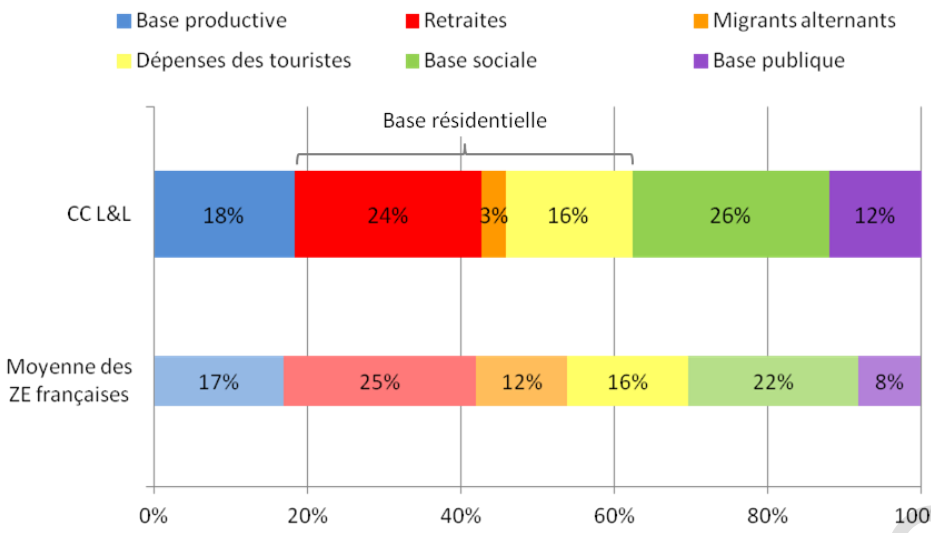

Figure 3 : Poids des quatre bases économiques sur le territoire de la CC L&L par rapport à la moyenne des zones d'emplois françaises

Rapport provisoire

La CC L&L, un territoire à dominante « public-social »

En comparaison de la moyenne des zones d'emploi (ZE) françaises (L. Davezies, 2010), les revenus publics et les revenus sociaux sont plus élevés sur le territoire de la CC L&L (respectivement en violet et vert sur la Figure 3). En effet, les revenus des fonctionnaires représentent 12% des revenus captés à l'extérieur du territoire contre seulement 8% en moyenne en France, et les revenus sociaux représentent 26% contre 22% dans les ZE françaises. L'importance de la base publique peut notamment s'expliquer par la présence d'un hôpital et du siège de l'intercommunalité. L'importance de la base sociale quant à elle reflète les taux de chômage et de pauvreté élevés sur le territoire.

En contrepartie du poids relativement élevé de ces deux bases, la base résidentielle est plutôt faible. Avec 43% des revenus captés à l'extérieur du territoire, elle se situe en effet à un niveau inférieur à celui des ZE françaises (53%). Parmi les 3 composantes de la base résidentielle, c'est notamment le faible nombre de migrants alternants résidants dans la CC L&L et travaillant en dehors qui explique cette différence. En effet, Lodève n'est pas une zone résidentielle très attractive pour les personnes travaillant dans les alentours, du fait notamment de la présence de Clermont-l'Hérault et de Montpellier à moins d'une heure de route. La proportion de revenus représentés par les pensions et les retraites (24%) est quant à elle au même niveau que dans l'ensemble des ZE françaises, de même que les dépenses touristiques (16%). Etant donné la faible attractivité touristique du territoire décrite par les personnes interrogées, ce chiffre pourrait paraître surprenant. Mais il s'agit ici du chiffre pour l'ensemble de la France, et pour une comparaison plus pertinente les résultats pour une zone particulièrement touristique de l'Hérault aurait été intéressants (mais étant donné la complexité de la collecte de données, ces calculs n'ont pas été réalisés pour d'autres zones de l'Hérault).

Enfin, sur le territoire de la CC L&L, les revenus issus du système productif marchand représentent 18% du total des revenus captés à l'extérieur, ce qui est conforme à la moyenne des ZE françaises.

Analyse de l'économie présentielle

L'Insee définit la sphère présentielle comme « les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la

zone, qu'elles soient résidentes ou touristes »[22]. L'Insee propose une base de données fournissant pour chaque commune, le nombre d'emplois pour la sphère présentielle et pour la sphère productive. En France, la sphère présentielle représente 63% des emplois. En comparaison, dans la CC L&L, la sphère présentielle est plus importante avec 80% des emplois totaux en 2012. Entre 1982 et 2012, les emplois présentiels ont progressé de 56%, alors que dans le même temps, les emplois de la sphère productive ont diminué de 56%. Le fait que l'évolution des emplois présentiels et productifs soit inversement égale est un hasard et est peu représentatif des situations observées à l'échelle des régions françaises. En effet, généralement, plus la sphère productive diminue, moins la sphère présentielle augmente du fait d'un affaiblissement général de l'économie locale. En regardant plus en détail l'évolution de ces deux sphères, on constate que pour la CC L&L, l'effondrement de la sphère productive a eu lieu entre 1982 et 1999 (-54%), alors que le développement de la sphère présentielle a eu lieu après 1999 (+43%). Une hypothèse pour expliquer ces évolutions serait la suivante : l'effondrement de la sphère productive serait lié à la fermeture de la COGEMA dans les années 1990, suffisamment brutale pour que la sphère présentielle ne suive pas, et aurait été compensée relativement rapidement par le développement d'une offre de services locale lié au développement économique de Montpellier proche.

Conclusion sur les moteurs du développement économique

Les trois indicateurs décrits dans la partie définitions du rapport ont été calculés (Tableau 1).

Tableau 1 : Indicateurs des moteurs du développement économique pour la CC L&L par rapport à la moyenne des zones d'emplois françaises

Indicateur	CC L&L	Moyenne ZE françaises (2006)[23]
Capacité à capter des revenus[24]	19 040 €/an/hab.	13 350 €/an/hab.
Effet multiplicateur[25]	76 638 €/an/emploi sphère présentielle	116 125 €/an/emploi sphère présentielle
Taux de couverture en emplois présentiels[26]	25 pour 100 hab.	14 pour 100 hab.

La capacité à capter des revenus sur le territoire de la CC L&L est relativement élevée avec 19 040 €/habitant et par an (contre 13 350 €/habitant et par an en moyenne dans les zones d'emploi françaises en 2006). Le mécanisme de redistribution de ces revenus (effet multiplicateur) sur le territoire est lui aussi plutôt efficace avec 76 638 €/an de revenus supplémentaires à capter à l'extérieur nécessaires pour créer un nouvel emploi dans la sphère présentielle (un montant plus faible que la moyenne de ZE françaises étant le signe d'une meilleure redistribution des revenus localement). Ainsi, la combinaison d'une bonne capacité à capter des revenus à l'extérieur et d'une bonne redistribution des revenus localement se traduit par un taux de couverture en emplois présentiels relativement élevé par rapport à la moyenne des ZE françaises, avec 25 emplois présentiels pour 100 habitants contre 14 en moyenne en France. Ces indicateurs caractérisant la

[22] Les activités productives sont déterminées par différence avec la sphère présentielle. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.
[23] Conseil Régional de Rhône-Alpes, Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes (2012).
[24] Ce potentiel permet d'appréhender le degré d'attractivité d'un territoire à travers sa capacité à capter de la richesse à l'extérieur de son périmètre. Il est calculé en rapportant le volume total de revenus captés (revenus basiques) à la population résidante. Plus l'indicateur est important, plus la capacité à capter des revenus est élevée. (Source : Economie de proximité en Rhône-Alpes, 2012)
[25] Exprimé en euros, l'effet multiplicateur peut se lire comme le volume de revenus basiques nécessaire pour la création d'un emploi de proximité supplémentaire. (Source : Economie de proximité en Rhône-Alpes, 2012)
[26] Cet indicateur permet de mesurer la densité en emplois de proximité sur un territoire donné. Il donne une indication sur la capacité d'un territoire à transformer les revenus captés en emplois de proximité. Il est calculé en rapportant le nombre d'emplois de proximité à la population résidante. (Source : Economie de proximité en Rhône-Alpes, 2012)

Rapport provisoire

dynamique de développement économique du territoire de la CC L&L permettront par la suite d'étudier les impacts potentiels du développement de nouvelles activités en lien avec les rivières.

7.5. Etat des lieux des usages

Le Tableau 2 indique pour chaque usage sa présence ou non dans la zone d'étude, et plus spécifiquement la future zone concernée par les travaux (c'est-à-dire la Lergue et la Soulondres dans leur traversée de Lodève), son analyse ou non dans le volet sociologique de l'étude, et l'existence d'un impact économique local (même indirect).

Tableau 2 : Usages présents dans l'espace rivières à Lodève

Catégorie	Usage	Présence à Lodève	Analyse dans le volet sociologique	Impact économique local
Gestion	Gestion et entretien des cours d'eau et milieux aquatiques	Oui	Non	Oui
Prélèvements	Prélèvement AEP	Non	-	-
	Prélèvements industries	Non	-	-
	Agriculture - Irrigation	Un peu	Non	Oui
Rejet	Rejet assainissement	Oui	Mentionné	Oui
	Refroidissement	Non	-	-
Support d'une activité économique	Pêche professionnelle	Non	-	-
	Pisciculture	Non[27]	Non	Oui
	Production d'hydroélectricité	Oui	Non	Oui
	Parking	Oui	Mentionné	Oui
	Navigation (plaisance et marchandises)	Non	-	-
	Guinguette / Festival éphémère	Oui	Mentionné	Oui
	Hébergement-restauration à proximité	Un peu	Non	Oui
	Kayak et autres sports nautiques	Non	-	-
Loisirs	Pêche de loisir	Oui	Mentionné	Oui
	Jardinage	Oui	Mentionné	Oui
	Baignade	Un peu	Mentionné	Oui
	Tourisme non aquatique	Un peu	Mentionné	Oui
	Randonnées pédestres ou à vélo	Non	-	-
	Pique-nique	Oui	Oui	Oui
Quotidien	Circulation	Oui	Oui	Non
	Sortie chiens	Oui	Oui	Non
	Jeux enfants	Oui	Oui	Non
	Discussion / Boire / Fumer (Jeunes)	Oui	Oui	Non
	Promenade / Banc (Retraités)	Oui	Oui	Non
	Contemplation / Repos	Oui	Oui	Non
	Aménité paysagère	Oui	Mentionné	Non
	Education à l'environnement	Oui	Mentionné	Non
Aménagement	Valorisation foncière	Un peu	Mentionné	Oui
	"Jardin" (propriétaires de berges)	Oui	Oui	Non
	Protection inondations	Un peu	Mentionné	Oui

[27] Présent à Lodève mais pas sur la Lergue ni la Soulondres (Ruisseau du Mas de Mérou, affluent de la Soulondres).

Le lien entre usages et impact économique local potentiel (dernière colonne du Tableau 2) n'étant pas toujours évident, voici quelques éclaircissements concernant les usages présents à Lodève :

- La gestion des cours d'eau et des espaces publics associés est réalisée par les services de la CC L&L (entretien des cours d'eau et de la végétation) et de la Ville de Lodève (ramassage des déchets), générant ainsi des emplois publics dans ces deux collectivités.
- Bien que la plupart des prélèvements d'eau pour l'irrigation soient à destination de jardins privés et non d'agriculteurs, ils se substituent à d'autres sources d'eau qui pourraient être soumises à tarification.
- Les rejets de réseaux d'assainissement dans les cours d'eau de Lodève ont un impact économique local du fait du coût des travaux qui devront être entrepris pour les supprimer.
- La production d'hydroélectricité représente pour les propriétaires des microcentrales une source de revenus (si l'électricité est vendue à EDF) ou d'économie sur leur facture d'électricité (si l'électricité est directement injectée sur le réseau de leur maison).
- Les parkings sur les berges, en permettant aux automobilistes de stationner à proximité du centre-ville, favorisent la fréquentation des commerces du centre-ville et donc leur prospérité économique.
- Les guinguettes tenues sur les berges de la Soulondres pendant le festival Résurgence génèrent des recettes pour les associations qui les tiennent grâce à la vente de boissons et de repas, et favorise la fréquentation du festival et du centre-ville.
- Pour les commerces ou hôtels proches de l'espace rivières, la proximité des cours d'eau peut favoriser leur fréquentation et donc participer à leur chiffre d'affaires, ainsi que favoriser la fréquentation touristique de ces lieux.
- La pratique de la pêche de loisir peut avoir des retombées économiques locales par la vente de cartes de pêche et d'articles de pêche et en favorisant un tourisme local spécifique.
- L'association qui gère les jardins partagés sur les berges embauche des salariés, et l'existence de cet usage est liée à la fourniture d'eau par la Lergue.
- La fréquentation touristique (ou locale) des rivières et de leurs alentours (promenade, baignade, pique-nique) favorise la fréquentation de la ville de Lodève et de ses commerces, et donc son économie locale via les dépenses faites par les touristes.
- Bien que l'effet proximité des rivières sur le prix de l'immobilier à Lodève n'ait pas été confirmé par les agences immobilières, un effet positif sur la valorisation des biens ayant vue ou accès aux cours d'eau est probable d'après la perception des riverains interrogés (enquête sociologique).
- Par les aménagements et l'entretien des berges, l'état des cours d'eau influe sur les embâcles et courants pouvant se créer lors des épisodes de crue et ainsi être à l'origine de dommages aux biens touchés plus ou moins élevés.

7.6. Poids des usages actuels dans l'économie locale

Toutes les données nécessaires au chiffrage du poids des usages actuels liés aux deux cours d'eau dans l'économie locale de la ville de Lodève et/ou de la CC L&L[28] n'ont pas pu être rassemblées dans le temps imparti pour la présente étude. Les éléments collectés figurent dans le Tableau 3, et lorsque cela semblait possible, des estimations sont également proposées.

Etant donné la variabilité des types de retombées économiques des différents usages présents à Lodève (revenus, dépenses ou dommages évités) et le caractère incomplet des données disponibles (poids économiques disponibles ou estimés pour 5 usages sur les 15 présents actuellement), le calcul

[28] Lorsque cela était possible, les usages ont été considérés dans leur dimension uniquement lodévoise. Autrement ce sont les usages à l'échelle de la CC L&L qui ont été étudiés.

Rapport provisoire

d'un poids économique total des activités liées aux rivières à Lodève comporterait trop d'incertitudes.

Tableau 3 : Poids actuels des usages liés aux rivières dans l'économie locale de Lodève

Usage	Poids dans l'économie locale de la CC L&L
Gestion et entretien des milieux aquatiques	CC L&L - Service ERA[29] : 1 directrice de service + 4 agents + 1 technicien + 1 assistante, Budget fonctionnement du service = 110 à 130 k€/an (hors amortissement du matériel), Investissements (travaux post-crue) = montants variable selon les années. Ville de Lodève : pas d'information sur le personnel affecté au ramassage des déchets sur les berges
Agriculture - Irrigation	Pas d'information sur le nombre d'adhérents à l'association de l'eau dans les tubes ni sur le volume d'eau prélevé par an en moyenne
Rejet assainissement	2,4 M€ de travaux prévus pour supprimer les rejets et les traversées des cours d'eau, étalés sur 10 ans
Production d'hydroélectricité	Microcentrale de Fozières : économies sur la facture d'électricité estimées à 1 500 €/an[30]. Au total pour les 4 microcentrales de Lodève, d'une production d'électricité représentant environ 30 000 €/an (vendus à EDF ou économisés)[31]
Parking	Pour le parking de l'hôtel de la Paix, entre 50 et 60 voitures garées les jours de marché. Nombre total de voitures stationnées et impact sur les dépenses dans les commerces du centre-ville non estimables
Guinguette / Festival éphémère	Bénéfices générés par les 2 guinguettes présentes pendant 4 jours sur les berges de la Soulondres pendant le festival Résurgence estimés à 10 000 €/an[32], tenues par les salariés des associations mais également par plusieurs bénévoles
Hébergement-restauration à proximité	Part des ventes de la boulangerie et de l'hôtel attribuable à la proximité des cours d'eau non estimable, a priori négligeable
Pêche de loisir	Pas d'information sur le chiffre d'affaire du commerce de pêche Pas d'information sur le nombre de cartes de pêche vendues par l'AAPPMA locale ou l'Office de tourisme
Jardinage	3 salariés à temps partiel employés par l'association Terre en partage (1 permanent, 2 contrats aidés, 1 appui administratif) - soit environ 25 000 € de revenus versés par an[33], 1000 m3 prélevés par an dans la Lergue
Baignade	Quelques enfants habitant à Lodève (fréquentation non estimable), poids économique négligeable
Tourisme non aquatique	Dépenses touristiques annuelles estimées à 45 M€/an sur la CC L&L[34] (voir paragraphe « économie de proximité »), estimation pour la seule ville de Lodève pas possible (nombre de touristes et dépense moyenne par touriste inconnus)
Pique-nique	Surtout des familles ou groupes d'amis résidant à Lodève ou alentour (fréquentation non estimable), poids économique négligeable
Valorisation foncière	Pas de différence notable entre prix du m² moyen à Lodève (~1000 €/m²) et prix moyen des logements ou locaux proches des rivières
Protection inondations	Estimation des dommages liés aux crues, et plus particulièrement aux dégâts causés par les embâcles et les débordements, non disponible

[29] Service Eau, Rivières, Assainissement

[30] Calcul pour une turbine de 7 kW alimentant en électricité l'habitation pour son chauffage et le cumulus en hiver seulement (soit 6 mois dans l'année), avec un rendement de 75% et un prix moyen de l'électricité de 0,05 €/kWh, (7kW * 182 jours * 24 heures * 0,75 * 0,05 €/kWh)

[31] La microcentrale de Fozières est la plus petite des 4 microcentrales, celle du Bouldou produit 693500 kWh/an (donnée Agence de l'eau), la production des 2 autres microcentrales est estimée égale à celle de Fozières (et donc sous-estimée).

[32] Estimation sur la base du bénéfice dégagé par la guinguette de l'association la Compagnie des jeux, en faisant l'hypothèse d'un bénéfice légèrement supérieur pour la guinguette de l'association Calendrete.

[33] Calcul sur la base du revenu médian de la CC L&L (16 300 €/an par UC)

[34] Voir description des calculs pour la caractérisation de l'économie de proximité sur le territoire en annexe.

8. Impacts temporaires des travaux

8.1. Description des travaux

L'état d'avancement des projets de travaux est le suivant :

- Le schéma directeur d'assainissement a été validé par le conseil municipal en décembre 2015. Il comprend une proposition de programmation des travaux et d'estimation du coût de ceux-ci. Il devrait être mis en œuvre à partir de 2016.
- Le marché concernant l'étude de restauration hydromorphologique de la Lergue et la Soulondres dans la traversée de Lodève devrait démarrer en février 2016. Le projet technique de renaturation et les travaux qu'il comprend ne seront définis qu'à l'issue de cette étude et du diagnostic qu'elle formulera (automne 2016).

De ce fait, les éléments qui sont présentés dans les paragraphes suivants sont provisoires et relativement incomplets en ce qui concerne les travaux de renaturation particulièrement. Idéalement, les éléments dont il faudrait disposer sont : planning des travaux, opérations prévues, budget prévisionnel, besoins en entreprises BTP, main d'œuvre et matériaux. Toutefois, il n'est pas nécessaire de disposer d'une grande quantité de détails, l'objectif étant de disposer de suffisamment d'informations pour estimer la possibilité pour des entreprises locales de réaliser les travaux - et ainsi les possibles impacts temporaires des travaux sur l'économie locale.

Comme mentionné dans les attentes de l'étude, des travaux d'aménagements peuvent également être envisagés pour permettre le développement de certains usages liés aux rivières après ou conjointement aux travaux de renaturation et d'assainissement. Toutefois, étant donné le caractère très général des travaux d'aménagement imaginés (aménagements décrits de manière très globale et non précise, non quantifiée), voir partie 9, leur considération ici n'a pas été jugée possible.

Renaturation

Extrait de la note de présentation de l'étude : « Depuis une vingtaine d'années, les spécialistes se sont aperçus qu'améliorer l'état d'un cours d'eau, c'est favoriser sa capacité d'auto-entretien sur le long terme et réduire les interventions coûteuses de l'homme. Dans les traversées de villes, telles que Lodève, il n'est pas question de redonner leur état naturel aux cours d'eau, mais plutôt de rétablir un fonctionnement "proche du naturel", sans remettre en cause les usages et tout en maintenant la protection des biens et des habitants en cas de crue. »

Une visite de terrain avec le service Eau & Rivières de la Communauté de Communes (Amélie Déage et Mathieu Catala), Fabrice Cathelin (Agence de l'eau, Délégation de Montpellier) et Thierry Beck (expert restauration hydromorphologique chez Grontmij) a permis d'appréhender de manière simplifiée en quoi pourrait consister la restauration hydromorphologique de la Lergue et de la Soulondres, sans présumer du futur projet technique qui n'est pas encore élaboré. Il semblerait qu'a priori les travaux de renaturation resteraient modestes, et que les principaux enjeux concerneraient la diversification des faciès d'écoulement et une revégétalisation des berges. Concernant les seuils, il ne serait pas forcément question de détruire les grands seuils en amont et aval de la ville, mais des projets de passes à poissons pourraient les concerner, et quant aux plus petits seuils, certains en cours de destruction pourraient être laissés à l'abandon et d'autres légèrement adaptés. Ainsi la physionomie des rivières ne serait pas complètement changée.

D'après le cahier des charges de l'étude pour l'élaboration du projet technique, « les aménagements proposés du projet viseront notamment à :

Rapport provisoire

- diversifier les sections d'écoulement afin de retrouver une dynamique de la rivière dans l'emprise disponible pour permettre à terme une diversification naturelle des écoulements dont la modification de la géométrie du lit mineur (voire la création d'un lit moyen) ;
- améliorer ou de restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale ;
- diversifier les habitats ;
- restaurer une végétation avec des essences adaptées aux conditions locales pour améliorer le potentiel écologique de la rivière ;
- améliorer la qualité paysagère du site.

D'après les références de l'Agence de l'eau, les coûts de renaturation sont généralement compris entre 300 et 800 €/ml. Quatre kilomètres de rivières sont concernés au total pour la Lergue et la Soulondres dans leur traversée de Lodève, soit des travaux de renaturation estimés à entre 1,2 et 3,2 M€.

Réseaux d'assainissement

Les principales interventions du schéma directeur d'assainissement (SDA) concernant les rivières sont la modification des regards et le chemisage des réseaux dans les rivières, ainsi que la suppression des principales traversées de rivières par des conduites. Dans le SDA, le montant de ces opérations est estimé à 2,4 M€. Les interventions en rivière concernant les réseaux d'assainissement devraient débuter d'ici 3 à 4 ans et durer une dizaine d'années.

8.2. L'offre locale d'entreprises

Etant donné que les lancements des chantiers de renaturation et de réfection des réseaux d'assainissement sont encore lointains et que les opérations ne sont pas toutes encore définies, il est difficile d'identifier des entreprises locales potentiellement qualifiées pour la réalisation de tout ou partie de ces travaux.

Toutefois, 2 entreprises locales en travaux publiques ont été citées par les services de la Communauté de Communes car travaillant déjà sur des marchés en cours, sans toutefois pouvoir présumer de leur qualification pour des travaux en rivières. Il s'agit de Rouvier TP (Lodève, CC L&L), Baldare SARL (Saint-Pierre-de-la-Fage, CC L&L). L'entreprise Colas, située à Montpellier, bien que non localisée dans la Communauté de Communes serait également susceptible de réaliser les travaux, et de générer des retombées locales potentielles mais à une échelle plus large que celle considérée dans la présente étude.

8.3. Capacité des entreprises locales à répondre aux travaux et impact potentiel sur l'emploi

Les travaux n'étant pas encore suffisamment définis pour sonder les entreprises de BTP locales quant à leur capacité à répondre aux futurs appels d'offres, il n'est pas possible de conclure quant aux impacts potentiels de la réalisation des travaux sur l'économie locale et notamment sur l'emploi. De plus, en l'absence de possibilité d'intégrer des clauses géographiques dans les appels d'offres pour travaux publics, le caractère incertain des impacts resterait grand[35].

[35] En considérant toutefois que la capacité des entreprises locales à proposer des tarifs moins élevés (car avec des coûts de transports/déplacements inférieurs) pourrait les avantager.

Rapport provisoire

9. Impact des travaux à moyen terme

9.1. Méthodologie

Les grands principes méthodologiques de l'étude sont présentés en partie 6. Concernant l'étude des impacts des travaux de renaturation et d'assainissement sur l'économie locale, et notamment sur les usages en lien avec les rivières, l'approche est décrite plus en détail sur la Figure 4 :

(1) Les usages actuels ont été identifiés (voir partie précédente), les propriétés du milieu sont décrites dans le paragraphe suivant. - et a priori des liens d'exigences vis-à-vis des propriétés du milieu et de pressions existent entre ces usages et ces propriétés.

(2) Les travaux de renaturation et d'assainissement vont modifier les propriétés du milieu (description dans le paragraphe suivant), ce qui permettra (en théorie) le développement de nouveaux usages potentiels ou au contraire ne laissera plus la place à des usages existants - des évolutions potentielles peuvent donc être caractérisées.

(3) Pour se concrétiser, ou du moins pour devenir probables puisque ces travaux ne sont pas encore réalisés, ces évolutions potentielles nécessitent que certaines conditions en termes d'usagers, en termes de porteurs d'activité et en termes d'équipements soient réunies.

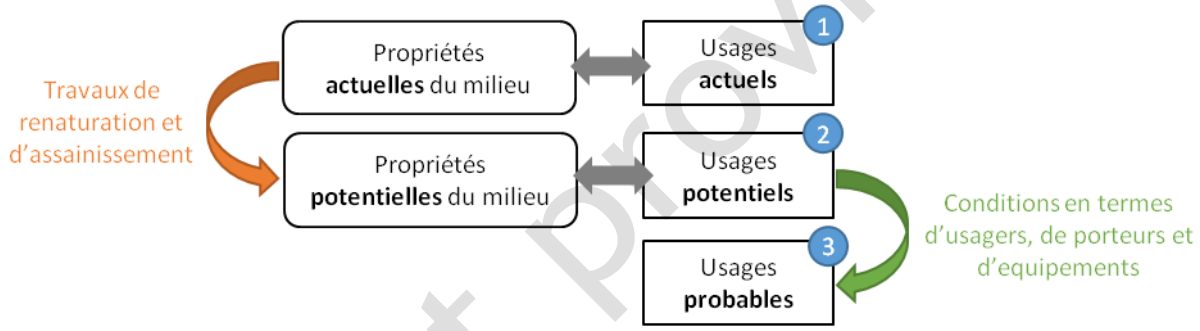

Figure 4 : Schéma résumant l'approche pour l'évaluation de l'évolution probable des usages liés aux rivières

9.2. Propriétés du milieu avant/après les travaux

En l'absence de projet technique décrivant les travaux de renaturation et leurs effets attendus, une grille décrivant les propriétés du milieu (rivières et berges) aujourd'hui et les propriétés du milieu hypothétiques après travaux a été construite (Tableau 4). Cette grille ne vise pas à fournir des descriptions fines et quantifiées mais plutôt des indications qualitatives suffisantes pour permettre l'utilisation de la grille Usages / Propriétés du milieu (en annexe).

Tableau 4 : Propriétés actuelles du milieu aquatique de la Lergue et de la Soulondres et propriétés attendues après les travaux de renaturation et d'assainissement

Propriétés du milieu	Actuel	Impact attendu travaux de renaturation	Impact attendu travaux d'assainissement	Après travaux

Rapport provisoire

Propriétés du milieu		Actuel	Impact attendu travaux de renaturation	Impact attendu travaux d'assainissement	Après travaux
Caractéristiques quantitatives de l'eau	**Hauteur d'eau (profondeur)** - en basses et moyennes eaux	Soulondres : Faible Lergue : Faible à Moyenne (0,5 m) (sans prise en compte des zones de retenues en amont des seuils)	Diversification des faciès d'écoulement (radiers, plats courants, mouilles)	-	Augmentation de la variabilité de la profondeur des cours d'eau
	Débit - en basses et moyennes eaux	Faible à moyen Lergue : module de 4,6 m3/s (entre 2,6 et 6,3)	Inchangé/ou modulation en cas de suppression ou de mise en place de dispositifs de franchissement piscicole	-	Inchangé/ou modulation en cas de suppression ou de mise en place de dispositifs de franchissement piscicole
	Quantité d'eau disponible	Suffisante pour les usages préleveurs actuels	Inchangé/ou modulation en cas de suppression ou de mise en place de dispositifs de franchissement piscicole	-	Inchangé/ou modulation en cas de suppression ou de mise en place de dispositifs de franchissement piscicole
Caractéristiques qualitatives de l'eau	**Qualité biologique**	Etat des eaux DCE : qualité moyenne (signifie une perte de fonctionnalité[36] se situant entre 30 et 60%)	Amélioration de la qualité des habitats et décloisonnement des biefs d'écoulements	Suppression des rejets et des conduites dans le lit des rivières	A terme, bon ou très bon état
	Qualité physico-chimique	Etat des eaux DCE : qualité moyenne (signifie une perte de fonctionnalité se situant entre 30 et 60%)	Amélioration de la distribution des morphologies fluviales et de leur distribution granulométrique	Suppression des rejets et des conduites dans le lit des rivières	A terme, bon ou très bon état
	Qualité chimique	Pollution par les pesticides avec des concentrations qui peuvent dépasser la norme pour l'usage eau potable	-	-	Inchangé
	Qualité bactériologique	Concentrations en Entérocoques intestinaux et EC dépassent largement les valeurs « guide » de baignabilité		Suppression des rejets et des conduites dans le lit des rivières	A terme, qualité bactériologique respectant les normes pour la baignade
Caractéristiques physiques du milieu	**Continuité écologique**	6 seuils dans la traversée de Lodève, dont 4 microcentrales	Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire (suppression de seuils ou équipement de dispositifs de franchissement)	-	Décloisonnement des biefs d'écoulement présents
	Ripisylve	Hétérogénéité (ripisylve équilibrée et diversifiée	Mise en place d'une végétation adaptée	-	Entretien régulier, Végétation étagée

[36] La perte de fonctionnalité de l'écosystème est assimilée à l'écart entre la population théorique des espèces indicatrices, et la population réelle. Son évaluation participe ensuite à la détermination de l'état écologique d'une masse d'eau (avec la qualité physico-chimique et hydromorphologique). Source : définition sur http://www.eau2015-rhin-meuse.fr .

Propriétés du milieu		Actuel	Impact attendu travaux de renaturation	Impact attendu travaux d'assainissement	Après travaux
		en strates/peu d'invasives par endroit ou ripisylve dégradée avec des invasives fréquentes à d'autres) Existence d'un plan d'entretien	à l'énergie du cours d'eau et entretien de la ripisylve pour éviter une trop forte fixation des unités morphologiques		et diversifiée
	Accessibilité des berges (hors aménagements)	Partielle (entretien sur certains tronçons)	Entretien de tronçons supplémentaires	-	Bonne sur certains tronçons, Limitée sur d'autres pour les préserver
Crues	**Crues**	Crue impactante sur "l'espace rivière" du fait de l'énergie potentielle des hydrosystèmes et du corsetage du lit	réduction du risque d'embâcle (mise en place d'une ripisylve adaptée) / amélioration de la distribution des unités morphologiques	-	Inondabilité inchangée et vulnérabilité réduite (réduction de la production de flottants et de la formation d'encoches d'érosion dans le lit des cours d'eau)

Cette grille a été construite sur la base de l'expertise de Thierry Beck (Grontmij), des informations préliminaires sur les travaux de renaturation disponibles dans le cahier des charges du marché qui débutera en février 2016, et des informations sur les travaux sur les réseaux d'assainissement et le régime hydrologique et la qualité des eaux de la Lergue disponibles dans le Schéma Directeur d'Assainissement.

9.3. Quelles évolutions potentielles des usages économiques ?

En croisant le tableau décrivant les exigences vis-à-vis du milieu des différents usages avec le tableau décrivant les propriétés des cours d'eau avant et après les travaux de renaturation et d'assainissement, il est possible de déterminer le potentiel d'évolution de chacun des usages. Il s'agit à ce stade uniquement d'un potentiel « physique ». Et seuls les usages pouvant avoir un impact économique local sont analysés.

Les usages n'existant pas aujourd'hui et pour lesquels les travaux ne permettront pas de répondre aux exigences vis-à-vis des propriétés du milieu, n'ont pas de potentiel d'évolution. Il s'agit des prélèvements AEP, des prélèvements industriels, des prélèvements pour refroidissement, de la pêche professionnelle et de la navigation. En effet, les travaux de renaturation n'augmenteront pas la quantité d'eau disponible pour les prélèvements, l'amélioration de la qualité écologique de l'eau ne sera pas suffisante pour développer une activité de pêche professionnelle, et les cours d'eau, même après renaturation, ne sont pas navigables.

Les usages présents aujourd'hui à Lodève mais pour lesquels la modification des propriétés du milieu par les travaux de renaturation et d'assainissement ne permettra pas de développement supplémentaire sont aussi écartés de l'étude des impacts sur le développement économique local. Il

Rapport provisoire

s'agit des prélèvements pour l'irrigation, de la production d'hydroélectricité et des jardins partagés[37], car il n'y aura pas d'augmentation de la quantité d'eau disponible ou du débit.

Enfin, on écarte également deux autres usages de la suite de l'analyse :

- Les rejets des réseaux d'assainissement qui disparaîtront puisque c'est l'objectif même des travaux d'assainissement ;
- La protection contre les inondations car cela correspond à un usage lié uniquement à des considérations morphologiques et donc trop difficile à évaluer, d'autant que ce n'est pas l'objectif premier des travaux de renaturation (bien que les travaux puissent réduire la vulnérabilité des cours d'eau et des biens à proximité en cas de crue).

Les usages pouvant potentiellement subir une évolution après les travaux de renaturation et d'assainissement sont donc au nombre de 12, listés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Usages susceptibles d'évoluer du fait des nouvelles propriétés des milieux constitués par la Lergue et la Soulondres à Lodève

Usage	Présence à Lodève	Evolution potentielle après les travaux	Modification du milieu à l'origine de l'évolution
Gestion et entretien des milieux aquatiques	Oui	Développement	Travaux d'entretien et de nettoyage des rivières et/ou des berges, ainsi que des aménagements publics associés
Pisciculture	Non	Potentiel de développement	Amélioration de la qualité écologique de l'eau
Parking	Oui	Inchangé / Diminution	Préservation de la "naturalité" de l'espace rivières
Guinguette / Festival éphémère	Oui	Potentiel de développement	Amélioration de l'accessibilité des berges[38]
Hébergement-restauration à proximité	Un peu	Potentiel de développement	Amélioration de l'accessibilité des berges et de la qualité esthétique de l'espace rivières
Kayak et autres sports nautiques	Non	Potentiel de développement	Augmentation de la profondeur d'eau par endroit et disparition de certains seuils
Pêche de loisir	Oui	Potentiel de développement	Amélioration de la qualité écologique de l'eau
Baignade	Un peu	Potentiel de développement	Amélioration de la qualité bactériologique de l'eau et de l'accessibilité des berges
Tourisme non aquatique	Un peu	Potentiel de développement	Amélioration de la qualité paysagère et esthétique de l'espace rivières
Randonnées pédestres	Non	Potentiel de développement	Amélioration de l'accessibilité des berges
Pique-nique	Oui	Potentiel de développement	Amélioration de l'accessibilité des berges
Valorisation foncière	Un peu	Potentiel de développement	Amélioration de la qualité paysagère et esthétique (« naturalité ») de l'espace rivière

[37] A condition que les terrains aujourd'hui réservés aux jardins partagés ne soient pas modifiés par la renaturation (reméandrage).

[38] L'amélioration de l'accessibilité des berges peut correspondre à la réalisation d'aménagements (traités dans le paragraphe suivant), mais correspond ici à l'entretien de la végétation pour permettre la circulation piétonne sur les berges sur un linéaire plus important qu'aujourd'hui prévu dans le projet de renaturation.

En termes de compatibilité des usages entre eux et avec les nouveaux objectifs d'état du milieu, plusieurs points sont à noter :

- La plupart des usages avec un potentiel de développement ont également comme exigence vis-à-vis du milieu la propreté des berges (guinguette, hébergement-restauration, baignade, tourisme, randonnées, pique-nique). Cela signifie donc que la disparition ou l'encadrement des lieux de déjections canines est un préalable nécessaire au développement des autres activités.
- Les usages pouvant potentiellement se développer et conduire à une augmentation de la fréquentation des berges (guinguette, baignade, tourisme, randonnées, pique-nique) imposent une pression supplémentaire sur le milieu en termes de piétinement des berges et de leur végétation. Ces usages devront donc a priori être compensés par un encadrement des lieux et sentiers autorisés ou un entretien (et nettoyage) accru.
- Concernant la vulnérabilité vis-à-vis des inondations, le risque agit également comme une contrainte sur l'ensemble des usages pouvant potentiellement évoluer suite aux travaux : en effet, l'existence du risque impose que tous les aménagements envisagés pour rendre ces évolutions effectives (voir paragraphe suivant) devront être résilients aux inondations et soient donc solidement ancrés ou amovibles pendant les périodes à risque.

Des évolutions potentielles des usages également possibles à l'aval de Lodève

La présente étude se concentre sur l'étude des évolutions potentielles d'usages sur la zone retenue (voir partie 7.1), c'est-à-dire la CC L&L et la Ville de Lodève. Toutefois, du fait de l'amélioration des caractéristiques qualitatives de l'eau de la Lergue, des potentialités peuvent aussi se créer en aval de ce périmètre, autour de la Lergue (par exemple prélèvements d'eau potable, baignade ou pêche de loisir).

9.4. Quelles évolutions potentielles pourraient devenir effectives ?

Pour chaque évolution d'activité rendue potentielle du fait de la modification des propriétés du milieu, d'autres conditions peuvent être nécessaires pour transformer ces évolutions potentielles en évolutions effectives - notamment des conditions en termes d'usagers, de porteurs d'activité et d'aménagement ou d'équipements. Si ces conditions ne sont pas réunies aujourd'hui, des actions peuvent être entreprises (en termes d'usagers il est difficile de créer une demande qui n'existe pas, mais pour les acteurs et les équipements, des actions et aménagements peuvent être réalisés). La possibilité et la probabilité que ces actions soient entreprises doivent alors être déterminées pour conclure quant à la probabilité réelle d'évolution des activités étudiées.

Un résumé des conclusions quant à l'évolution probable de chacune de ces activités est proposé dans le Tableau 6 à la fin de ce paragraphe.

Gestion et entretien des milieux aquatiques

Du fait des travaux de renaturation prévus, la gestion des rivières et leur entretien sera de fait un usage lié à la Lergue et la Soulondres qui se perpétuera et se développera dans les années à venir. Ces actions sont portées principalement par la Communauté de communes Lodévois & Larzac (entretien rivières et végétation), ainsi que par la Ville de Lodève elle-même pour ce qui est du ramassage des déjections canines et des déchets et de l'entretien du mobilier public.

Pisciculture

Rapport provisoire

La pisciculture du Mas de Mérou propose déjà une offre de parcours de pêche proche de Lodève sur le ruisseau de Mas de Mérou, ainsi que de la vente de truites au détail. Affluent de la Soulondres en amont de Lodève, ce cours d'eau ne sera pas impacté par les travaux de renaturation.

Concernant l'élevage et la vente de poissons, il semble que la demande pourrait augmenter si la fréquentation touristique et locale augmentait elle aussi (par exemple touristes en location avec cuisine ou visiteurs à la journée depuis Montpellier, à la recherche de produits locaux). Toutefois, l'activité existant aujourd'hui au Mas du Mérou n'a pas pu être caractérisée (quantité de poissons vendus, prix, clientèle, etc.), et il n'est donc pas possible de conclure quant à la pertinence de développement (demande, rentabilité économique, concurrence, etc.) d'une seconde offre de ce genre sur le territoire, sur la Soulondres ou la Lergue cette-fois ci.

Concernant les parcours de pêche, bien que le nombre de pêcheurs puisse augmenter à Lodève si la gestion des populations piscicoles est améliorée (voir paragraphe « pêche de loisir »), aucun entretien réalisé auprès des associations de pêche n'a révélé d'attente ou de volonté de développement pour ce type d'offre (en plus de celle proposée par la Mas de Mérou à Lodève mais sur un autre cours d'eau). De plus, la mise en place d'un parcours de pêche sur la Soulondres ou la Lergue, qui ne serait possible qu'en amont de Lodève, nécessiterait : (1) un porteur (individu ou association) prêt à porter le développement et la gestion de l'activité (création d'entreprise, gestion de l'activité, communication sur l'activité pour attirer les pêcheurs, etc.), (2) la résolution de questions administratives/légales pour l'obtention des autorisations de pêche et surtout la gestion des droits de propriété des berges (pouvant être publics ou privés), (3) la réalisation de quelques aménagements pour permettre l'accès au parcours et offrir des commodités aux pêcheurs (tables de pique-nique, barbecue, etc.).

Pêche de loisir

D'après les entretiens réalisés auprès de l'association de pêche et les enquêtes auprès des usagers, le nombre de poissons et en conséquence le nombre de pêcheurs a fortement diminué au cours des dernières années[39]. Comme indiqué dans le rapport sur le volet sociologique de l'étude, parmi les 169 usagers rencontrés, seuls trois étaient pêcheurs occasionnels, et les personnes interrogées ont dans l'ensemble décrit un usage pratiqué uniquement par quelques personnes occasionnellement sauf au moment de l'ouverture de la saison de pêche où des lâchers ont lieu et où les pêcheurs sont alors nombreux pendant une petite semaine.

En lien avec l'activité de pêche de loisir, les travaux de renaturation auront les impacts suivants : abaissement éventuel de certains seuils aujourd'hui utilisés par les pêcheurs, amélioration de la qualité écologique des 2 cours d'eau et donc potentiellement du nombre et de la diversité des poissons. Par ailleurs, développer l'attractivité de Lodève pour les pêcheurs-touristes fait partie des projets de la CC L&L avec notamment la vente des cartes de pêche à l'office de tourisme depuis cette année.

Ainsi, le développement d'un usage de pêche de loisir sur les rivières de la Lergue et de la Soulondres semble pouvoir devenir effectif aux conditions suivantes :

- En termes de porteur, l'AAPPMA et l'office de tourisme (du fait de leur collaboration pour la vente des cartes de pêche) semblent suffisants.
- En termes d'actions, la vente des cartes de pêche via l'office de tourisme a déjà été mise en place. Une communication plus importante sur l'offre de pêche et de loisirs ou de commodités associée (hébergement, restauration, patrimoine, randonnées) semblerait également nécessaire pour attirer de nouveaux touristes (en provenance du département

[39] D'après certaines personnes interrogées, il semblerait également que la crue de septembre ait encore fait diminuer la population piscicole de la Lergue.

Rapport provisoire

même ou de plus loin). Par ailleurs, si les travaux de renaturation ne suffisaient pas à faire ré-augmenter la population piscicole dans la Lergue et la Soulondres, des opérations de repeuplement[40] pourrait permettre d'y parvenir.

- En termes d'usagers, le nombre de pêcheurs « locaux » pourrait ré-augmenter si la population piscicole augmentait aussi (pêcheurs occasionnels ayant petit à petit abandonné l'activité car de moins en moins de poissons) - et leur consommation d'articles de pêche avec. Si la communication à destination des visiteurs et touristes portait ses fruits, le nombre de pêcheurs augmenterait également en conséquence, ainsi que leur dépenses locales (articles de pêche, hébergement, restauration).

Parking

Concernant les parkings présents sur les berges, l'évolution potentielle étudiée est celle de leur diminution ou disparition. La suppression de ces parkings purement et simplement semble délicate étant donné qu'ils sont utilisés par beaucoup de Lodévois pour se rendre au centre-ville, et qu'il n'existe aujourd'hui pas forcément d'alternative aussi proche et gratuite également. Toutefois, les pressions qu'ils imposent au milieu (pollution des berges et potentiellement de l'eau, tassement des berges et disparition de la végétation) semblent difficilement compatibles avec les objectifs de renaturation prévus.

Après l'effondrement du parking situé au niveau de la confluence lors de la crue de septembre 2015, les travaux qui permettraient aux automobilistes de réinvestir cet endroit n'ont pas été réalisés immédiatement. Une observation des changements d'habitudes des habitants qui utilisaient ces espaces (stationnement ailleurs, baisse de fréquentation) permettrait de conclure quant à la possibilité de limiter ces espaces de stationnement à l'avenir (afin d'éviter qu'ils s'étalent tout du moins), et de conclure quant aux éventuels aménagements nécessaires pour compenser cette limitation. Toutefois, les collectivités ont déjà réfléchi par le passé à des projets de parkings qui permettraient de limiter le stationnement sur les berges, mais faute d'espace qui s'y prêterait ou de budget suffisant, il semble qu'il soit difficilement envisageable de proposer une alternative aux Lodévois. Ainsi, la diminution (ou la disparition) des parkings sur les berges des rivières semble souhaitable d'un point de vue renaturation, mais peu probable étant donné les conditions en termes d'aménagement qu'il faudrait réunir.

Guinguette / Festival

Cette activité existe déjà aujourd'hui, mais de manière relativement restreinte, avec 2 guinguettes qui sont installées sur les berges de la Soulondres pour 4 après-midi et soirées en juillet pendant le festival Résurgence. L'expérience de 2013 avec une guinguette présente pendant tout l'été et les entretiens réalisées auprès des usagers, des acteurs locaux et des informateurs privilégiés ont mis en lumière une réelle attente pour ce type d'activité de la part des Lodévois. Toutefois, l'échec de la guinguette de 2013 a aussi mis en lumière des contraintes fortes en termes de réduction des nuisances pour le voisinage pour qu'une telle activité s'installe de façon régulière (tous les ans).

Ainsi, sur la base des éléments collectés lors des entretiens auprès des différents acteurs et usagers locaux, les conditions au développement d'une activité de guinguette au bord des cours d'eau de la Lergue ou de la Soulondres sont les suivantes :

[40] Le terme repeuplement est employé pour désigner les actions qui consistent à libérer dans le milieu naturel, des poissons à un stade quelconque de leur cycle biologique afin qu'ils utilisent, pour leur croissance, la productivité des eaux douce et ainsi de rétablir une population stable dans ce milieu. C'est une action réalisée sur le long terme, différentes des lâchers effectués pour l'ouverture de la pêche qui visent à répondre à une demande immédiate des pêcheurs.

Rapport provisoire

- En termes de porteur du projet, certaines personnes interrogées émettent l'idée que si c'est une association ou un groupe local apprécié et habitué de l'activité de bar-restauration qui tient la guinguette, son acceptabilité (et sa fréquentation) par les riverains serait facilitée. Par ailleurs, il semble nécessaire que la communauté de communes et/ou la commune accompagne également le projet pour favoriser son acceptabilité et sa durabilité.
- En termes d'usagers qui fréquenteraient la guinguette, il s'agit aussi bien de Lodévois ou résidents alentours que de visiteurs (Montpelliérains ou Héraultais de passage pour la journée ou la soirée) ou touristes (présents pour une journée ou plus à Lodève ou dans les environs).
- En termes d'actions ou d'aménagements nécessaires, le premier enjeu à résoudre est celui de la localisation de la guinguette qui doit à la fois être suffisamment proche du centre-ville pour permettre aux Lodévois de s'y rendre facilement et être suffisamment éloignée des habitations de riverains afin de ne pas causer de nuisance au voisinage. Pour permettre l'installation de la guinguette une infrastructure devra être construite (type « paillote » pour pouvoir être démontée après la saison, mais suffisamment solide en cas de crue pendant l'été). Cette installation devra permettre l'exercice de l'activité dans toutes ses composantes : bar et petite restauration (bar, tables et chaises, parasols, etc.), éventuellement accueil d'animation (scène, sonorisation, etc.), et fonctionnement des lieux (propreté des berges, rejet des eaux usées produites, ramassage des déchets, alimentation électrique). L'accessibilité de la guinguette devra être suffisante afin d'éviter tout cheminement difficile (escalier, sentier débroussaillé, passage piétons, etc.), et afin d'attirer également les visiteurs et touristes de passage, la mise en place de signalisation sera nécessaire ainsi que des opérations de communication. Enfin un encadrement/une gestion des nuisances éventuelles est également à prévoir pour assurer l'acceptabilité du projet par les riverains (le bruit pouvant tout de même occasionner des nuisances, même si la guinguette si situe un peu à l'écart du centre-ville).

Pour le développement d'autres événements culturel éphémères comme le festival : le public (locaux et visiteurs de passage) existe a priori puisque l'attente a été formulée par les habitants, les acteurs locaux et les informateurs privilégiés et vu le succès du festival Résurgence ; le porteur pourrait être la CC L&L comme pour Résurgence ou des associations locales avec l'appui de la collectivité ; mais avant tout l'accessibilité des lieux ciblés (berges de la Soulondres et Confluence étant identifiées comme s'y prêtant le mieux) doit être améliorée pour permettre l'installation des infrastructures nécessaires (rampes et chemins d'accès pour l'installation de scène, sonorisation, buvettes, etc.) et l'arrivée des participants (escalier, cheminements sécurisés, etc.).

Hébergement / restauration à proximité

En dehors d'un hôtel et d'une boulangerie, il n'existe pas aujourd'hui d'offre d'hébergement ou de restauration à proximité immédiate de la Lergue ou de la Soulondres dans le cœur de ville de Lodève, ou du moins parmi les activités recensées. Concernant l'hôtel enquêté, la présence des cours d'eau à proximité ne semble pas jouer sur l'activité puisqu'il n'y a pas de chambre « avec vue ».

Etant donné la situation des 2 cours d'eau par rapport à l'urbanisation environnante, il y a peu, voire pas, de locaux commerciaux qui permettraient l'installation d'une activité de restauration au bord ou avec vue sur l'eau. Le potentiel de développement de cette activité ne semble donc pas suffisant pour être étudié.

Par ailleurs, il y a deux campings à proximité (non immédiate) de la Lergue : un sur la commune de Lodève en aval du cœur de ville (camping les Vals) et un sur la commune de Poujols en amont de Lodève (camping les Rials). Toutefois, le lac du Salagou regroupe la majorité des emplacements de

Rapport Provisoire

la communauté de communes et offre déjà la proximité d'un plan d'eau (baignade et activités aquatiques). Du fait de la proximité du lac et du risque de crue important sur la Lergue et la Soulondres, la création de nouveaux camping ou le développement des campings existants sur les berges des rivières ne semble pas une activité avec un potentiel de développement réel.

Kayak

Les bases de canoë-kayak sont nombreuses dans le département, notamment tout le long du fleuve Hérault. Le lac du Salagou propose également une offre relativement importante pour les sports nautiques à proximité de Lodève (kayak, planche à voile, pédalo, etc.).

D'après les informations fournies par un club de canoë-kayak situé à Saint-Guilhem-le-Désert, le développement d'une activité de location de kayak ne peut se faire qu'aux conditions suivantes : au moins entre 4 et 10 km navigables pour constituer un parcours proposé aux familles, profondeur d'eau suffisante (50 cm en moyenne sur l'ensemble du parcours), 1 ou 2 seuils à franchir à pieds maximum par parcours, débit adapté (ni trop bas ni trop élevé) pour permettre une pratique familiale (sur l'Hérault 5-6 m3/s), nécessité d'un environnement attractif (patrimoine de la ville, beauté du paysage traversé). Avant même de s'intéresser aux conditions d'aménagement (zone d'embarquement et de débarquement, local de stockage) et de rentabilité de l'activité, la Lergue et la Soulondres à Lodève ne semblent pas répondre aux critères énumérés, bien que la proposition d'une telle activité pourrait constituer un élément important d'attractivité pour les touristes. Le potentiel de développement d'une activité de location de canoë-kayak n'est donc pas réel.

Baignade

Etant donné la qualité bactériologique de la Lergue et de la Soulondres qui est dégradée aujourd'hui, la baignade y est fortement déconseillée. Toutefois, quelques enfants se baignent parfois au niveau des seuils sur la Soulondres pendant l'été. Les entretiens auprès des Lodévois, des acteurs locaux et des informateurs privilégiés ont fait remonter un souhait que cet usage puisse se développer pour plusieurs raisons : permettre aux enfants n'ayant pas les moyens d'aller au lac du Salagou ou sur le fleuve Hérault de se baigner « à domicile » pendant l'été, développer un caractère et une ambiance sympathique et familiale autour des rivières de Lodève. La suppression des rejets des réseaux d'assainissement dans les rivières devrait permettre à terme de rétablir une qualité bactériologique bonne (respectant les normes de qualité pour la baignade). Les travaux de renaturation n'auront a priori pas d'effet sur la qualité bactériologique de l'eau mais ils pourraient permettre d'améliorer le cadre offert par les berges (cadre et végétation plus « accueillants »). Ainsi le développement d'un usage de baignade sur les cours d'eau à Lodève pourrait se faire, selon les modalités suivantes :

- Les usagers concernés sont principalement les Lodévois (enfants plus particulièrement), mais les visiteurs et touristes peuvent également être attirés par la baignade.
- Cette activité ne nécessite pas de porteur pour la développer, puisque généralement la baignade en rivières se fait sans surveillance ni site de baignade délimité.
- Cette activité ne nécessite pas non plus d'aménagement particulier, les seuils naturels et aménagés formant naturellement des piscines. Toutefois, des signalisations indiquant les endroits dangereux et interdits de baignade devront être mises en place afin d'éviter tout accident. Concernant le développement de cet usage, il est également difficile d'imaginer de la communication, le bouche à oreille étant généralement le principal moteur de développement des sites les plus fréquentés.

Tourisme non aquatique et Pique-nique

Rapport provisoire

L'attractivité et la fréquentation touristique de la ville de Lodève est relativement faible par rapport à d'autres villes et villages de l'Hérault visités par des touristes lors de leur séjours dans la région et par des visiteurs à la journée ou au week-end en provenance du reste du département et notamment de Montpellier. Pourtant les grands sites du cirque de Navacelle et du lac de Salagou, très fréquentés, sont tous les deux à moins de 45 minutes de voiture. La proximité de l'autoroute A75 pourrait également constituer un atout pour des gens souhaitant faire une étape sur leur trajet. La présence des rivières et de leurs berges constituant en été des lieux de fraicheur pour se reposer et pique-niquer pourrait alors également être un atout pour attirer les visiteurs. Avec une signalisation bien choisie, les rivières pourraient ainsi être une étape parmi les autres lieux patrimoniaux à voir en s'arrêtant à Lodève. Ainsi on imagine les conditions suivantes pour permettre le développement d'un tourisme intégrant les rivières à Lodève :

- Les usagers visés sont les touristes passant ou séjournant à Lodève ou dans les alentours, ainsi que les visiteurs occasionnels venant du département et de Montpellier notamment. Les Lodévois et habitants de la communauté de communes pourraient également devenir usagers plus réguliers de ces berges pour des pique-nique ou sorties en famille.
- L'office de tourisme du Lodévois-Larzac semble être l'acteur tout indiqué pour concentrer les informations sur les sites à visiter à Lodève et mettre en valeur les rivières comme lieu de passage intéressant et agréable.
- En termes d'actions, la mise en valeur du patrimoine constitué par les deux rivières à Lodève nécessiterait principalement des opérations de signalisation (panneaux depuis l'autoroute et en ville fléchant les rivières et leurs berges) et de communication (panneaux dans les alentours et prospectus de l'office de tourisme indiquant les rivières parmi les atouts de la ville). Toutefois, l'accessibilité et la propreté des lieux sont des préalables qui doivent absolument être assurés pour permettre le développement d'une fréquentation des rivières qu'elle soit locale ou touristique.

Randonnées

Les GR 653 et 71 passent tous les deux par Lodève, toutefois ces sentiers ne longent pas les rivières et des informations sur leur fréquentation et les retombées pour la ville n'ont pas pu être collectées. L'attractivité de la ville de Lodève et de ses rivières comme point de départ ou de passage de randonnées pédestres répond pour certains aspects aux mêmes conditions que le développement du tourisme. A ces conditions devant permettre d'accroître la visibilité de la ville et de ses atouts patrimoniaux, la pratique de la randonnée nécessite des aménagements supplémentaires le long des rivières. En effet :

- Comme pour le tourisme, les usagers peuvent être les familles et visiteurs de passage souhaitant faire une balade autour de Lodève sans reprendre leur véhicule. Les pratiquants peuvent également être des usagers plus sportifs souhaitant faire des randonnées à la journée avec un ravitaillement/point d'eau sur l'itinéraire par exemple ou la possibilité de se garer et de faire une boucle à partir de Lodève.
- Les clubs de randonnées peuvent être de bons relais, en plus de l'office de tourisme, pour diffuser les informations sur les itinéraires et sur les commodités offertes par la ville de Lodève en termes d'hébergement/restauration ou distraction.
- La signalisation et l'aménagement de chemins accessibles le long des rivières est un préalable au développement de randonnées autour des deux cours d'eau. Des panneaux indiquant aux randonneurs les commodités disponibles à Lodève et les loisirs offerts en lien avec les rivières pourraient également favoriser le fait que les randonneurs restent quelques heures à Lodève et passent pas la guinguette par exemple.

Concernant la randonnée à vélo, les aménagements à prévoir sont plus importants (sentiers goudronnés ou en terre battue) et les circuits ne pourraient a priori pas passer sur les berges

Rapport provisoire

directement mais plutôt sur les routes à proximité des cours d'eau. Cet usage semble donc plus complexe à envisager et il n'est donc pas retenu parmi les usages dont le développement est probable.

Valorisation immobilière

L'effet positif de la proximité des rivières sur la valeur des biens immobiliers, bien que mentionné par certains riverains, n'a pas été confirmé par les acteurs de l'immobilier interrogés. En outre, même s'il semblerait logique qu'une amélioration de l'espace rivières ait des retombées positives sur la valeur des biens immobiliers voisins, ceci n'a pas été confirmé lors de nos entretiens. En effet, il semblerait que l'état majoritairement délabré des immeubles d'habitations concernés prime sur leur valeur par rapport au cadre de vie. En l'absence de plus d'information ou d'informations plus détaillées, il ne nous a pas semblé possible de considérer le développement de la valorisation immobilière liée aux rivières comme probable.

> **En résumé, les activités listées dans le Tableau 6 sembleraient pouvoir évoluer suite aux travaux de renaturation et d'assainissement prévus, si les actions permettant de réunir les conditions nécessaires en termes d'usagers, de porteur de projet et d'aménagement listées ci-dessous sont entreprises.**

Tableau 6 : Conditions nécessaires pour rendre probable l'évolution des usages rendus potentiels par les travaux

Usage	Evolution probable	Conditions en termes d'usagers	Conditions en termes de porteur	Conditions en termes d'actions
Gestion des milieux	Développement certain	-	Répartition des opérations d'entretien et de nettoyage entre CC L&L et Ville de Lodève à prévoir	Pas d'action supplémentaire à prévoir
Pisciculture	Développement peu probable	-	-	-
Pêche de loisir	Développement possible/probable	Augmentation du nombre de pêcheurs (locaux et touristes)	AAPPMA et Office de tourisme	Opérations de communication, Repeuplement
Parking	Diminution possible mais peu probable	-	CC L&L et/ou Ville de Lodève	Suppression d'un ou plusieurs des parkings présents sur les berges + Compensation éventuelle avec l'aménagement d'autres places e stationnement
Guinguette / Festival éphémère	Développement possible/probable	Clients locaux et touristes (de passage ou en séjour)	Association (ou acteur) locale et spécialiste de l'activité (bar/restauration) + Accompagne-ment par la CC L&L	Choix du site, Aménagement d'un « local » démontable et des infrastructures attenantes + Aménagement de l'accessibilité + Communication et signalisation + Encadrement

Rapport provisoire

Usage	Evolution probable	Conditions en termes d'usagers	Conditions en termes de porteur	Conditions en termes d'actions
				nuisances
Hébergement-restauration à proximité des rivières	Développement peu probable	-	-	-
Kayak	Développement peu probable	-	-	-
Baignade	Développement possible/probable	Lodévois principalement, visiteurs et touristes		Signalisation endroits interdits/dangereux
Tourisme non aquatique et Pique-nique	Développement possible/probable	Touristes et visiteurs occasionnels, Lodévois	Office de tourisme	Signalisation et Opérations de communication
Randonnées	Développement possible/probable	Touristes et visiteurs de passage	Office de tourisme, Clubs de randonnées	Aménagement et/ou balisage des circuits
Valorisation immobilière	Développement peu probable	-	-	-

9.5. Impact sur l'emploi et la fréquentation

Impact attendu de l'évolution des usages sur l'économie locale

En théorie, pour les usages dont l'évolution est jugée probable, des hypothèses sur leur importance en termes d'usagers peuvent être formulées et leur impact sur l'économie locale peut ainsi être estimé. Toutefois, les données collectées sur le territoire de Lodève dans le temps imparti pour l'étude ne suffisent pas à chiffrer ces évolutions. En effet, l'évaluation d'une hausse de fréquentation (ou hausse du nombre d'usagers) liée au développement de nouvelles activités semble trop complexe étant donné le caractère exploratoire de cette étude et le fait que le projet technique de renaturation (et les travaux d'aménagements associés) ne sont pas encore définis - et si des hypothèses étaient formulées elles seraient trop incertaines. De plus, chaque activité susceptible de se développer ne pourrait pas être analysée de manière distincte des autres activités - en effet il est probable que les nouveaux visiteurs se déplacent à Lodève pour profiter d'un ensemble d'activités / de loisirs qui ne seraient pas forcément tous liés aux rivières (par exemple pic-nic sur les berges, baignade et promenades, visite du musée et apéritif le soir à la guinguette).

Pour chacune des activités liées aux rivières dont l'évolution est jugée probable, une caractérisation qualitative et hypothétique des impacts est proposée dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Hypothèses sur les impacts sur l'économie locale de l'évolution des usages retenus comme probables

Usage	Impact hypothétique sur l'économie locale après les travaux
Gestion des milieux aquatiques	Plus d'activité pour les services de la CC L&L et de la Ville (entretien des berges et aménagements) - Besoin en embauche(s) supplémentaire(s) difficile à évaluer

Rapport Provisoire

Usage	Impact hypothétique sur l'économie locale après les travaux
Parking	La limitation des places de stationnement devrait être compensée par de nouveaux parkings ou une adaptation des automobilistes - Difficile d'évaluer les impacts sur la fréquentation des commerces du centre-ville, mais probablement faibles étant donné que les limitations seront vraisemblablement de faible ampleur.
Guinguette	Aux 2 guinguettes éphémères s'ajouterait 1 guinguette estivale - Création d'au moins un emploi saisonnier, augmentation des dépenses locales et touristiques, éventuellement report d'une partie des dépenses actuellement faites dans les bars du centre-ville vers la guinguette - Fréquentation et bénéfices difficiles à estimer
Pêche de loisir	Augmentation des ventes pour le magasin de pêche, Augmentation du nombre de cartes de pêche vendues localement
Baignade **Tourisme non aquatique et Pique-nique** **Randonnées**	Augmentation de la fréquentation et du temps de séjour dans la ville, par les touristes et les gens de passage + Augmentation de la fréquentation du centre-ville par les locaux - Difficile d'évaluer la hausse de fréquentation et les impacts sur les dépenses

Toutefois, pour permettre la hausse globale de fréquentation touristique attendue du développement conjoint de certains usages autour des rivières de Lodève (guinguette, pêche de loisir, baignade, tourisme, pique-nique, randonnées), l'offre en hébergement et en restauration doit être en capacité d'accueillir des nouveaux touristes. Puisque cette hausse hypothétique n'a pas pu être évaluée, il n'est pas possible d'analyser la capacité actuelle des hôtels/campings et restaurants à absorber une hausse de fréquentation touristique. Si ce n'est pas le cas, des actions supplémentaires pour accompagner le développement d'une nouvelle offre devront être pensées.

Analyse des impacts attendus avec l'approche économie de proximité

L'économie de proximité a permis de caractériser le territoire de la Communauté de communes Lodévois & Larzac comme un territoire avec une bonne capacité à capter des revenus de l'extérieur et à les redistribuer localement.

Bien que les impacts hypothétiques de l'évolution des usages n'aient pas pu être traduits en termes d'augmentation chiffrée des revenus captés à l'extérieur et des emplois présentiels créés, une analyse qualitative des conclusions proposées ci-dessus peut être proposée.

Ainsi, le développement des usages guinguette, pêche de loisir, baignade, tourisme en général, pique-nique et randonnées auraient comme impact commun l'augmentation de la fréquentation de la ville par les touristes et les visiteurs de passage (Montpelliérains principalement), accompagnée donc d'une augmentation des revenus captés à l'extérieur par le territoire. L'évolution des usages guinguette, pêche, baignade aurait également des impacts sur les habitudes de fréquentation du centre-ville par les Lodévois et les habitants de la CC L&L, accompagnée probablement par une augmentation de la part de leurs revenus dépensés localement et donc une amélioration de l'efficacité du territoire à redistribuer les revenus.

Toutefois, ces augmentations de fréquentation et de dépenses sont difficiles à évaluer sur la base des éléments dont on dispose. Il est donc possible que ces évolutions soient finalement peu significatives en termes économiques (augmentation des revenus captés et amélioration de l'effet multiplicateur). Par ailleurs, **il semble plus certain que ces évolutions auraient des impacts sur d'autres critères de perception des rivières et de leur place dans la ville - notamment en**

Rapport Provisoire

termes d'« ambiance » familiale et conviviale dans l'espace rivières et d'image positive des rivières pour les locaux et les visiteurs de passage. Les usages dont la dimension sociale est prédominante (promenade, contemplation, lieu de rencontres, jardins partagés) pourraient également être favorisés - et la valeur des rivières en termes d'utilité sociale ainsi renforcée. Cette dimension pourrait être appréhendée par d'autres méthodes d'évaluation, complémentaires de l'approche proposée dans la présente étude.

Illustration de bénéfices économiques de la restauration de rivières sur les activités récréatives issue d'autres études

A défaut d'avoir pu estimer une hausse de fréquentation ou de création d'emplois potentielle liés à la renaturation de la Lergue et de la Soulondres, il aurait pu être intéressant de disposer de données sur les bénéfices générés par la renaturation grâce au développement d'activités liées aux rivières issues d'autres études sur des territoires proches (géographiquement et/ou dans leur profil d'activités). Toutefois, de telles études sur des rivières et des territoires suffisamment similaires à la Lergue et la Soulondres à Lodève n'ont pas être trouvées. A titre d'illustration, l'étude la plus pertinente recensée est celle menée dans le cadre du stage de Maude JOLLY à l'Agence de l'eau RMC sur les « Bénéfices économiques des opérations de restauration physique sur les activités récréatives » (septembre 2015). Chaque territoire ayant ses spécificités, les résultats d'une étude particulière sont difficilement transposables ailleurs - ils sont donnés ici à titre purement indicatif.

En utilisant les résultats de trois études réalisées sur le Gardon, le Vistre et l'Ardèche, les bénéfices économiques de la restauration physique de 4 autres rivières du bassin RMC sur les activités récréatives (baignade, promenade, canoë-kayak, pêche de loisir) sont estimés. Dans l'ensemble il est conclu que « les impacts ressentis suite à la restauration sont très largement positifs et ont contribué à forger une opinion favorable aux travaux de restauration ». Plus précisément, « les effets ont été jugés largement positifs pour la pratique de la pêche ainsi que pour la promenade, illustrés notamment par les augmentations des ventes de cartes de pêche sur les 4 territoires étudiés » (de +10% à +25% de vente de cartes de pêche touristiques). Toutefois, « il apparaît finalement que la réussite d'un projet sur le volet récréatif est dépendant du dynamisme du territoire dans lequel il s'inscrit et de la volonté in situ de développer l'attractivité de la rivière. La valorisation des bénéfices faite dans l'étude a mis en lumière le potentiel des retombées économiques significatives pour le territoire mais aussi des bénéfices plus largement ressentis par la société dans son ensemble ». Les résultats obtenus dans cette étude indiquent ainsi que les bénéfices liés aux activités récréatives (activité de canoë-kayak mise à part) s'élèvent en moyenne à entre 30% et 50% des coûts totaux des projets de restauration.

Rapport Provisoire

Perspectives et recommandations

Ces recommandations ont été réalisées suite à la tenue d'un atelier participatif, associant des élus et techniciens des collectivités impliquées dans le cadre de cette étude, ainsi que des acteurs rencontrés lors des entretiens individuels ayant présidé à la réalisation des diagnostics sociologiques et économiques. Pour éviter toute confusion et favoriser les échanges, la vocation d'échange et de réflexion collective, et donc non décisionnelle, de cet atelier a d'emblée été précisée aux participants.

Suite à une mise à disposition de ces diagnostics et un rappel succinct des enseignements du diagnostic sociologique, les participants ont été invités à réaliser les tâches suivantes par groupe de 4 à 5 sur une carte du périmètre d'étude de grand format (A0) :

- La première visait à distinguer parmi une liste d'usages et de types d'usagers proposés par les soins de l'équipe d'étude, ceux qu'il semblait nécessaire d'encourager à des endroits spécifiques sur le périmètre d'étude de ceux qui leur semblait être à proscrire ou à encourager de manière générale ;
- La seconde consistait à situer sur la carte les usages et types d'usagers à spatialiser à l'aide de pictogrammes créés à cet effet ;
- La dernière visait à indiquer sur la même carte les accès à l'espace cours d'eau, ainsi que les circulations au sein de cet espace à privilégier.

Les participants pouvaient également ajouter des types d'usages et d'usagers (surlignés en vert dans le tableau suivant) et signaler ceux étant l'objet de visions différentes, voire de désaccord entre les participants (surlignés en rouge dans le tableau).

L'atelier s'est terminé par une présentation succincte (en lien avec un temps limité) des choix et orientations effectués par les participants et une interrogation individuelle de tous les participants. Enfin, une dernière séquence a consisté à demander à chaque participant de préciser à chaud quel serait pour eux dans 10 ans le signe d'une réussite du projet de renaturation des cours d'eau et de rénovation des réseaux d'assainissement envisagé, tenant compte des dimensions socio-économiques.

Sachant que les études techniques présidant à la renaturation et à la rénovation de l'assainissement n'ont pas commencé, n'autorisant aucun tuilage direct avec cette étude, l'équipe d'étude a choisi de ne pas effectuer de recommandations sur le fond, mais plutôt de conserver une mémoire de ces réflexions et échanges pour qu'il puisse en être tenu compte par la suite. En revanche, le choix a été fait de proposer quelques principes concernant l'association de ces acteurs à l'étude relative à la renaturation, prévu pour démarrer a priori après l'été.

Quant à la forme que prendra la concertation autour des projets touchant à l'espace cours d'eau, il est difficile de l'envisager sans appréhender le déroulement des études techniques. Cependant, une seule chose paraît à ce stade évidente : il faudra articuler avec les volets techniques de ces études un accompagnement en matière de concertation associant des acteurs locaux, voire des usagers ou non usagers de l'espace cours d'eau. En effet, les acteurs associés au dernier atelier ont su montrer leur capacité à réfléchir et échanger ensemble dans un cadre ouvert ainsi qu'à émettre des propositions valorisant leurs propres expertises d'usages et attentes. Il serait malheureux de vouloir se passer de cette intelligence. Et ceci d'autant plus que la consultation et l'embryon de concertation conduits dans le cadre de cette étude auront en retour nécessairement fait naître des attentes, qu'il serait malvenu de décevoir, en tenant ces acteurs à l'écart des projets de leur territoire.

Rapport Provisoire

10. A propos des types d'usages et d'usagers et de leur spatialisation

Le tableau suivant reprend pour l'ensemble des types d'usages et d'usagers proposés ou ajoutés par les participants (surlignés en vert) leur classement en fonction des 3 catégories envisagées concernant l'espace dessiné par les cours d'eau au sein du périmètre initial de l'étude, dont certains se sont d'ailleurs affranchis :

- Usages et usagers dont la présence est à promouvoir globalement ;
- Usages et usagers à localiser ;
- Usages et usagers à proscrire.

Les classements effectués par les 3 groupes sont répertoriés pour chaque type d'usages et d'usagers au sein des colonnes 2 à 5. Pour les groupes n'ayant pas dégagé un consensus à propos de certains usages soit dans leur classement ou leur spatialisation, le chiffre correspondant est surligné en rouge.

Une colonne Commentaires résume pour sa part l'essentiel de la teneur des échanges observés au sein des groupes.

	Dans l'espace dessiné par les cours d'eau au sein de la ville de Lodève			
	Usages et usagers à promouvoir globalement	**Usages et usagers à localiser**	**Usages et usagers à proscrire**	**Commentaires**
Types d'usages				
La lecture au calme	2	1		*Les bords des cours d'eau sont loués de manière générale pour le calme offert par rapport à la ville dense et caractérisée par une forte densité et circulation automobile. 2 groupes souhaitent donc ne pas restreindre cet usage dans l'espace, alors que le dernier les associe davantage à des lieux de nature, relativement éloignés du centre ville (amont Soulondres et aval prairies Super U). Les difficultés de cohabitation avec d'autres usages (chiens surtout et parking) peuvent aussi expliquer ce choix de ciblage d'espaces privilégiés.*
La sieste	2	1		*On se situe ici dans la même logique que la lecture au calme, confirmant l'opportunité de retrait offert par ces espaces. Il importe également de retenir qu'aucun des participants n'a contesté ou dévalorisé la prise en compte de ces usages « discrets » relevant essentiellement d'une pratique individuelle et de proximité.*
Les pique-niques	2	1		*Comme pour la sieste ou la lecture au calme, la prise en compte de cette activité microsociale de base a bénéficié de la même attention et de la même approche que les autres, confirmant le type d'appropriation dont jouit cette espace.*

Rapport provisoire

Le tourisme et la valorisation du patrimoine	2	1		*La valorisation du patrimoine associé à ces cours d'eau bénéficie d'un accueil favorable chez les participants à l'atelier, même si l'on a retrouvé la différence de sensibilité entre personnes originaires de Lodève, qui n'en voient pas forcément l'intérêt en soi notamment quand il s'agit de riverains possédant des jardins privés et pouvant craindre l'accroissement de la fréquentation. Les autres, plus favorables, semblent aussi considérer que cette valorisation est une façon d'assurer une attention à la qualité des lieux et de l'environnement. Un groupe a cependant considéré que les sites à valoriser en priorité étaient le linéaire de la Soulondres entre la confluence et le Pont romain, en y ajoutant un lieu situé à l'extrémité amont du chemin des Tines.*
La pêche	2 dont 1	1		*La pratique de la pêche ne pose pas de problèmes particuliers aux participants et le pêcheur présent est partisan d'un développement non cantonné. Seules 2 participantes, opposées à la pêche, souhaiteraient la voir cantonnée sur certains sites plus naturels et éloignés du centre ville.*
Le sport individuel	1	2		*Le développement du sport individuel (de type jogging essentiellement) apparaît d'emblée limité par le manque de circulations simples sur des distances suffisantes. Néanmoins de par leur étendue, les prairies près du Super U sont considérées comme un espace potentiellement favorable à ces activités par un groupe.*
Les chiens en laisse	1	2		*Les participants font preuve d'un réalisme souvent teinté de fatalisme. Ils estiment impossible d'envisager leur retrait total des bords de cours d'eau, même si les nuisances associées sont soulignées (saletés, odeurs, bruits,…). Ce qui n'empêche pas d'envisager différents scénarios. Un groupe estime qu'il faut accompagner la présence des chiens sur le territoire par la mise en place de panneaux, de sacs et de poubelles. Un autre groupe estime qu'il faut cantonner les chiens sur un site restreint d'ores et déjà investi (confluence et remontée de la Soulondre jusqu'au Pont de Fer). Un participant défend l'idée inverse, en considérant qu'il n'est pas possible d'envisager d'interdire et de surveiller tout le linéaire. Il préfère que des sites soient réservés à la fréquentation humaine et notamment aux publics sensibles (familles, enfants), avec interdiction formelle à la gente canine (panneaux, contrôles, verbalisation,…).*
Le jardinage	1	2 dont 1		*Le jardinage est pour un groupe une activité historique mais aujourd'hui résiduelle au sein de cet espace. Ils rappellent que les terres jouxtant la rivière sont les plus fertiles du territoire, évoquant la présence d'une terre noire, riche et plane. Ces terrains ayant été lotis, notamment en amont du jardin partagé actuelle de la Lergue, il leur semble qu'il reste peu d'espaces réellement valorisables en ce sens, même si est évoqué un espace public aujourd'hui délaissé situé sous le chemin des Tines, face à la piscine. Au-delà, tous souhaitent voir pérenniser le jardin partagé existant.*
Guinguette estivale		3		*Les sites jugés favorables à la mise en place d'une guinguette sont situés dans la plupart des cas aux extrémités du territoire (Campeyroux et Camplong hors carte), sachant que les 3 groupes jugent les prairies sous le Super U adaptées à ce type d'usage avec possibilité d'un accès motorisé via les parkings de la zone commerciale et piéton depuis le*

Rapport de visite

				centre ville via l'espace cours d'eau (exigeant un aménagement dédié à hauteur du Pont Vinas). Ces sites éloignés présentent également pour eux l'intérêt de ne pas déranger les riverains.
Les bancs de repos		3		*La mise en place de bancs ne vise généralement pas à équiper l'espace cours d'eau à proprement parler, les participants connaissant tous la violence destructrice des crues récurrentes. Généralement associée à la présence de personnes âgées et de famille (poussettes notamment), ils seraient situés sur les quais proches du centre ville et potentiellement les prairies situées sous le Super U et en proximité de la maison de retraite l'Ecureuil et du Pont de Celles en amont de la Lergue.*
Les espaces de nature		3		*Le maintien d'espaces de nature, c'est-à-dire dont l'accès ne serait pas forcément facilité, est défendu par les 3 groupes. Cette approche vient cependant potentiellement contredire une option visant à favoriser une valorisation généralisée des bords de cours d'eau en termes de circulation pédestre.*
Micro-centrale		1		*Un seul groupe a évoqué cet usage, qui n'était pas proposé initialement, le situant à l'extrême aval du périmètre en lieu et place d'un ouvrage existant.*
Sentier pédagogique		1		*Un groupe a souhaité voir développer ce type d'approche autour du site de la confluence Lergue/Soulondre, considéré comme favorable (2 cours d'eau différents, accessibilité notamment pour les publics scolaires de Lodève). La mise en place d'un livret accompagné de panneaux (hors espace cours d'eau au sens strict) pourrait permettre à d'autres publics de bénéficier de ce type d'informations*
La baignade		2 dont 1	1	*La baignade est une activité qui fait débat au regard de la qualité actuelle des cours d'eau. L'un des groupes a donc préféré l'exclure, alors que les deux autres ont envisagé plusieurs sites situés pour la plupart à la limite du périmètre, notamment en lien avec la profondeur d'eau et les pratiques existantes (Lergue : en amont du Pont de Celles et en aval du seuil limite du périmètre, Soulondre : sous la clinique du Souffle), voire au-delà (Camplong). Un groupe a aussi imaginé la création d'un site de baignade à la hauteur du lycée Vallot tout en considérant que des aménagements seraient nécessaires.*
Le sport collectif		2	1	*L'espace cours d'eau n'est pas spontanément conçu comme destiné au développement de ce type d'activités collectives, sans doute vues comme en contradiction avec les usages privilégiés, qui pour la plupart appellent un certain calme. Le manque d'espace est également jugé comme un obstacle à ce type d'usages.*
Les parkings automobiles		2	*1*	*Proscrire ces parkings de l'espace cours d'eau est une perspective qui semble séduire dans l'absolu de nombreux participants. Elle se trouve cependant confrontée à une approche « réaliste » soulignant les difficultés de stationnement en centre ville. In fine, un seul groupe s'est autorisé à envisager une proscription totale, défendant cette ambition sans laquelle la situation risquait de ne pas évoluer significativement. Un autre groupe a considéré qu'il était difficile de ne pas conserver le parking aménagé en RG de Lergue en aval du jardin partagé. Dans ce cas, il aurait sans doute été préférable de repartir des*

Rapport provisoire

				parkings existants « sauvages » ou pas et de s'interroger sur leur maintien éventuel et ses conditions.
Les chiens lâchés ou sans maître			1	*Un groupe a repéré cet usage, qu'il souhaite voir proscrire fermement.*
Types d'usagers				
Les adolescents	1	2		*Seuls les adolescents et lycéens échappent à cette approche et leur cantonnement dans l'espace est davantage lié à leur « pouvoir de nuisances » (bruit, saleté,…). L'avantage est cependant qu'ils fréquentent essentiellement les abords directs du lycée sur la Soulondre. En revanche, une ouverture de la circulation en bord de Soulondres jusqu'au collège pourrait changer la donne sur ce point.*
Les familles	2	1		*Les bords de rivière sont considérés comme destinés « naturellement » à accueillir les familles sans restriction pour deux groupes.*
Les personnes à mobilité réduite		2		*Pour ces trois types d'usagers, cette approche a généralement consisté à considérer que leur fréquentation devait être localisée dans l'espace afin de s'assurer de leur accès (jeunes enfants, personnes âgées et à mobilité réduite). Pour les jeunes enfants, les conditions de propreté sont également un enjeu en soi et renvoie notamment à l'interdiction ferme des chiens sur certains sites. Pour les personnes âgées et à mobilité réduite, il s'agit également de prévoir des bancs sur les quais permettant de bénéficier de ces espaces sans nécessairement y descendre sachant que le terrain n'est généralement pas aisément praticable. Dans la plupart des cas, les sites concernés sont situés à proximité du centre ville (facilement accessibles à pied), autour des 4 pôles suivants : Bouquerie/Mégisserie, Confluence, Prairies sous le Super U et RD de Lergue sous l'hôtel de la Paix associé à une traversée vers le jardin partagé en RG.*

Rapport provisoire

11. A propos des accès, traversées et circulations au sein de l'espace cours d'eau

Les réflexions et propositions des groupes sur ce sujet figurent sur la carte suivante :

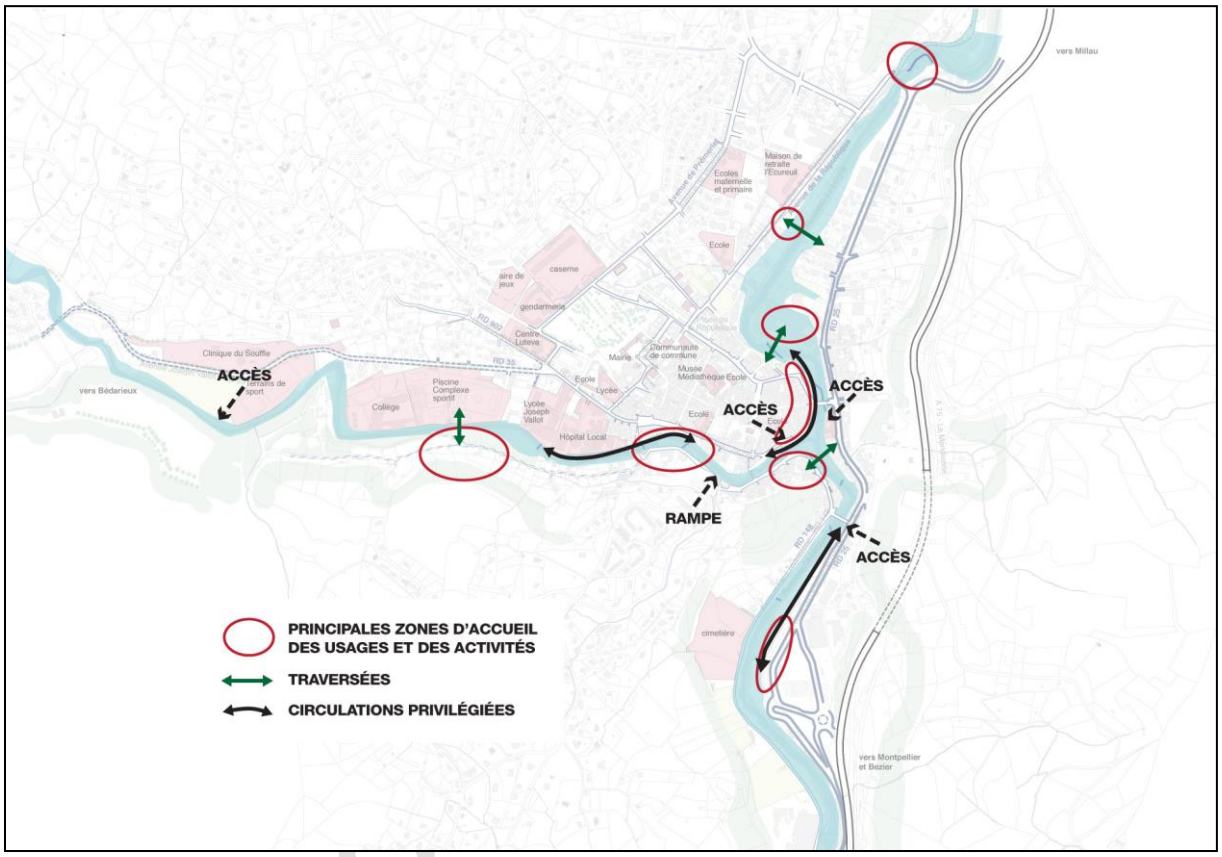

Concernant les accès, les acteurs ont indiqué essentiellement des accès à créer généralement en lien avec le développement de circulation et de traversée dans l'espace cours d'eau. Sur la Lergue, on relève 2 accès en rive gauche avec :

- une remontée au niveau du pont de Vinas, donnant une issue au cheminement existant depuis les prairies situées sous le Super U. Si tous les participants reconnaissent que cet accès sera complexe à créer (goulot d'étranglement, propriétés fermées en bordure de cours d'eau), la plupart défendent la création de cet accès comme un véritable enjeu, car offrant une alternative à l'avenue du Général de Gaulle aux nuisances multiples pour les piétons allant du centre ville à la zone commerciale.
- et un accès au niveau de la place du Soleil permettant d'accéder à une traversée de la Lergue en aval de la confluence. Il s'agit en fait d'un accès existant qui mériterait d'être mieux indiqué et valorisé.

Ont également été évoqués 3 accès sur la Soulondre dont :

- un premier en rive gauche à l'aval permettant de donner une issue au cheminement depuis le parking situé sous l'Hôtel de la Paix. Cet investissement paraît d'autant plus défendu que les quais en encorbellement situés au niveau de ce cheminement procurent aujourd'hui un certain sentiment d'enfermement

Rapport

- Un second en rive droite permettant d'accéder à l'espace cours d'eau en rive droite en aval du seuil situé lui-même en aval de la passerelle conduisant au quartier de la Mégisserie. Cet accès a été envisagé comme une rampe d'accès permettant à des personnes à mobilité réduite d'accéder jusqu'à l'espace cours d'eau. Précisons à cet égard que la rénovation des réseaux d'assainissement devraient réclamer de créer un certain nombre de rampes destinées à faciliter l'accès de véhicules en cas de problèmes techniques. De même, des servitudes de passage seront créées à cet effet sur les propriétés riveraines. Autant de nécessités qui pourraient bénéficier à d'autres usages et usagers de cet espace à condition de ne pas les voir trop affecter la naturalité de ces lieux.
- Le dernier se trouve situé beaucoup plus en amont à proximité des terrains de sport face à la Clinique du Souffle.

Concernant les traversées proposées, elles se situent essentiellement sur la Lergue, rivière plus large que la Soulondre et marquée par la présence de beaucoup moins de ponts sur un espace plus vaste. Deux groupes sont cependant restés « raisonnables » se concentrant sur une traversée de la Lergue permettant à la fois d'atteindre le jardin partagé en RG depuis le centre ville et d'éviter le Pont de Lergue et la RD25. Le dernier groupe a pour sa part proposé 3 traversées supplémentaires : 2 sur la Lergue entre la confluence et le place du Soleil et à la hauteur de la maison de retraite l'Ecureuil. La dernière se trouve située sur la Soulondre, au niveau du collège, avec notamment pour fonction de permettre aux enfants du quartier de Montifort de rejoindre le collège sans devoir passer par le centre ville et surtout remonter le début de la route de Bédarieux. Partant du constat que les cours d'eau avaient historiquement participé à scinder la ville en 4 quartiers, distinguant centre ville et faubourgs ouvriers plus modestes, ils ont choisi de favoriser grâce à ces traversées les liens entre ces quartiers, dans une posture proche de celle développée dans le cadre du projet urbain de Lodève. Certains ont estimé que certaines de ces traversées pourraient être saisonnières, pour réduire les risques liés aux crues et… à la réglementation.

Concernant les circulations, tous les groupes ont mis en avant 2 priorités :

- Créer un lien entre la ville, à partir du Pont de Linas, et les prairies situées sous le Super U, toutes citées comme un espace à enjeu pour le développement d'activités sur cet espace, aujourd'hui accessible du centre ville uniquement via la très circulante RD25. Notons que sur ce plan, la question n'est pas celle de créer un cheminement qui existe déjà jusqu'à quelques mètres du Pont de Linas mais de créer un accès permettant d'accéder au quai.
- Créer un cheminement à partir de l'accès actuel au parking de la Paix jusqu'à la Soulondres en offrant un accès piéton au niveau du Pont de Fer.

Un groupe a également envisagé un cheminement en rive de la Soulondre entre le seuil situé sous le Lycée Joseph Vallot et l'aval vers le Pont Vieux, avec pour principal enjeu de permettre de passer le seuil placé à quelques mètres en aval de la passerelle Bouquerie/Mégisserie.

Là encore, les groupes ont semblé « raisonnables » dans leurs choix, sans envisager une circulation sur l'ensemble du périmètre ou d'ouvrir des secteurs aujourd'hui non fréquentés.

12. A propos de « Et dans 10 ans… »

La dernière séquence de l'atelier a consisté à demander à chaque participant de préciser à chaud quel serait pour eux dans 10 ans le ou les signe(s) d'une réussite du projet de renaturation des cours d'eau et de rénovation des réseaux d'assainissement envisagé, tenant compte des dimensions socio-économiques. **En voici, l'inventaire à la Prévert avec, autant que possible, les premiers mots des participants :**

Rapport provisoire

1. *« Le ressenti de la population, via une enquête.*
2. *Plus de voitures et un cheminement aménagés avec des poubelles.*
3. *Une continuité des cheminements permettant la ballade entre les berges.*
4. *Une eau de qualité, avec la faune, la flore... Que la nature soit en bonne santé.*
5. *S'adapter aux inondations, en trouvant des plantes qui résistent.*
6. *Pouvoir se balader au bord de la rivière. Plus de pollutions, c'est obligatoire. Que les gens arrivant dans la ville, aient conscience de la présence de cette rivière.*
7. *Un patrimoine conservé, mis en valeur, avec une attention à la propreté. Pas trop d'arbres ayant poussé de façon anarchique. Le retour des martinets.*
8. *La qualité de l'eau. Des berges et un béal bien entretenus, propres.*
9. *Pouvoir y faire ma 50ème ouverture de la pêche, prendre des truites sauvages et de l'eau pure dans Lodève.*
10. *Plus de pollution et une eau de qualité. L'impact de l'homme le moins visible possible. Dépasser l'antinomie entre aménagement et retour de la nature.*
11. *Boisement en place, poissons, la vie qui gravite, la façon dont on donne accès à la rivière.*
12. *Tu viens de Lodève ? C'est génial. La biodiversité animale et végétale.*
13. *Des habitants qui prennent en charge les lieux, pas seulement la mairie… »*

Si le temps n'a pas permis d'aller plus loin dans un travail de mise à jour de ce qui sous-tend ces approches sensibles (ce qui pourrait être une façon originale de travailler avec ce type d'acteurs sur le projet, ses finalités, ses objectifs…), nous avons procédé a posteriori à un classement de ces assertions en fonction des univers de perception mis en évidence dans le cadre de l'état des lieux/diagnostic sociologique et du fait qu'elles concernaient plutôt des réalisations (actions) ou des effets/impacts :

	Propreté Et qualité de l'eau	*Naturalité*	*Sociabilité*	*Mobilité*	*Patrimonialité*	*Autre*
Réalisations	***2 /***			***2 / 3 / 11***		***5** adaptations aux inondations*
Effets impacts	***4 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10***	***2 / 4 / 7 / 9 / 11 / 12***		***6***	***7***	***1** ressenti global* ***6** visiteurs conscients de la présence de la rivière* ***12** Réputation de Lodève* ***13** habitants prennent en charge les lieux*

Sans entrer dans les détails, les participants se sont fixés davantage sur les effets et impacts que les réalisations, permettant d'envisager la portée accordée au projet. Par ailleurs, ce sont la propreté, notamment sous l'angle de la qualité de l'eau et la naturalité qui ont bénéficié du plus grand nombre d'assertions. Ces dimensions sont évoquées sous deux angles : soit comme finalité notamment pour ce qui est de la naturalité ou de la qualité de l'eau, soit comme conditions de l'exercice des autres dimensions et des usages associés, notamment pour la propreté.

Rapport provisoire

La mobilité au travers de l'existence de cheminements et de la pratique de la « ballade » est la troisième dimension évoquée. La patrimonialité trouve un écho également dans la réputation et la notoriété que ce projet peut donner à Lodève, notamment en termes d'écho au-delà de l'échelle locale. Enfin, un participant a évoqué l'adaptation aux inondations en lien avec la mise en place d'une végétation adaptée. Sociabilité, usages (à part la ballade) et types d'usagers n'ont quand à eux pas de place dans cet échange. On pourra cependant arguer que tout le reste de la réunion a effectivement été consacré à les évoquer. Quant aux usagers, ils sont évoqués comme porteurs d'un ressenti méritant une attention et comme citoyens, responsables de la qualité des lieux au même titre que la collectivité.

Rapport provisoire

13. Références bibliographiques

ACTeon et Ecovia (2011). Zones humides : évaluation économique des services rendus. Rapport rédigé à partir des résultats de l'étude « amélioration des connaissances sur les fonctions et usages des zones humides : évaluation économique des zones humides sur des sites tests ».

ADAGE & ASCA (2006). Emplois et usages de loisirs liés aux milieux aquatiques et humides du bassin Seine Normandie. Rapport réalisé pour Agence de l'eau Seine Normandie.

Amigues J.P. et Chevassus-au-Louis B., 2011. Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels. Onema.172 pages.

ARADEL et Région Rhône-Alpes (2013). Les cahiers de l'économie de proximité, Avril 2013.

Arrufat M. (2014). L'économie de proximité dans les zones d'emploi franc-comtoises : diagnostic et stratégies de développement. Université de Savoie (Économie – Finance). Mémoire de Master 2.

Bourdin L., S. Stroffek, C. Bouni, J.B. Narcy, M. Dufour (2011). Restaurer et préserver les cours d'eaux. Restauration hydromorphologique et territoires. Guide technique SDAGE « Concevoir pour négocier ». Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse.

Conseil Régional de Rhône-Alpes, Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes, Rapport final du 24/04/2012, Etude réalisée par Argo&Siloe.

Davezies L. (2010). La crise et nos territoires : premiers impacts. Rapport préparé pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche.

Jolly M. (2015). Bénéfices économiques des opérations de restauration physique sur les activités récréatives. Rapport de stage M2 Agence de l'eau RMC - Toulouse School of Economics.

MEA (2005). Ecosystems and human well-being: synthesis report. Millennium Ecosystem Assessment, Washington DC.

ONEMA (2013). Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Comprendre pour agir.

Talandier M. (2007). Un nouveau modèle de développement hors métropolisation. Thèse de doctorat, Université Paris XII.

Ringold, P. L., J. Boyd, D. Landers and M. Weber (2013). "What data should we collect? A framework for identifying indicators of ecosystem contributions to human well-being." *Frontiers in Ecology and the Environment* 11(2): 98-105.

Rapport provisoire

Annexe 1 : Volet sociologique - Conducteur entretiens élus et techniciens collectivités

Etude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration écologique de la Lergue et de la Soulondres à Lodève

Ce conducteur est destiné à préciser les thématiques et les objets intéressant l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder.

La personne enquêtée

- Identité, collectivité/organisme et fonction
- Lien professionnel à la gestion de la rivière (historique, évolution et perspectives)
- Connaissance et pratique personnelle de la rivière et de l'espace cours d'eau (éventuellement)

La rivière et l'espace cours d'eau à Lodève

- Eléments d'histoire à prendre en compte (éventuellement)
- Relations des populations locales ou extérieures (représentations favorables ou non, attachements, usages, évolutions, attentes)
- Complémentarité avec d'autres lieux/sites dans ou à proximité de Lodève

La vision et les enjeux du point de vue de la collectivité et du territoire

- Enjeux politiques globaux
- Enjeux liés à la rénovation de l'assainissement (« sortie » des réseaux de l'espace cours d'eau, travaux)
- Enjeux liés à l'environnement et au cadre de vie (conception de la rivière et de l'espace cours d'eau, dimension écologique et paysagère)
- Enjeux liés aux usages des populations
- Enjeux liés au projet de ville de Lodève
- Autres enjeux

Pour chacun des enjeux évoqués, lien avérés ou potentiels avec des projets existants ou à venir à prendre en compte.

Les acteurs à consulter dans le cadre des entretiens

Suite aux enquêtes conduites auprès des élus et services de la ville de Lodève, de la CC Lodévois et Larzac et du syndicat en charge du SAGE Hérault, nous souhaitons rencontrer un certain nombre d'acteurs qui pourraient être associés à différents titres au projet de renaturation des cours d'eau.

L'écoute des usagers des cours d'eau et de l'espace cours d'eau (habitants, riverains, autres usagers,…)

L'étude prévoit une phase d'enquête de terrain auprès de ce type d'usagers.

Sur la base de votre connaissance du territoire, éventuels points à prendre en compte par rapport à cette écoute (périodes, méthode,…)

Rapport provisoire

La dynamique de communication et de concertation sur le territoire

- Dynamiques, dispositifs ou instances d'information, de communication et de concertation à prendre en compte dans le cadre de cette étude pour éventuellement valoriser des synergies et éviter tout effet de concurrence ou de parasitage.

  Sont aujourd'hui repérés le Conseil citoyen en cours de mise en place par la ville de Lodève, ainsi que l'Espace Jeunes.
- Lieux de sociabilité éventuellement favorables à la rencontre des usagers des cours d'eau et de l'espace cours d'eau

Vos attentes éventuelles par rapport à cette étude

Rapport provisoire

Annexe 2 : Volet sociologique - Trames d'entretien enquête "usages et représentations" Lergue et Soulondre

Usagers :

	Eléments à observer	Elément à renseigner	Information recherchée	Commentaire
USAGERS	**A propos de la personne...**			
	- Tranche d'âge - Sexe - Sociabilité (présent seul, à plusieurs, en famille, entre amis, avec animaux...)	- Habitant de Lodève ? - Si oui, quel quartier ? Ancienneté ? Natif ? -Si non, lieu d'habitation ? - (éventuellement) âge - Profession ? Exercée à Lodève ? Ailleurs ?	Profil des usagers (sexe, tranche d'âge, activité, lieux d'habitation...)	Lodève est très étalée. Les quartiers les plus éloignés se trouvent sur les hauteurs, le centre ville est plus proche des cours d'eau.
USAGES	**A propos de son usage...**			
	- Type d'usage -Spatialisation (où par rapport au site ? Ou par rapport au cours d'eau ?) - En mouvement ou statique	- Type d'usage ? - Avec qui ? (famille, amis...)	Description et qualification de l'usage. Usage finalisé ou fonctionnel de l'espace (passage pour se rendre ailleurs ou volonté de s'y rendre)	Spatialisation par rapport au cours d'eau : dans l'eau (ex : baignade), dans l'"espace cours d'eau" (sur les berges), sur les seuils et les Ponts.
	- Temporalité (jour, heure, temps passé)	- Fréquence et régularité de l'usage ?	Connaître les différences d'usage suivant les saisons, les mois, les jours de semaines, les heures	Régularité / saisonnalité
		- Pourquoi pratiquer cette activité ici ?	Endroit choisi par défaut (pas d'autre endroit où pratiquer cette activité), par habitude (on a toujours fait ainsi), par commodité (pas besoin de prendre la voiture) ou pour ses caractéristiques (ici, c'est mieux) ?	
	- Interactions (facilité de l'accès à la personne, rencontres observées entre usagers, salutations...OU recherche de calme, d'isolement...)	- Dans quel autre endroit la pratiquez-vous ? Autre cours d'eau à Lodève (Lergue ou Soulondre), autre endroit dans la région ?	Comparaison permettant de voir comment ils considèrent cet espace (espace de loisir, de nature, d'isolement de rencontres...)	Lieu de baignade et de loisirs populaire dans la région : Lac du Salagou. Lieux de promenade : cirque de Navacelles, Cévennes, Causses Larzac, Pégairolles-de-l'Escalette...
	A propos de ses autres usages...			
		- Autres usages pratiqués sur le site ?		Relances possibles : baignade, sport, pique-nique, pêche, promenade, animaux, pratiques festives plus ou moins

Rapport provisoire

				alcoolisées..
	A propos des autres usagers...			
		- Autres usages connus ou rencontrés sur le site ? - Quel rapport avec ces "autres" usagers ? - Quels autres endroits sur le site ?	Connaître les rapports entretenus entre usagers. Cohabitation des usages ? Sources de gêne, de nuisances...OU opportunités de rencontres, de lien social...	Relances possibles : baignade, sport, pique-nique, pêche, promenade, animaux, pratiques festives plus ou moins alcoolisées..
	A propos du projet...			
		Améliorations possibles ?	Connaître les attentes et besoins des usagers	Relances possibles : la rivière (qualité, propreté, couleur, odeur...), les berges (propreté, entretien), les accès, les parkings, la sécurité (inondations), l'aménagement (bancs, panneaux...)...

Eléments à renseigner de manière systématique quelque soit la longueur ou la teneur de l'entretien :

- Sexe
- Age (ou tranche d'âge)
- Usage
- Lieu
- Horaire / temps passé
- Habitant / non habitant

Rapport provisoire

Riverains

	Eléments à observer	Elément à renseigner	Information recherchée	Commentaire
	A propos de la personne...			
RIVERAINS	- Tranche d'âge -Sociabilité (présent seul, à plusieurs, en famille, entre amis, avec animaux...)	- Habitant depuis quand ? - Natif de Lodève ? - Locataire / propriétaire - Résidence principale / secondaire - (éventuellement) âge - Profession ? Exercée à Lodève ? Ailleurs ?	Profil des usagers (sexe, tranche d'âge, activité,...) + Connaître l'antériorité de la personne sur cet espace	Lodève est très étalée. Les quartiers les plus éloignés se trouvent sur les hauteurs, le centre ville est plus proche des cours d'eau.
	A propos de son habitation et des ses usages...			
	Lieu ? Proximité d'avec la rivière ? Accès direct à la rivière ?	- Quels avantages / inconvénients de cette proximité avec la rivière ?	Savoir s'ils habitent là par choix ou non, s'ils considèrent ce lieu comme une plus-value à leur habitation ou non	Relances possibles : Commodité, beauté, calme, vue, fraicheur, odeurs, moustiques, ...
	Investissement de l'espace cours d'eau : terrasse, table/chaise, hamac, jardin, plantation...	- Activités ? Usages ? - Fréquence ? Saisonnalité ?	Description et qualification des usages	Relances possibles : se baigner, manger en bord de rivière, arroser le jardin, faire jouer les enfants
	A propos des usagers...			
	Organisation de la propriété : grillage, mur ou délimitation de l'espace	Quels autres usages vus ou connus ? Relation aux autres usages ?	Degré de tolérance vis-à-vis des usages	Relances possibles : baignade, sport, pique-nique, pêche, promenade, animaux, pratiques festives plus ou moins alcoolisées, parking...
	A propos du projet...			
		En cas de projet...attentes ? besoins ? Possibilité d'améliorations ? En cas d'une plus grande fréquentation sur les berges : quelle appréciation du projet ? Quelles réactions ?	Accueil, appréciations ou attentes vis-à-vis du projet de restauration	Divers aspects du projet : - Diversifier les plantations - Faciliter l'écoulement de la rivière - Faciliter l'accès au cours d'eau pour les gens

Rapport provisoire

Annexe 3 : Volet économique - Cadre méthodologique

Evaluation des impacts à court terme et à moyen terme des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local

Les paragraphes ci-dessous décrivent les deux questions traitées par la méthodologie à travers deux schémas. (Légende des schémas : en bleu - questionnement centré sur les travaux / en rouge - questionnement centré sur le territoire étudié / en vert - résultat)

Impacts directs des travaux

Le schéma ci-dessous résume l'approche pour étudier les impacts locaux potentiels sur l'emploi de la réalisation même des travaux de renaturation et d'assainissement dans l'espace cours d'eau.

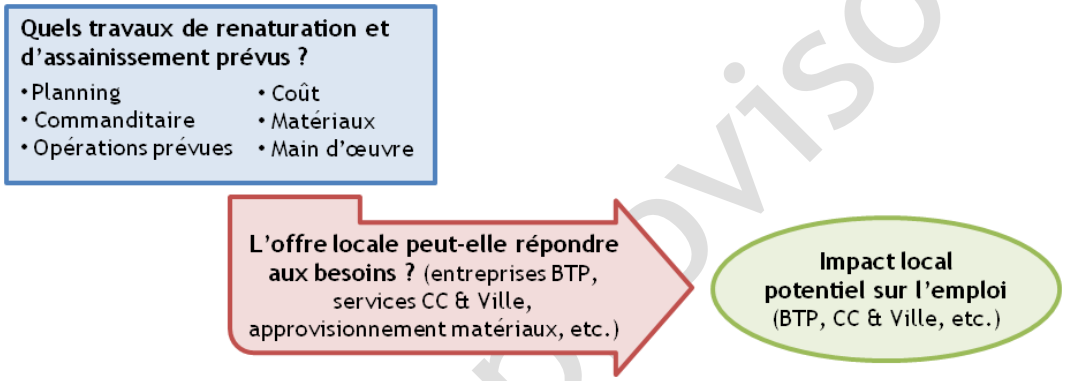

Figure 5 : Impacts directs et à court terme des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local

Les étapes sont les suivantes :

- Une première phase de caractérisation des travaux prévus (dans la mesure du possible étant donné le caractère préalable de la présente étude socio-économique par rapport au projet technique) - Sur quelle durée s'étaleront les travaux ? Qui en est le commanditaire et le maître d'ouvrage ? Quelles sont les opérations prévues ? Une estimation du budget consacré à ces travaux et aux études liées peut-elle être fournie ? Quels sont les besoins en entreprises qualifiées, en main d'œuvre et en matériaux nécessaires à la réalisation des travaux ?
- Une analyse de l'offre locale par rapport aux besoins de travaux, en termes de bureaux d'études, d'entreprises de BTP, de ressources dans les collectivités, de matériaux. Le nombre d'entreprises qualifiées, la main d'œuvre mobilisable (localement ou non), etc. seront étudiés et comparés aux besoins identifiés précédemment.
- Dans l'hypothèse où l'offre locale permet de répondre (partiellement) aux besoins en travaux, les impacts qui seraient générés en termes de création d'emplois locaux (nombre, qualification, pérennité) et de revenus ou chiffres d'affaires injectés dans l'économie locale seront estimés. Si jugé pertinent, on pourra également étudier dans quelle mesure les travaux seraient susceptibles de développer une offre locale inexistante aujourd'hui (création d'entreprises).
  Remarque : Tout ceci est à mettre au conditionnel du fait que le code des marchés publics ne permet pas de critères d'implantation géographique pour ce type de chantier, et donc avec l'hypothèse que les entreprises locales seraient retenues sur d'autres critères (budget par exemple).

Rapport provisoire

Impacts moyen et long terme des travaux

Le schéma ci-dessous résume l'approche pour étudier les impacts potentiels sur l'emploi à moyen et à long termes des modifications physiques résultant des travaux de renaturation et d'assainissement dans l'espace cours d'eau.

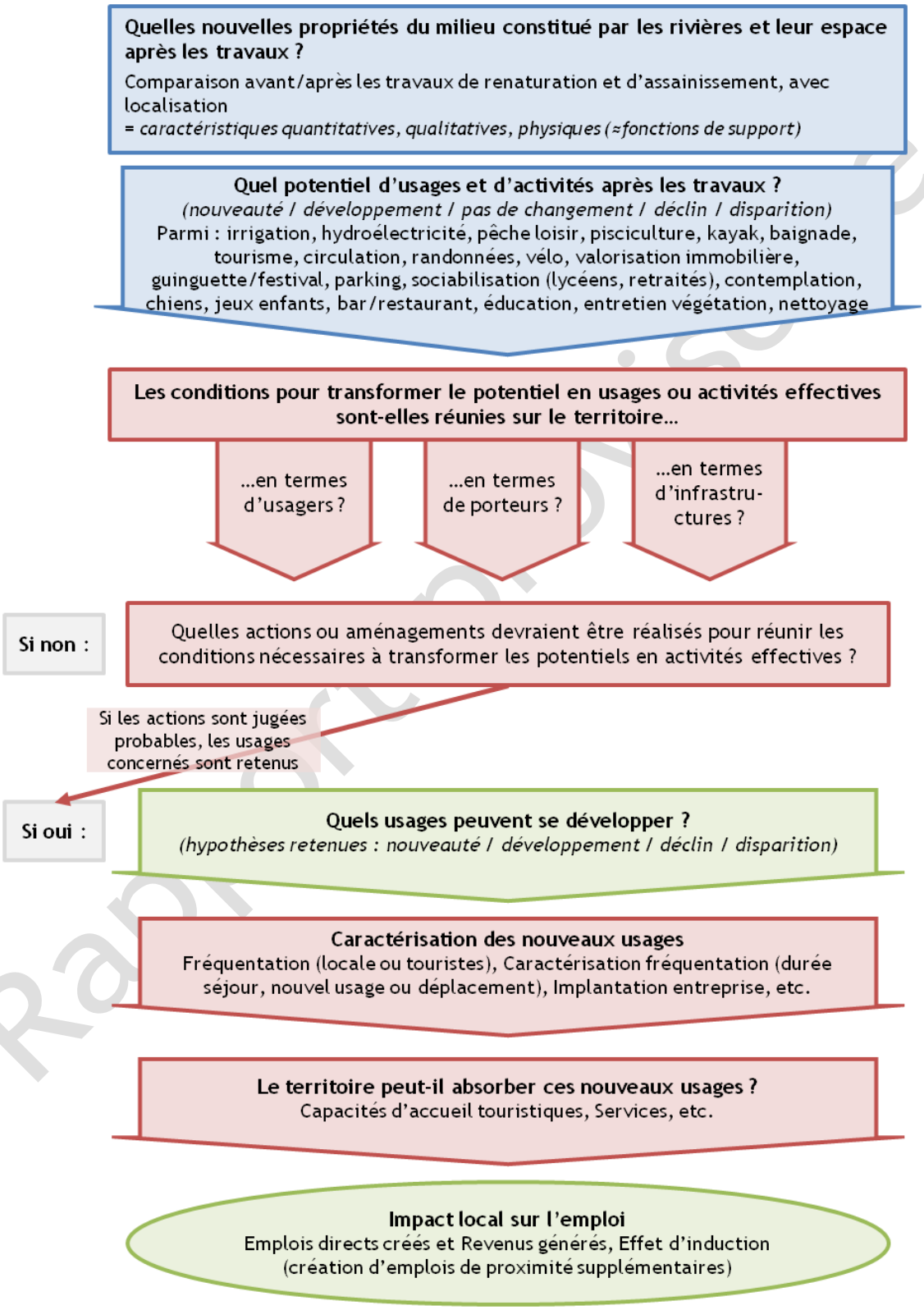

Figure 6 : Impacts à moyen et long terme des résultats des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local

Rapport provisoire

Les actions ou aménagements identifiés comme nécessaires pour transformer les usages potentiels en activités probables ou effectives seront examinés avec les décideurs/aménageurs locaux afin de juger de la possibilité et de la probabilité (si volonté politique en cohérence par rapport à la politique d'aménagement du territoire) de leur réalisation. Pour les actions et aménagements jugées réalisables, car possibles et probables, les travaux et actions d'accompagnement correspondants pourront être caractérisés.

Présentation de la grille « Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels »

Tableau 8 : Grille faisant le lien entre Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels

Catégorie	Usage	Exigence(s) vis-à-vis des propriétés du milieu	Pression(s) sur le milieu
Gestion	Gestion des milieux	Végétation / espace publics à entretenir	-
Prélèvements	Prélèvement AEP	Quantité disponible + Qualité microbiologique et chimique	Prélèvement
	Prélèvements industries	Quantité disponible + Qualité microbiologique et chimique	Prélèvement + Risque de pollution
	Agriculture - Irrigation	Quantité disponible	Prélèvement + Pollution + Pressions physiques (conduites)
Rejet	Rejet assainissement	Débit suffisant	Pollution + Pressions physiques (conduites)
	Refroidissement	Quantité disponible	Réchauffement de l'eau
Support d'une activité économique	Pêche professionnelle	Qualité écologique	Effets sur la biodiversité, pression sur populations de poissons, risque de destruction d'habitats
	Pisciculture	Qualité écologique	Risque de pollution, introduction d'espèces exogènes
	Production d'hydroélectricité	Régime hydrologique : quantité et débit suffisant	Artificialisation et obstacle continuité écologique
	Parking	Accessibilité des berges	Artificialisation berges, pollution hydrocarbures
	Navigation (plaisance et marchandises)	Voies navigables aménagées	Dégradation qualité de l'eau
	Guinguette / Festival éphémère	Accessibilité des berges et espace suffisant + Propreté	Fréquentation des berges (piétinement de la végétation, déchets, bruit)
	Hébergement-restauration à proximité	Accessibilité des berges ou Locaux avec vue sur rivières	Fréquentation des berges ou alentours
	Kayak et autres sports nautiques	Régime hydrologique : débit et profondeur d'eau + Qualité bactériologique	Pressions physiques (bases de loisirs, etc.)
Loisirs	Pêche de loisir	Qualité écologique	Idem pêche professionnelle selon intensité de l'usage
	Jardinage	Quantité disponible + Berges aménagées	Prélèvement, pollution
	Baignade	Profondeur et qualité bactériologique de l'eau + Accessibilité et propreté des berges	Fréquentation des berges (piétinement, déchets)
	Tourisme non aquatique	Accessibilités et propreté des berges et alentours	Fréquentation des berges
	Randonnées pédestres ou à vélo	Aménagements des berges ou alentours + Propreté	Fréquentation des berges
	Pique-nique	Accessibilité et propreté des berges	Fréquentation des berges
Quotidien	Circulation	Accessibilité des berges et seuils pour traversée	Fréquentation des berges et du lit
	Sortie chiens	Accessibilité des berges	Saleté des berges

Rapport provisoire

Catégorie	Usage	Exigence(s) vis-à-vis des propriétés du milieu	Pression(s) sur le milieu
	Jeux enfants	Aménagements d'aires de jeux	Artificialisation et fréquentation des berges ou alentours
	Discussion / Manger / Boire / Fumer (Jeunes)	Accessibilité et propreté des berges	Fréquentation des berges (piétinement, déchets)
	Promenade / Banc (Retraités)	Accessibilité des berges et alentours + Aménagements	-
	Contemplation / Repos	Accessibilité et propreté des berges + Tranquillité	-
	Aménité paysagère	"Naturalité" du cours d'eau et des berges	-
	Education à l'environnement	Propreté du cours d'eau et des berges + Diversité faunes et végétation	-
Aménagement	Valorisation foncière	-	-
	« Jardin » (propriétaires de berges)	Propriété des berges	-
	Protection inondations	Végétation et aménagements adaptés et non aggravant du risque inondation	En cas de crue : modification de la morphologie du cours d'eau et des berges

Rapport provisoire

Annexe 4 : Volet économique - Entretiens réalisés et principales conclusions

Tableau 9 : Liste des entretiens réalisés (informateurs privilégiés en violet, acteurs locaux en vert)

NOM	STRUCTURE
Hélène Durand	Office du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture – CC Lodévois & Larzac
Sophie Pirkin	Directrice Service Tourisme – CC Lodévois & Larzac
Franck Loyat	Directeur Service Culture – CC Lodévois & Larzac
Amélie Déage	Directrice Service Eau, Rivières & Assainissement – CC Lodévois & Larzac
Mathieu Catala	Technicien Service Eau, Rivières & Assainissement – CC Lodévois & Larzac
M. Dapoigny	Propriétaire microcentrale Fozières
Marie Thomann	Association Terre en partage (jardins partagés)
Genevieve Millet	Association Cie des jeux
Jeanne Nicollet	Canoë rapido
Mme Escudier	Hôtel de la Paix - Restaurant
-	Century 21 Socatrimm
-	Office notarial NOGUES, MAURIN & RAYAN-NOUBEL

Etude socio-économique préalable d'aide à la définition d'un projet de restauration de la Lergue et de la Soulondres

En ville, les rivières sont un élément majeur du cadre de vie. C'est la raison pour laquelle les élus sont soucieux de l'amélioration de leur qualité. Lodève et les deux cours d'eau qui la traversent, la Lergue et la Soulondres, sont aujourd'hui concernées au premier chef par ce type de valorisation. Souhaitant tenir compte de tous les usages existants et à venir, la réflexion est portée par l'agence de l'eau, la ville de Lodève et la communauté de communes Lodévois et Larzac.

Présentation de l'étude

L'étude est une étude visant à identifier les attentes sociales et les opportunités de développement d'activités économiques liées aux travaux de renaturation de la Lergue et de la Soulondres à Lodève.

Des travaux de renaturation consistent à « redonner un coup de pouce » à la nature sur des cours d'eau urbanisés (méandres, graviers pour créer différentes profondeur, seuils, végétation des berges, etc.), dans le but qu'une fois ce coup de pouce donné le milieu s'auto-entretienne en quelques sorte (qualité de l'eau, diversité des plantes et poissons, régulation des crues, etc.).

Habituellement pour ce genre de projet de travaux, un projet technique de renaturation est d'abord défini et une seconde étude regarde les impacts socio-économiques du projet. A Lodève, la Communauté de Communes, supportée par l'Agence de l'eau, a souhaité aborder la question dans l'autre sens, en regardant d'abord les attentes sociales et les opportunités économiques pour servir de base à la définition d'un projet technique.

Rapport provisoire

L'irrigation / l'hydroélectricité / votre commerce fait partie des activités ayant lieu dans l'espace rivières à Lodève, il nous a semblé important de s'y intéresser.

Questions - Activité et lien à la rivière

- Vous-même êtes-vous Lodévois ?
- Pouvez-vous me présenter votre activité / usage de l'eau ou de l'espace rivières ? (depuis combien de temps, quel fonctionnement)
- Pour irrigation, quelle organisation de l'association, combien de membres ?
- Pour irrigation et hydroélectricité, quel volume prélevé ?
- Pour hydroélectricité, quelle production et quel revenu ?
- Pour commerce, quel rapport à la rivière ? La rivière influence-t-elle votre activité (clients, touristes, etc.) ? Si oui, dans quelle mesure ?

Questions - Potentialités de développement et aménagements

- Les modifications apportées par les travaux de renaturation pourraient-elles impacter votre activité / usage ? Comment ?
- De façon plus générale, quel est le rapport des habitants de Lodève avec leurs rivières (êtes-vous vous-mêmes Lodévois) et leur potentiel d'usages ?
- Avez-vous des idées ou souhaits d'aménagements des rivières ou des leur alentours ?
- D'autres activités ou usages (par exemple guinguette, commerces, restaurants, agriculteurs, jardins, etc.) pourraient-ils se développer en lien avec les rivières ou dans leur environnement proche ? Lesquels ? Qu'est-ce que cela nécessiterait (aménagements, équipements, porteurs) ?

Pour finir

Un atelier de co-construction des recommandations d'aménagements, avec pour participants collectivités et acteurs locaux, devrait être organisé. Accepteriez-vous d'y participer ? (la date n'est pas encore fixée, mais l'atelier devrait se tenir en soirée)

Entretiens auprès des informateurs privilégiés

Les principales informations collectées lors des entretiens réalisés avec les directeurs/trices de services de la CC L&L (informateurs privilégiés) sont les suivantes :

- **Comité de pilotage 1** : Globalement, le territoire fait face à diverses difficultés (chômage, manque de mixité sociale, immeubles en centre-ville en délabrement, etc.) et la CCLL et la Ville sont à la recherche de leviers pour relancer un dynamisme social et économique local. Elles sont conscientes que les rivières, très sous exploitées aujourd'hui, pourraient en constituer un.
- **Culture** : La culture constitue une offre qui s'adresse aussi bien aux résidents qu'aux touristes. Le service souhaiterait profiter plus des espaces qu'offrent les berges des rivières mais les aménagements et l'accessibilité des berges ne le permettent pas aujourd'hui. A cela s'ajoute le risque inondation qui empêche tout événement en dehors de l'été. L'expérience des festivals Voix de la Méditerranée et Résurgence (depuis cette année) laisse pourtant penser qu'il existe une attente pour des événements de ce type.
- **Tourisme** : Il peut exister un décalage de perception entre le souhait affiché par la CC de manière générale de s'appuyer sur le développement du tourisme pour redynamiser le territoire, et les moyens qui y sont consacrés (avec des priorités budgétaires délicates à arbitrer). Le service a conscience que beaucoup de choses pourraient être faites autour des rivières pour inciter les gens à rester un peu à Lodève (promenade, signalisation, brochures, etc.), par exemple après avoir été au cirque de Navacelle et au lac du Salagou. La CC a de vrais atouts touristiques, mais pas forcément à Lodève même.

Rapport provisoire

- **Economie** : Le service a une connaissance fine des activités économiques du territoire et de son potentiel, ainsi qu'une vision construisant du lien avec urbanisme - tourisme - culture. Le fait que les nouveaux résidents (installés depuis quelques années seulement sur le territoire) aient peu d'a priori sur les rivières, au contraire des résidents de longue date qui ont plutôt une mauvaise image des cours d'eau, pourrait constituer une opportunité de changement du regard des Lodévois sur le potentiel d'activité autour de leurs rivières. Le service juge dommage que les locaux avec vue sur les rivières ne soient pas adaptés ou pas utilisés pour des activités de type restaurants/bars, etc.
- **Rivières** : S'il y a renaturation des rivières et aménagement des berges, un nouveau plan d'entretien et une répartition des tâches entre CC/Ville/Prestataire devront être pensés. Le lien étroit des travaux de renaturation avec des questions d'aménagement des espaces publics environnants ne semble pas une contrainte.
- **Globalement**, des questions peuvent se poser quant au potentiel de développement de nouvelles activités dans l'espace rivière. Notamment avec l'exemple de la guinguette installée sur les berges de la Soulondres en 2013 qui n'a pu être renouvelée du fait de plaintes des voisins dérangés par le bruit et par une fréquentation trop importante des berges. Malgré l'enthousiasme des agents de la CC interviewés quant à l'installation d'une guinguette estivale, aucune solution permettant la poursuite du projet n'a pu être trouvée pour le moment

Les conclusions des entretiens menés auprès d'informateurs privilégiés dans le cadre du volet sociologique de l'étude sont développées dans le rapport idoine :

- Joëlle Goudal, Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux grands sites – CC Lodévois & Larzac
- Rodolphe Chorgnon, Services techniques - Ville de Lodève
- Léa Girod, Service Urbanisme - CC Lodévois & Larzac et Ville de Lodève
- Gaëlle Lévêque, Adjointe déléguée à l'urbanisme Lodève - CC Lodévois & Larzac et Ville de Lodève
- Evelyne Séjourné, Directrice générale adjointe - Ville de Lodève
- Stéphane Barriquand, Bureau d'études en charge du projet d'urbanisme Centre ville Lodève
- Christophe Vivier, Directeur du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault
- Fabien Klingelschmidt, Directeur général des Services - Ville de Lodève
- Mathieu Guillot, Directeur général des Services - CC Lodévois & Larzac

Entretiens à dominante économique

Les entretiens avec des porteurs d'usages liés à l'eau actuels ou potentiels et ayant une dimension économique ont permis de collecter les informations suivantes :

- L'Association Terre en Partage gère les jardins partagés sur les berges de la Lergue. Bien que ce ne soit pas une activité économique à proprement parler (pas de chiffre d'affaires généré), le jardinage associatif est un usage qui a lieu sur les berges de la rivière, qui utilise de l'eau (irrigation), et qui puisqu'elle emploie 3 personnes à temps partiel peut être associée au développement économique local. Cet usage est par ailleurs également créateur de lien social (habitants du quartier, éducation à l'environnement, réinsertion) et en étant implanté dans l'espace rivière il peut potentiellement être porteur d'attentes ou d'idées pour l'aménagement de cet espace.
- L'Association Compagnie des jeux a tenu une guinguette sur les berges de la Soulondres lors du festival Voix de la Méditerranée en 2014 et du festival Résurgence en 2015 et elle propose des ateliers jeux sur les berges de la Soulondres en été les mercredis après-midi. En plus du caractère économique de cet usage (génération d'un bénéfice avec la vente de

Rapport provisoire

repas et de boissons), il était intéressant de sonder cette association pour recueillir sa vision des potentialités et des freins au développement d'une guinguette estivale renouvelée chaque année.

- L'Association Calendrete qui tient une guinguette sur les berges de la Soulondres pendant le festival Résurgence (et précédemment pendant le festival Voix de la Méditerranée), et dont l'animateur a aussi participé à l'initiative privée d'une guinguette estivale en 2013 n'a pas pu être interviewée dans le temps imparti pour l'étude.
- Il existe 4 microcentrales hydroélectriques sur la Lergue dans la traversée de Lodève, dont une a été détruite par la crue en septembre. Seul 1 propriétaire a pu être contacté et des données sur le volume d'eau turbiné ont pu être récupérées auprès de l'Agence de l'eau pour 2 autres ouvrages. Une estimation de la production d'électricité et des revenus (ou économies sur la facture d'électricité) générés a ainsi pu être faite.
- Deux commerçants à proximité immédiate des berges de la Soulondres ou de la Lergue à Lodève ont été recensés : 1 hôtel et 1 boulangerie. Un entretien avec la gérante de l'hôtel a pu être réalisé. La proximité de la rivière n'influe par la fréquentation de l'hôtel (les berges sont même généralement jugées « dégoutantes » par les clients se promenant en ville), mais la gérante juge que si l'état des rivières et de leur berges était améliorés et que des aménagements étaient faits, la fréquentation touristique de Lodève pourrait augmenter et par répercussion la fréquentation de l'hôtel également (nombre de clients et/ou durée de séjour des clients). L'hôtel est également propriétaire d'un parking en bord de Lergue réservé à la clientèle, qui a été détruit par la crue de septembre. Les propriétaires ont aujourd'hui un projet de rénovation de ce terrain pour le transformer en parking sécurisé et payant pour les clients de l'hôtel et le stationnement temporaire (jour de marché par exemple).
- Un commerce d'articles de pêche existe dans le centre-ville de Lodève mais un entretien avec son gérant n'a pas pu être réalisé.
- Une agence immobilière et un office notarial de Lodève ont été interviewés pour appréhender l'effet de la proximité des rivières sur le prix de l'immobilier. A priori, il semblait complexe de présumer d'un effet est plutôt positif (vue dégagée, calme des abords) ou négatif (risque de crue, bruit par les usagers). Sur la base des entretiens, il ne semble pas que les rivières confèrent une valeur immobilière plus élevée aux bâtiments et logements situés à proximité (ou avec vue sur) - les caractéristiques des logements en termes d'état du bâti (plus ou moins délabré) étant les déterminants principaux de la valeur des biens. De même, d'après les experts interrogés, la renaturation des cours d'eau n'entraînerait pas de hausse de la valeur des biens situés à proximité. Toutefois, pour les riverains interrogés (voir rapport sur le volet sociologique), la proximité des rivières était considéré comme un atout pour leur logement (calme, vue dégagée).
- Une base de location de canoë-kayak voisine (basée à Aniane) a été appelée pour déterminer les exigences en termes de propriétés du milieu aquatique pour l'activité, et l'existence d'un potentiel de développement à terme sur la Lergue à Lodève.
- L'Association Riverains du beau des tubes (Béal des Tines) regroupe les propriétaires de Lodève prélevant de l'eau dans la Soulondre pour l'arrosage de leur jardin. Des responsables ou des membres de l'association n'ont pas pu être interrogés dans le temps imparti pour l'étude.
- Trois entreprises locales de BTP, potentiellement en mesure de réaliser les travaux de renaturation et/ou d'assainissement ont été identifiées. Des entretiens auraient permis d'appréhender la possibilité pour eux de répondre à des marchés de la CC ou de la Ville concernant les travaux de renaturation et d'assainissement, et caractériser leur ancrage local (employés, approvisionnement, etc.). Toutefois, ces entretiens n'ont pas pu avoir lieu dans le temps imparti pour l'étude.

Rapport provisoire

Annexe 5 : Volet économique - Calculs « Economie de proximité »

Les calculs ont été réalisés en reprenant la méthodologie décrite en annexe du rapport Arrufat (2014), qui décrit lui-même la méthodologie développée par M. Talandier (2007).

Tableau 10 : Montants des différents types de revenus sur le territoire de la CC L&L

* : pour ces valeurs, une fourchette de +/- 20% a été calculée pour tenir compte des incertitudes liées au mode de calcul

Objet	Montant CCLL (€/an)	Calcul
Traitements et salaires	96 088 379	Données DGFIP (revenus 2013)
Retraites et pensions	66 925 173	Données DGFIP (revenus 2013)
Indemnités journalières*	2 929 649	= Indemnités journalières moyenne par habitant (Ecosanté 2014) x Population résidente (Insee 2012)
Salaires des migrants alternants	8 617 464	Nombre de migrants alternants = Actifs ayant un emploi - Emplois totaux Salaire des migrants alternants = (Traitements et salaires - Indemnités journalières) * Nb de migrants alternants / Nb actifs (hypothèse que les salaires des migrants alternants sont globalement du même niveau que les autres actifs)
Revenus du public	33 004 626	= (Traitements et salaires - Indemnités journalières - Salaires des migrants alternants) * Emplois publics / Emplois totaux (hypothèse que les salaires publics sont globalement du même niveau que les autres)
Revenus du secteur présentiel (hors public)	34 376 810	= (Traitements et salaires - Indemnités journalières - Salaires des migrants alternants) * Emplois présentiels non publics / Emplois totaux
BNC,BIC,BA	13 784 588	Donnée disponible (Insee 2012) : Part des revenus non salariés dans le revenu disponible des ménages fiscaux (en pourcentage) BNC,BIC,BA calculé proportionnellement au montant des Pensions et retraites connu (DGFIP)
RCM,RF	19 578 110	Donnée disponible (Insee 2012) : Part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible des ménages fiscaux (en pourcentage) RCM,RF calculé proportionnellement au montant des Pensions et retraites connu (DGFIP)
Allocations chômage	11 791 004	Donnée disponible (Insee 2012) : Part des traitements, salaires et chômage dans le revenu disponible des ménages fiscaux (en pourcentage) Traitements, salaires et chômage calculé proportionnellement au montant des Pensions et retraites connu (DGFIP) Allocations chômage calculé en retranchant le montant des Traitements et salaires connu (DGFIP)
Prestations sociales	17 180 791	Donnée disponible (Insee 2012) : Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages fiscaux (en pourcentage) Prestations sociales calculé proportionnellement au montant des Pensions et retraites connu (DGFIP)

Rapport Provisoire

Objet	Montant CCLL (€/an)	Calcul
Dépenses des touristes*	45 237 544	Données disponibles (Insee) : dépenses touristiques totales en LR, nuitées en hôtel/camping/autres hébergement (vacances chez famille/amis, résidences secondaires)[41] en LR et Hérault Dépenses touristiques totales dans l'Hérault = proportionnelles au nombre de nuitées totales Héraut/LR avec la pondération hôtel (2), camping (1,5), autres (1) Dépenses totales des touristes par type d'hébergement Hérault = proportionnelles au nombre de nuitées par type d'hébergement, pondérées par hôtel (2), camping (1,5), autres (1) Dépenses des touristes par type d'hébergement dans la CCLL = proportionnelles au nombre de chambres d'hôtel / emplacements de camping / résidences ppales et 2ndaires
Consommation médicale totale*	38 741 283	Dépenses de soins et bien médicaux (DSBM) = Sécurité sociale + Prévention individuelle + Organisme complémentaire + Etat (Ecosanté 2014) Consommation médicale totale = DSBM x Population résidente (Insee 2012)
Aides des départements	NA	Pas de donnée trouvée

Tableau 11 : Méthode de calcul des différentes bases économiques

Bases économiques	Calcul
Base productive	Traitements et salaires - Indemnités journalières - Salaires des migrants alternants - Revenus du public - Revenus du secteur présentiel + BNC,BIC,BA + RCM,RF *bénéfices des indépendants : bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices commerciaux (BC) et bénéfices agricoles (BA)* *revenus des capitaux mobiliers (RCM), revenus fonciers (RF)*
Base résidentielle	Retraites et pensions + Dépenses des touristes + Salaires des migrants alternants
Base sociale	Prestations sociales + Indemnités journalières + Allocations chômage + Consommation médicale + Aides des départements
Base publique	Revenus des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans la fonction publique

Tableau 12 : Montant des différentes bases économiques dans la CC L&L (en euros par an)

Les montants min et max correspondent à une fourchette calculée avec les valeurs min et max des postes suivis d'une * dans le Tableau 10.

Bases économiques	Montant moyen	Montant min	Montant max
Base résidentielle	120 780 181	111 732 673	129 827 690
dont Retraites et pensions	66 925 173	66 925 173	66 925 173
dont Dépenses des touristes	45 237 544	36 190 035	54 285 053
dont Salaires des migrants alternants	8 617 464	8 617 464	8 617 464
Base productive	50 522 529	51 108 459	49 936 599
Base sociale	70 642 727	62 308 540	78 976 913
Base publique	33 004 626	33 004 626	33 004 626
TOTAL	**274 950 063**	**258 154 297**	**291 745 828**

[41] Calculées selon la méthodologie décrite en annexe du rapport Arrufat (2014), lui-même reprenant la méthodologie de Talandier (2007).

Rapport provisoire

Tableau 13 : Part des différentes bases économiques pour la CC L&L

Bases économiques	Part moyenne	Part min	Part max	Moyenne ZE françaises
Base résidentielle	**44%**	**43%**	**45%**	53%
dont Retraites	**24%**	**26%**	**23%**	25%
dont Dépenses des touristes	**16%**	**14%**	**19%**	16%
dont Migrants alternants	**3%**	**3%**	**3%**	12%
Base productive	**18%**	**20%**	**17%**	17%
Base sociale	**26%**	**24%**	**27%**	22%
Base publique	**12%**	**13%**	**11%**	8%

Rapport provisoire

Annexe 6 : Volet socio-économique

Liste des figures

Figure 1 : Recensement des différents services des hydrosystèmes 57

Figure 2 : Carte du territoire d'étude (Communauté de Communes Lodévois & Larzac) et des rivières Lergue et Soulondres 61

Figure 3 : Poids des quatre bases économiques sur le territoire de la CC L&L par rapport à la moyenne des zones d'emplois françaises 65

Figure 4 : Schéma résumant l'approche pour l'évaluation de l'évolution probable des usages liés aux rivières 72

Figure 5 : Impacts directs et à court terme des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local 101

Figure 6 : Impacts à moyen et long terme des résultats des travaux de renaturation et d'assainissement sur le développement économique local 102

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs des moteurs du développement économique pour la CC L&L par rapport à la moyenne des zones d'emplois françaises 66

Tableau 2 : Usages présents dans l'espace rivières à Lodève 67

Tableau 3 : Poids actuels des usages liés aux rivières dans l'économie locale de Lodève 69

Tableau 4 : Propriétés actuelles du milieu aquatique de la Lergue et de la Soulondres et propriétés attendues après les travaux de renaturation et d'assainissement 72

Tableau 5 : Usages susceptibles d'évoluer du fait des nouvelles propriétés des milieux constitués par la Lergue et la Soulondres à Lodève 75

Tableau 6 : Conditions nécessaires pour rendre probable l'évolution des usages rendus potentiels par les travaux 82

Tableau 7 : Hypothèses sur les impacts sur l'économie locale de l'évolution des usages retenus comme probables 83

Tableau 8 : Grille faisant le lien entre Propriétés du milieu des rivières et Usages potentiels 103

Tableau 9 : Liste des entretiens réalisés (informateurs privilégiés en violet, acteurs locaux en vert) 105

Tableau 10 : Montants des différents types de revenus sur le territoire de la CC L&L 109

Tableau 11 : Méthode de calcul des différentes bases économiques 110

Rapport provisoire

Tableau 12 : Montant des différentes bases économiques dans la CC L&L (en euros par an) 110

Tableau 13 : Part des différentes bases économiques pour la CC L&L.....111

Liste des abréviations

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
AEP	Alimentation en eau potable
AE RMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CC L&L (ou CCLL)	Communauté de Communes Lodévois & Larzac
SDA	Schéma Directeur d'Assainissement
ZE	Zone d'emploi

Rapport provisoire